

# **LE LOIR-ET-CHER À *dÉCOUPER***

*Intercommunalité et découpages territoriaux*

**DÉCEMBRE 2006**

**LES ÉTUDES DE L'OBSERVATOIRE – N° 40**

Réalisé avec le concours financier du Conseil Général de Loir-et-Cher

Les cartes contenues dans ce document seront actualisées  
au fur et à mesure sur le site Internet de l'Observatoire  
**[www.observatoire41.com](http://www.observatoire41.com)**

Cette troisième édition du *Loir-et-Cher à découper* qui présente les différents périmètres géographiques en vigueur dans le département était devenue une nécessité, tant les demandes parvenant à l'Observatoire se faisaient plus nombreuses et pressantes. C'est maintenant chose faite.

Nés de la volonté des élus d'ouvrir une coopération intercommunale, conçus pour offrir un cadre aux interventions des institutions ou organismes œuvrant en faveur du développement économique et social, ayant une origine réglementaire, administrative ou répondant plus simplement à une préoccupation technique, ces découpages sont avant tout le reflet de la vie et de l'activité de notre territoire.

La présence dans ce document de quelques entités intercommunales, a priori disparues, peut étonner... Elles ont néanmoins conservé une existence administrative.

Cet inventaire frappe aussi par son caractère hétéroclite. Mais au delà de l'apparence, la superposition des différents contours fait apparaître de véritables espaces de solidarité, modelés par les habitudes de travail au quotidien.

Alain QUILLOUT  
Président de l'Observatoire





# Sommaire

## Index

### Les communes de Loir-et-Cher

#### 1 - Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et autres regroupements intercommunaux

##### 1.1 - Rappel juridique

##### 1.2 - Syndicats Intercommunaux à Vocation Unique (SIVU)

Syndicats de personnel .....	carte 1
Syndicats d'Adduction d'Eau Potable (AEP) et d'assainissement .....	carte 2
Syndicats à vocation scolaire.....	carte 3
Syndicats de collège.....	carte 4
Syndicats à vocation sportive .....	carte 5
Syndicats de rivières.....	carte 6
Syndicats à vocation économique.....	carte 7
Syndicats à vocation touristique et de loisirs.....	carte 8
Syndicats à vocation environnementale.....	carte 9
Syndicats divers .....	carte 10

##### 1.3 - Syndicats Intercommunaux à Vocation Multiple (SIVOM).....carte 11

##### 1.4 - Etablissements à fiscalité propre

Communautés de communes et d'agglomération .....	carte 12
--	----------

##### 1.5 - Syndicats mixtes

Contrats de Pays .....	carte 13
Syndicats mixtes d'AEP .....	carte 14
Syndicats mixtes à vocation scolaire ou sportive.....	carte 15
Syndicats mixtes de collecte et/ou traitement des ordures ménagères.....	carte 16
Syndicats mixtes de rivières .....	cartes 17
Syndicats mixtes à vocation touristique .....	carte 18
Syndicats mixtes à vocation économique .....	cartes 19
Syndicats mixtes de SCOT.....	carte 20
Syndicats mixtes pour l'habitat .....	carte 21

##### 1.6 - Autres regroupements intercommunaux

Programmes locaux de l'habitat (PLH).....	carte 22
Pan local pluriannuel pour l'insertion et l'emploi (PLIE) .....	carte 23
Centres Intercommunaux d'Action Sociale (CIAS).....	carte 24

#### 2 - Autres découpages territoriaux

##### 2.1 - Communes, cantons et arrondissements..... carte 25

Découpage cantonal de Blois .....	carte 26
Découpages cantonaux de Romorantin-Lanthenay et de Vendôme.....	carte 27

##### 2.2 - Circonscriptions législatives..... carte 28

##### 2.3 - Découpages initiés par les services publics

Brigades et compagnies de gendarmerie – Commissariats de police.....	carte 29
Groupements et centres de secours .....	carte 30
Tribunaux d'Instance - Huissiers de justice .....	carte 31
Tribunal de commerce - Conseils de Prud'hommes .....	carte 32
Trésorerie Générale.....	carte 33
Compétences territoriales des services fiscaux et fonciers .....	carte 34
Unités et les référents territoriaux de la Direction Départementale de l'Equipement .....	carte 35
Groupements de la Poste .....	carte 36
Codes postaux.....	carte 37
Sectorisation des agences EDF-GDF services ..	carte 38
Circonscriptions tarifaires de France Télécom ..	carte 39
Circonscriptions de l'enseignement du premier degré .....	carte 40
Regroupements pédagogiques intercom. ....	carte 41
Réseaux et zones d'éducation prioritaire .....	carte 42
Secteurs de recrutement des collèges publics ..	carte 43
Districts de recrutement des lycées publics d'enseignement général.....	carte 44
Bassins de formation du second degré .....	carte 45
Zones d'emploi - Agences Locales pour l'Emploi (ALE).....	carte 46

##### 2.4 - Gestion des services sociaux

Commissions Locales d'Insertion (CLI).....	carte 47
Service Social du Conseil Général :	
Unités de prévention et d'action sociale .....	carte 48
Sectorisation du service social de proximité.....	carte 49
Secteurs des puéricultrices .....	carte 50
Service Social de la CRAM :	
Sectorisation de la mission « santé - insertion professionnelle » .....	carte 51
Sectorisation de la mission « personnes âgées » .....	carte 52
Secteurs d'intervention du service social de la Mutualité Sociale Agricole de Touraine .....	carte 53
Services de soins infirmiers à domicile .....	carte 54

##### 2.5 - Quartiers urbains

Zones Urbaines Sensibles (ZUS).....	carte 55
Périmètres des quartiers créés par les municipalités .....	carte 56

##### 2.6 - Territoires supports d'études ou d'interventions particulières

Unités urbaines .....	carte 57
Aires urbaines.....	carte 58
Bassins de vie.....	carte 59
Secteurs du Plan Départemental d'élimination des déchets ménagers.....	carte 60
Petites régions agricoles .....	carte 61
Groupements de développement agricole.....	carte 62

##### 2.7 - Territoires labellisés

Délimitation des Appellations d'Origine Contrôlée (A.O.C.) .....	cartes 63
Le Val de Loire patrimoine mondial de l'UNESCO .....	carte 64

##### 2.8 - Territoires aidés

Les zones de revitalisation rurale .....	carte 65
TRDP - ZUS – ZRU .....	carte 66
Zone Franche Urbaine (ZFU) .....	carte 67
Fonds de Développement du Sud .....	carte 68

# Index

## A

Action sociale (unités de prévention et) ..... carte 48  
Action sociale (Centres Intercommunaux d') ..... carte 24  
Adduction d'Eau Potable (AEP) .....cartes 2 et 14  
Aérodrome (le Breuil – syndicat mixte...) ..... carte 19-02  
Agences Locales pour l'Emploi (ALE) ..... carte 46  
Agglomération (communauté d') ..... carte 12  
Agriculture.....cartes 61, 62 et 63  
Aides.....cartes 65 à 68  
Aires urbaines ..... carte 58  
ANPE ..... carte 46  
AOC et AO-VDQS.....cartes 63  
Arrondissements ..... carte 25  
Assainissement .....cartes 2 et 14

## B

Bassins de formation (de second degré)..... carte 45  
Bassins de vie ..... carte 59  
Blois ..... cartes 25, 26, 55, 56, 57, 58 et 67  
Breuil (syndicat mixte...) ..... carte 19-02

## C

Cantons ..... cartes 25, 26 et 27  
Centres Intercommunaux d'Action Sociale (CIAS) ..... carte 24  
Circonscriptions législatives ..... carte 28  
Codes postaux ..... carte 37  
Collège (syndicats de) ..... carte 4  
Collège (secteurs de recrutement) ..... carte 43  
Commissions Locales d'Insertion (CLI) ..... carte 47  
Communautés de communes et d'agglomération ..... carte 12  
Communes ..... carte 25  
Conseil Général ..... cartes 47 à 50  
Conseils de Prud'hommes ..... carte 32  
Contrats de Pays ..... carte 13  
CRAM .....cartes 51 et 52

## D

Déchets ménagers (Plan départemental...) ..... carte 60  
Déchets ménagers (syndicats) ..... carte 16  
Direction Départementale de l'Equipement (DDE) ..... carte 35  
Direction Départementale des Services Fiscaux ..... carte 34  
Divers (syndicats de) ..... carte 10

## E

Eau (adduction eau potable) .....cartes 2 et 14  
Economie (syndicats à vocation) .....cartes 7 et 19  
EDF-GDF Services ..... carte 38  
Emploi.....carte 46  
Enseignement.....cartes 40 à 45  
Environnementale (syndicats à vocation) ..... carte 9  
EPCI ..... chap. 1

## F

Formation (bassins de)..... carte 45  
France Télécom ..... carte 39

## G

Gendarmerie ..... carte 29  
Grandes Bruyères (syndicat mixte...) ..... carte 19-03  
Groupements de développement agricole ..... carte 62

## H

Habitat (Romorantinais Val-de-Cher - syndicat) ..... carte 21  
Habitat (PLH) ..... carte 22  
Huissiers de justice ..... carte 31

## I

Insertion .....cartes 23, 47 et 51  
Inspection académique .....cartes 40 à 45

## L

Loire..... carte 64  
Loisirs (syndicats à vocation) ..... cartes 8 et 18  
Lycées publics (districts de recrutement) ..... carte 44

## M

MSA de Touraine ..... carte 53

## O

Ordures ménagères (secteurs du plan départemental).. carte 60  
Ordures ménagères (syndicats mixtes d') ..... carte 16

## P

Pays ..... carte 13  
Personnes âgées ..... carte 52  
Personnel (syndicat de) ..... carte 1  
Petites régions agricoles ..... carte 61  
PLH (Programmes Locaux de l'Habitat) ..... carte 22  
PLIE (Plan Local Pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi) ..... carte 23  
Police ..... carte 29  
Poste .....cartes 36 et 37  
Projet de Renovation Urbaine (PRU) ..... carte 55  
Prud'hommes (conseils des) ..... carte 32  
Puéricultrices (secteurs des) ..... carte 50

## Q

Quartiers (créés par les municipalités) ..... carte 56

## R

Régions agricoles..... carte 61  
Regroupements pédagogiques intercommunaux ..... carte 41  
Réseaux et zones d'éducation prioritaire ..... carte 42  
Romorantin-Lanthenay ..... cartes 25, 55, 57 et 58  
Rivière (syndicats de) .....cartes 6 et 17

## S

Santé ..... cartes 51 et 54  
Scolaire (syndicats à vocation) ..... cartes 3 et 15  
SCOT ..... carte 20  
Service Départ. d'Incendie et de Secours (SDIS) ..... carte 30  
Service social ..... cartes 48, 49 et 53  
Service social de proximité ..... carte 49  
Services de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) ..... carte 54  
Services fiscaux et fonciers ..... carte 34  
SIVOM ..... carte 11  
SIVOS ..... cartes 3 et 15  
Sport ..... cartes 5 et 15  
Syndicats divers ..... carte 10  
Syndicats mixtes ..... cartes 13 à 21

## T

Territoires Ruraux de Dévelop. Prioritaire (TRDP) ..... carte 66  
TGV (syndicat mixte de...) ..... carte 19-01  
Tourisme (syndicats à vocation) ..... cartes 8 et 18  
Trésorerie Générale ..... carte 33  
Tribunal de commerce ..... carte 32  
Tribunal d'instance ..... carte 31

## U

UNESCO (Val de Loire patrimoine mondial de l') ..... carte 64  
Unités de prévention et d'action sociale ..... carte 48  
Unités et référents territoriaux ..... carte 35  
Unités urbaines ..... carte 57

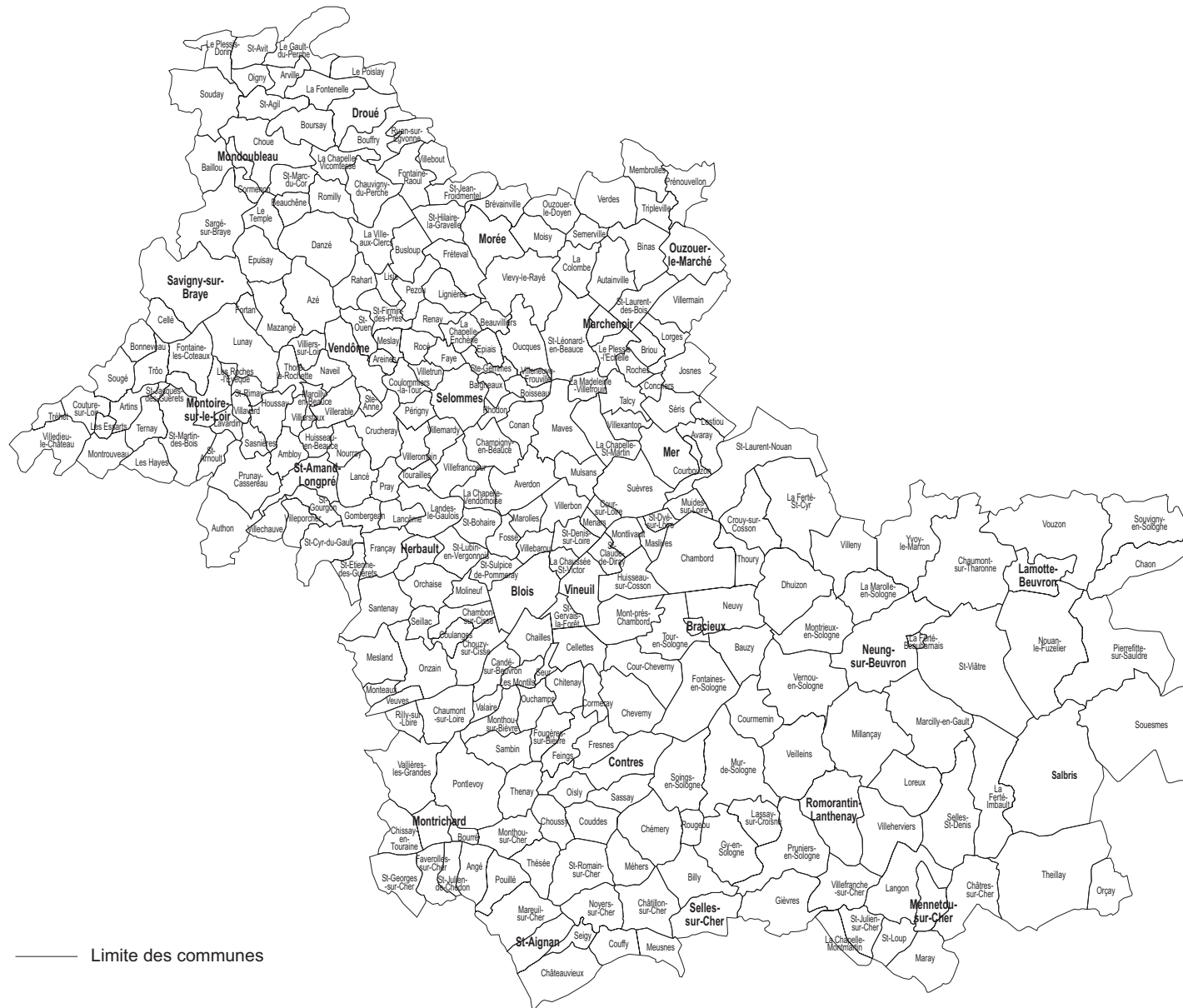
## V

Vendôme..... cartes 25, 27, 55, 56, 57 et 58  
Vocation économique (syndicats à) ..... cartes 7 et 19  
Vocation environnementale (syndicats à) ..... carte 9  
Vocation scolaire (syndicats à) ..... cartes 3 et 15  
Vocation sportive (syndicats à) ..... cartes 5 et 15  
Vocation touristique et de loisirs (syndicats à) ..... cartes 8 et 18

## Z

ZEP ..... carte 42  
Zones d'activités (syndicats) ..... cartes 7 et 19-03  
Zones d'éducation prioritaire ..... carte 42  
Zones d'emploi ..... carte 46  
Zone de Redynamisation Urbaine (ZRU) ..... cartes 55 et 66  
Zones de Revitalisation Rurale (ZRR) ..... carte 65  
Zone Franche Urbaine (ZFU) ..... carte 67  
Zones Urbaines Sensibles (ZUS) ..... cartes 55 et 66

# Les communes de Loir-et-Cher





---

**- 1 -**

**Les Etablissements Publics  
de Coopération intercommunale (EPCI)  
et autres regroupements intercommunaux**

---



## **Rappel juridique**

*(Extraits d'articles du Code Général des Collectivités Territoriales)*

### **Création d'un syndicat**

*Art L 5212-1*

Le syndicat de communes est un établissement public de coopération intercommunale associant des communes en vue d'œuvres ou de services d'intérêt intercommunal.

*Art L 5212-2*

A l'exception des cas où elle procède de la volonté unanime des conseils municipaux exprimée par des délibérations concordantes, la création d'un syndicat de communes donne lieu à l'établissement d'une liste des communes intéressées. Cette liste est fixée par le ou les représentants de l'Etat dans le ou les départements concernés, sur l'initiative d'un ou plusieurs conseils municipaux, après avis du ou des conseils généraux.

*Art L 5212-5*

Le syndicat est formé soit sans fixation de terme, soit pour une durée déterminée par la décision institutive.

*Art L 5212-7*

Chaque commune est représentée dans le comité [syndical] par deux délégués titulaires.

*Art L 5212-8*

Les membres du comité du syndicat sont élus par les conseils municipaux des communes intéressées.

### **Les syndicats Intercommunaux à Vocation Unique (SIVU)**

Institués par la loi du 22 mars 1890.

Les statuts du SIVU limitent l'action à un objet défini de façon précise, soit de façon concrète, soit par une finalité particulière.

La décision institutive doit préciser si l'activité du syndicat portera uniquement sur l'étude de l'œuvre ou du service envisagé, sur sa réalisation ou sa gestion ou sur plusieurs de ces points. Elle doit également indiquer si le dessaisissement des communes au profit du syndicat est total ou partiel. La décision institutive comporte une définition précise de l'objet du syndicat. Cette définition a un caractère limitatif. Elle constitue un élément essentiel des statuts. L'activité du syndicat est par la suite entièrement déterminée par cette définition, à laquelle des changements ne peuvent être apportés ultérieurement que par la voie d'une modification des statuts.

Un SIVU peut gérer plusieurs œuvres ou services lorsqu'ils sont complémentaires.

### **Les syndicats Intercommunaux à Vocation Multiple (SIVOM)**

Institués par l'ordonnance du 5 janvier 1959.

Le SIVOM est un syndicat de communes dont les statuts donnent une définition très large de son objet de façon à traduire la volonté profonde de coopération des collectivités intéressées.

La définition de l'objet du syndicat peut soit se présenter sous la forme d'une liste énumérative des œuvres et services prévus, soit résulter

d'une formule très souple, susceptible d'englober toutes les œuvres et tous les services dont la création pourrait paraître utile. Au lieu des définitions précises, expérimentées concrètement ou par une finalité particulière, l'objet du syndicat peut être défini par de larges objectifs à réaliser, c'est-à-dire par des finalités générales.

### **Les Syndicats Intercommunaux à Vocation Multiple « à la carte »**

Institués par la loi du 5 janvier 1988.

L'article L 5212-16 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à une commune d'adhérer à un syndicat pour une partie seulement des compétences exercées par celui-ci et détermine les règles particulières applicables en pareil cas.

Les communes peuvent modifier la liste des compétences qu'elles délèguent, sans qu'il soit nécessaire de modifier l'arrêté de création, dès lors que la compétence nouvelle fait partie de celles qui ont été confiées au syndicat.

### **Les Communautés de Communes**

Instituées par la loi d'orientation relative à l'administration territoriale de la République du 6 février 1992.

*Art L 5214-1*

La communauté de communes est un établissement public de coopération intercommunale regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave (cette dernière condition ne vaut que pour les communautés créées après le 13 juillet 1999).

Elle a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace.

#### *Art L 5214-16*

I - La communauté de communes exerce de plein droit au lieu et place des communes membres, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, des compétences relevant de chacun des deux groupes suivants :

- aménagement de l'espace ;
- actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté.

II - La communauté de communes doit par ailleurs exercer dans les mêmes conditions des compétences relevant d'au moins un des cinq groupes suivants :

- protection et mise en valeur de l'environnement ;
- politique du logement et du cadre de vie ;
- création, aménagement et entretien de la voirie ;
- construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire ;
- Action sociale d'intérêt communautaire

#### *Art L 5214-16-1*

Les communautés de communes et leurs communes membres peuvent conclure des conventions par lesquelles l'une d'elles confie à l'autre la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions.

#### *Art L 5214-21*

Lorsque des communes ont décidé de créer une

communauté de communes et que ces mêmes communes, à l'exclusion de toute autre, étaient antérieurement associées dans un syndicat de communes, la communauté de communes ainsi créée est substituée de plein droit à ces syndicats de communes pour la totalité des compétences qu'ils exercent.

La communauté de communes est également substituée de plein droit, pour les compétences qu'elle exerce, au syndicat de communes inclus en totalité dans son périmètre [...].

Pour l'exercice de ses compétences, la communauté de communes est également substituée aux communes qui en sont membres lorsque celles-ci sont groupées avec des communes extérieures à la communauté dans un syndicat de communes ou dans un syndicat mixte. S'il s'agit d'un syndicat de communes, ce dernier devient un syndicat mixte au sens de l'article L. 5711-1. Ni les attributions du syndicat, ni le périmètre dans lequel il exerce ses compétences ne sont modifiés.

### **Les Communautés d'agglomération**

Instituées par la loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale du 12 juillet 1999.

#### *Art. L. 5216-1*

La communauté d'agglomération est un établissement public de coopération intercommunale regroupant plusieurs communes formant, à la date de sa création, un ensemble de plus de 50 000 habitants d'un seul tenant et sans enclave, autour d'une ou plusieurs communes centre de plus de 15 000 habitants. Le seuil démographique de 15 000 habitants ne s'applique pas lorsque la communauté

d'agglomération comprend le chef-lieu du département [...]

Ces communes s'associent au sein d'un espace de solidarité, en vue d'élaborer et conduire ensemble un projet commun de développement urbain et d'aménagement de leur territoire.

#### *Art. L. 5216-5*

I - La communauté d'agglomération exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences suivantes :

- En matière de développement économique : création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire qui sont d'intérêt communautaire ; actions de développement économique d'intérêt communautaire ;

- En matière d'aménagement de l'espace communautaire : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ; organisation des transports urbains au sens du chapitre II du titre II de la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs, sous réserve des dispositions de l'article 46 de cette loi ;

- En matière d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire : programme local de l'habitat ; politique du logement d'intérêt communautaire ; actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ; réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;

## **1.1- Rappel juridique**



amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire ;

- En matière de politique de la ville dans la communauté : dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire ; dispositifs locaux d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance.

II. - La communauté d'agglomération doit en outre exercer au lieu et place des communes au moins trois compétences parmi les cinq suivantes :

- Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire ;

- Assainissement ;

- Eau ;

- En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés ou partie de cette compétence dans les conditions fixées par l'article L. 2224-13 ;

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;

- Action sociale d'intérêt communautaire.

*Art. L. 5216-7*

[...] III. - Lorsque le périmètre d'une communauté d'agglomération est étendu, conformément à l'article L. 5211-18, par adjonction d'une ou de plusieurs communes membres d'un ou de plusieurs syndicats de communes ou syndicats mixtes, cette extension vaut retrait des

communes des syndicats ou substitution de la communauté d'agglomération aux communes au sein des syndicats dans les cas et conditions prévus aux I et II.

Lorsque les compétences d'une communauté d'agglomération sont étendues, conformément à l'article L. 5211-17, à des compétences antérieurement déléguées par tout ou partie des communes qui la composent à un ou plusieurs syndicats de communes ou syndicats mixtes, la communauté d'agglomération est substituée à ces communes au sein du ou des syndicats dans les conditions visées au second alinéa du I.

### **Les Syndicats Mixtes**

Institués par le décret du 20 mai 1955.

*Art L 5721-1*

Le syndicat mixte est un établissement public.

*Art L 5721-2*

Un syndicat mixte peut être constitué par accord entre des institutions d'utilité commune interrégionales, des régions, des ententes ou des institutions interdépartementales, des départements, des établissements publics de coopération intercommunale, des communes, des chambres de commerce et d'industrie, d'agriculture, de métiers et d'autres établissements publics, en vue d'œuvres ou de services présentant une utilité pour chacune de ces personnes morales.

Le syndicat mixte doit comprendre au moins une collectivité territoriale ou un groupement de ces collectivités.

[...] La création du syndicat mixte est autorisée par arrêté du représentant de l'Etat dans le département siège du syndicat.

La décision d'autorisation approuve les modalités de fonctionnement du syndicat mixte.

***(Extraits d'articles de la loi 99-533)***

### **Les pays**

La loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire du 25 juin 1999 a précisé les modalités de création et le rôle des pays institués par la loi du 4 février 1995.

« Lorsqu'un territoire présente une cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale, il peut être reconnu à l'initiative de communes ou de leurs groupements comme ayant vocation à former un pays. »

Parmi les principaux éléments nouveaux, on notera que :

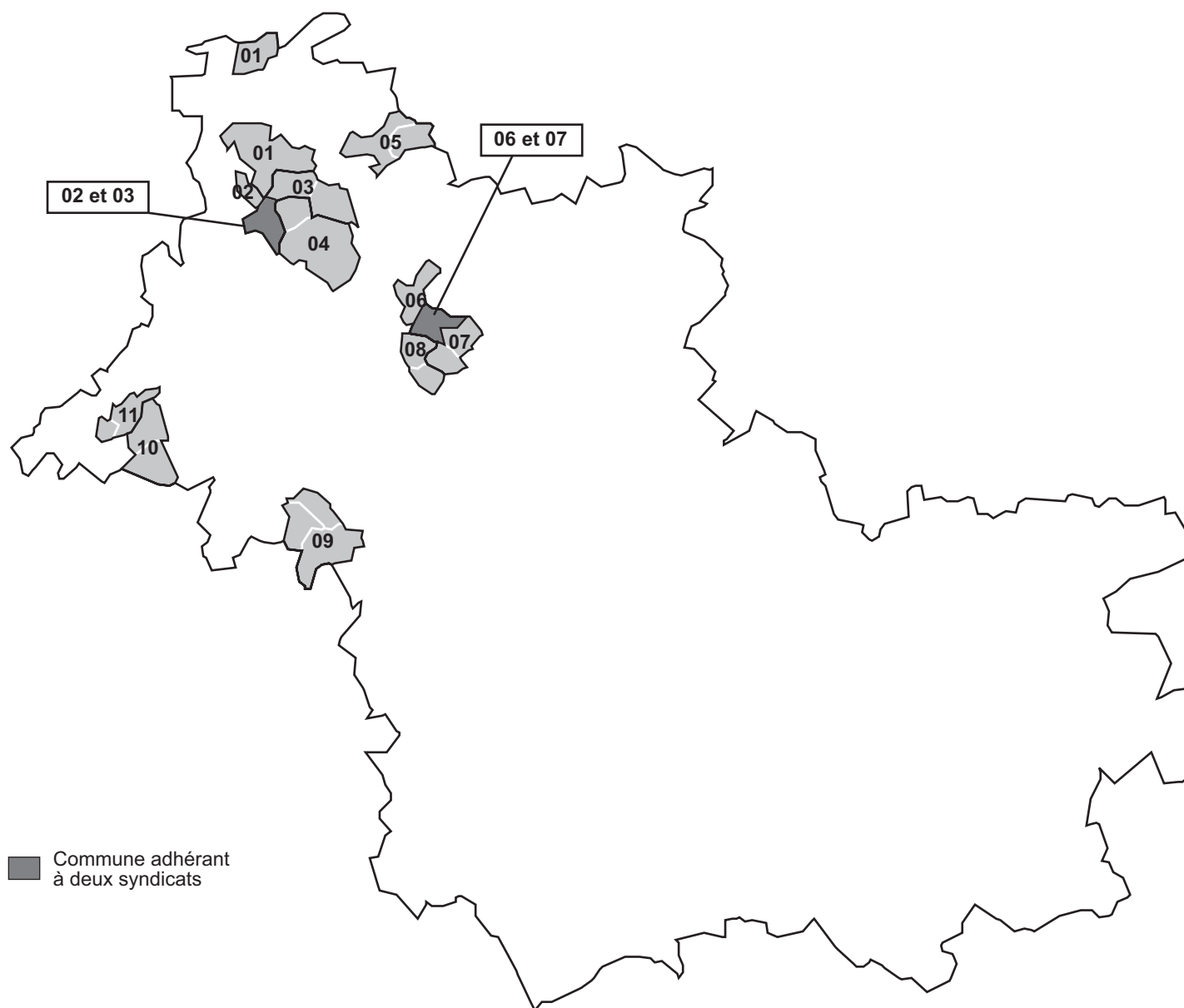
- Il ne peut être reconnu de pays dont le périmètre coïncide exactement avec celui d'un parc naturel régional
- Le pays doit respecter le périmètre des établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre.
- Un conseil de développement composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs est créé par les communes et leurs groupements ayant des compétences en matière d'aménagement de l'espace et de développement économique. Le conseil de développement [...] peut être consulté sur toute question relative à l'aménagement et au développement du pays. Il est informé au moins une fois par an de l'avancement des actions engagées par les maîtres d'ouvrage pour la mise en œuvre du projet de développement du pays et est associé à l'évaluation de la portée de ces actions.

## **1.1- Rappel juridique**

## Syndicats de personnel

N°	Nom de l'établissement (en gras : siège de l'établissement)	Année de création	Nombre de communes adhérentes	dont communes du 41	Population en 1999	Modifications de périmètre depuis la création
01	Syndicat pour l'emploi d'une secrétaire de mairie de <b>Choue</b> , Saint-Avit	1965	2	2	665	+ Arville (1971) - Arville (1977), Oigny (1995)
02	Syndicat intercommunal de secrétariat de mairie de <b>Cormenon</b> , Le Temple	1986	2	2	869	
03	Syndicat intercommunal de Romilly-du-Perche, <b>Saint-Marc-du-Cor</b> , le Temple pour l'emploi du personnel de la filière technique	1996	3	3	519	
04	Syndicat intercommunal de secrétariat de mairie de <b>Danzé</b> , Beauchêne	1983	2	2	747	
05	Syndicat intercommunal de <b>Ruan-sur-Eggonne</b> et Bouffry pour l'emploi d'un secrétaire de mairie	1985	2	2	251	
06	Syndicat pour la gestion du personnel communal entre les communes de <b>Pezou</b> et Renay	1982	2	2	1 105	
07	Syndicat intercommunal pour l'emploi d'un agent technique de <b>la Chapelle-Enchérie</b> , Faye, Renay	1989	3	3	495	
08	Syndicat intercommunal pour l'emploi de personnel des communes de <b>Villetrun</b> , Rocé	1987	2	2	466	
09	Syndicat intercommunal de Saint-Cyr-du-Gault, <b>Saint-Gourgon</b> , Villeporcher pour le personnel communal	1975	3	3	447	
10	Syndicat intercommunal pour l'emploi administratif des <b>Hayes</b> et Ternay	1987	2	2	441	
11	Syndicat intercommunal pour l'emploi de secrétaire de mairie d' <b>Artins</b> et Les Essarts	1988	2	2	384	

# Syndicats de personnel



- 01 : Syndicat pour l'emploi d'une secrétaire de mairie de Choue, St-Avit
- 02 : Syndicat intercommunal de secrétariat de mairie de Cormenon, Le Temple
- 03 : Syndicat intercommunal de Romilly-du-Perche, Saint-Marc-du-Cor, Le Temple pour l'emploi du personnel de la filière technique
- 04 : Syndicat intercommunal de secrétariat de mairie de Danzé, Beauchêne
- 05 : Syndicat intercommunal de Ruan-sur-Eggonne et Bouffry pour l'emploi d'un secrétaire de mairie
- 06 : Syndicat pour la gestion du personnel communal entre les communes de Pezou et Renay
- 07 : Syndicat intercommunal pour l'emploi d'un agent technique de La Chapelle-Enchérie, Faye, Renay
- 08 : Syndicat intercommunal pour l'emploi de personnel des communes de Villetrun, Rocé
- 09 : Syndicat intercommunal de St-Cyr-du-Gault, St-Gourgon, Villeporcher pour le personnel communal
- 10 : Syndicat intercommunal pour l'emploi administratif des Hayes et Ternay
- 11 : Syndicat intercommunal pour l'emploi de secrétaire de mairie d'Artins et Les Essarts

D'après source : Arrêtés préfectoraux - situation au 1/09/06

Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher - Oct 2006

## Syndicats d'Adduction d'Eau Potable (A.E.P.) et d'assainissement

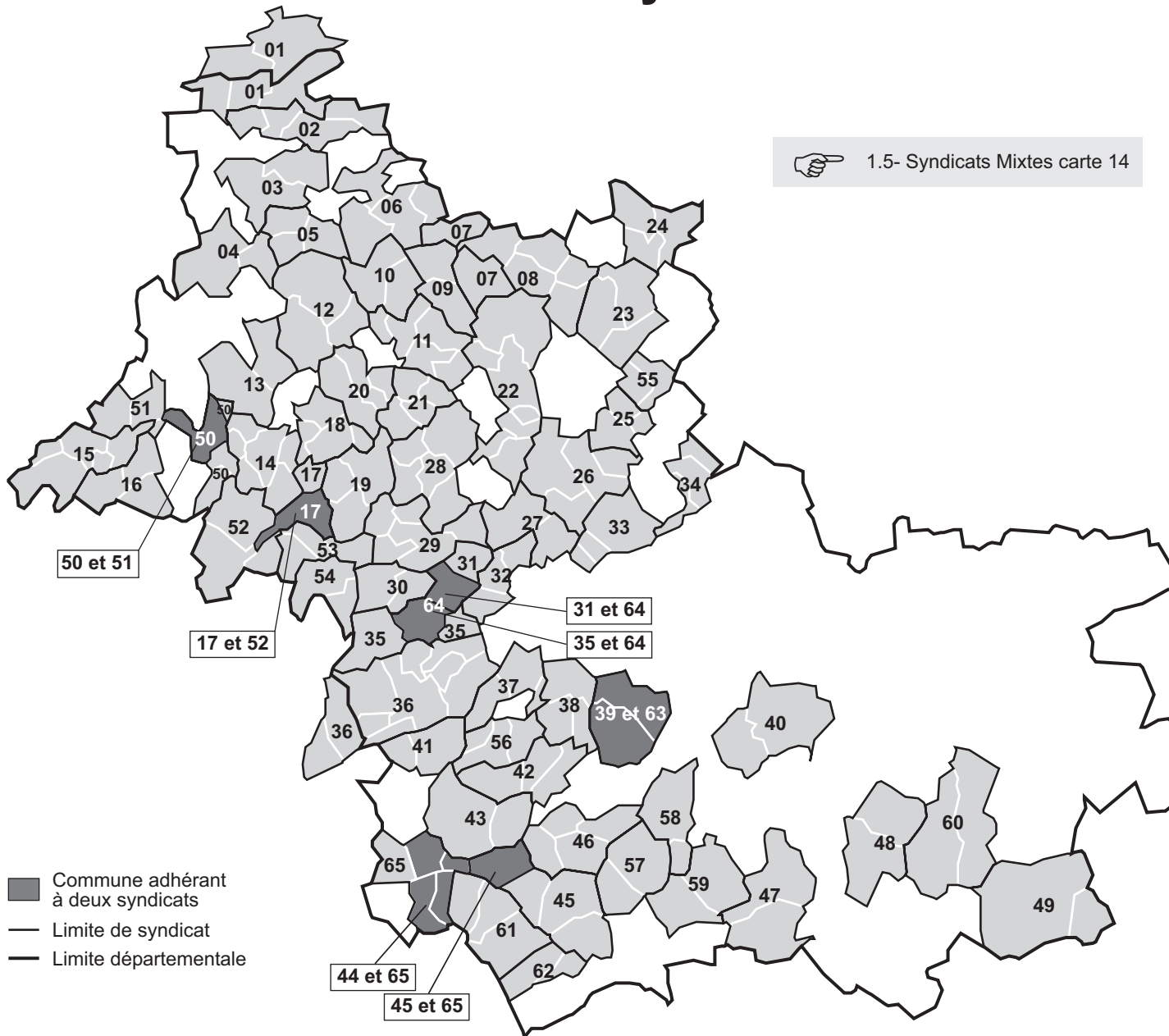
N°	Nom de l'établissement (en gras : siège de l'établissement)	Année de création	Nombre de communes adhérentes	dont communes du 41	Population en 1999	Modifications de périmètre depuis la création
<b>Syndicats d'Adduction d'Eau Potable (A.E.P.)</b>						
01	Syndicat d'A.E.P. Aquaperche (siège au <b>Gault-du-Perche</b> )	1955	5	3	2 061	+ Chapelle-Guillaume, Plessis-Dorin Saint-Avit (2002)
02	Syndicat d'A.E.P. de la <b>Fontenelle</b> , Le Poislay, Arville, Oigny	1958	4	4	571	
03	Syndicat d'A.E.P. de <b>Boursay</b> , Choue	1960	2	2	747	
04	Syndicat d'A.E.P. entre les communes de <b>Sargé-sur-Braye</b> et le Temple	2002	2	2	1 153	
05	Syndicat d'A.E.P. de <b>Saint-Marc-du-Cor</b> , Beauchêne, Romilly	1970	3	3	482	+ Romilly (1973)
06	Syndicat d'A.E.P. de <b>Fontaine-Raoul</b> , Bouffry, Chauvigny-du-Perche, Villebout	1967	4	4	705	- Romilly (1973)
07	Syndicat d'A.E.P. de <b>Morée</b> , St-Jean-Froidmentel	1961	2	2	1 431	
08	Syndicat d'A.E.P. de <b>Ouzouer-le-Doyen</b> , Moisy, Semerville	1950	5	5	798	+ Brévinville, la Colombe (1954)
09	Syndicat d'A.E.P. de <b>Fréteval</b> , Saint-Hilaire-la-Gravelle	1958	2	2	1 584	
10	Syndicat d'A.E.P. de la <b>Ville-aux-Clercs</b> , Busloup	1965	2	2	1 576	
11	Syndicat d'A.E.P. de <b>Pezou-Loir-Réveillon</b>	1963	5	5	1 821	+ Chapelle-Enchérie, Renay (2000)
12	Syndicat d'A.E.P. de <b>Danzé</b> , Azé, Rahart	1970	3	3	1 846	
13	Syndicat d'A.E.P. de <b>Lunay</b> , Mazangé	1965	2	2	2 131	
14	Syndicat d'A.E.P. du Gondré (siège à <b>Houssay</b> )	1958	6	6	1 263	+ Sasnières (1964), Ambloy, Villiersfaux (2006)
15	Syndicat d'A.E.P. de <b>Couture-sur-Loir</b> , Artins, Tréhet, Villedieu-le-Château, Les Essarts	1969	5	5	1 360	
16	Syndicat d'A.E.P. des <b>Hayes</b> , Ternay, Montrouveau	1965	3	3	551	
17	Syndicat d'A.E.P. du Plessis (siège à <b>Saint-Amand-Longpré</b> )	1986	2	2	1 349	
18	Syndicat d'A.E.P. de <b>Naveil</b> , Marcilly-en-Beauce, Villerable, Sainte-Anne	1948	4	4	2 839	+ Sainte-Anne (1974)
19	Syndicat d'A.E.P. de <b>Crucheray</b> , Nourray, Lancé	1966	3	3	902	
20	Syndicat intercommunal d'eau potable d'Areines, Meslay, Saint-Ouen, <b>Vendôme</b>	2000	4	4	21 583	
21	Syndicat d'A.E.P. de <b>Villetrun</b> , Faye, Rocé, Coulommiers-la-Tour	1963	4	4	1 124	+ Rocé (1966)
22	Syndicat d'A.E.P. de la région d' <b>Oucques</b>	1951	7	7	2 243	
23	Syndicat d'A.E.P. de <b>Autainville</b> , Binas, St-Laurent-des-Bois	1949	3	3	1 140	
24	Syndicat d'A.E.P. de <b>Prénouvellon</b> , Membrolles, Tripleville	1957	3	3	574	
25	Syndicat d'A.E.P. de <b>Talcy</b> , Concriers, Roches	1947	3	3	457	
26	Syndicat d'A.E.P. de la <b>Chapelle-Saint-Martin</b> , Maves, Mulsans, Villexanton	1959	4	4	1 758	
27	Syndicat d'A.E.P. de <b>Averdon</b> , Villerbon	1958	2	2	1 325	
28	Syndicat d'A.E.P. de <b>Selommes</b> , Périgny, Villemardy, Villefrancoeur, Villeromain	1948	5	5	1 823	+ Villefrancoeur (1951), Villeromain (1956)
29	Syndicat d'A.E.P. de <b>Landes-le-Gaulois</b> , La Chapelle-Vendômoise, Pray, Tourailles, Lancôme	1958	5	5	1 835	
30	Syndicat d'A.E.P. de <b>Herbault</b> , Françay	1959	2	2	1 281	
31	Syndicat d'A.E.P. de <b>Saint-Lubin-en-Vergonnois</b> , St-Bohaire	1958	2	2	1 104	
32	Syndicat d'A.E.P. de <b>Fossé</b> , Marolles, Saint-Sulpice-de-Pommeray	1950	3	3	3 440	+ Saint-Sulpice-de-Pommeray (1956)
33	Syndicat d'A.E.P. de <b>Cour-sur-Loire</b> , Suèvres et Menars	1950	3	3	2 252	+ Menars (1959)

N°	Nom de l'établissement (en gras : siège de l'établissement)	Année de création	Nombre de communes adhérentes	dont communes du 41	Population en 1999	Modifications de périmètre depuis la création
34	Syndicat d'A.E.P. de <b>Avaray</b> , Lestieu, Courbouzon	1958	3	3	1 170	
35	Syndicat d'A.E.P. de <b>Orchaise</b> , Molineuf, Santenay	1962	3	3	1 910	
36	Syndicat d'A.E.P. du Val de Cisse (siège à <b>Monteaux</b> )	1952	10	8	9 262	
37	Syndicat d'A.E.P. de <b>Chailles</b> , Candé-sur-Beuvron, Seur	1949	3	3	3 582	+ Seur (1951)
38	Syndicat d'A.E.P. de <b>Cellettes</b> , Chitenay, Cormeray	1995	3	3	4 097	
39	Syndicat d'A.E.P. de <b>Cour-Cheverny</b> , Cheverny	1949	2	2	3 541	
40	Syndicat d'A.E.P. de Vernou-en-Sologne, <b>Courmemin</b>	1973	2	2	995	
41	Syndicat d'A.E.P. de <b>Rilly-sur-Loire</b> , Chaumont-sur-Loire	1965	2	2	1 435	
42	Syndicat d'A.E.P. de <b>Sambin</b> , Fougères-sur-Bièvre, Feings	1963	3	3	1 858	
43	Syndicat d'A.E.P. de <b>Pontlevoy</b> , Thenay	1955	2	2	2 263	
44	Syndicat intercommunal d'A.E.P. de <b>Montrichard</b> , Bourré, Saint-Julien-de-Chédon, Faverolles-sur-Cher	2000	4	4	6 116	
45	Syndicat d'A.E.P. de <b>Thésée</b> , Monthon-sur-Cher, Noyers-sur-Cher, St-Romain-sur-Cher	1953	4	4	5 916	
46	Syndicat d'A.E.P. de <b>Sassay</b> , Couddes, Oisly, Choussy	1967	4	4	1 760	
47	Syndicat intercommunal d'A.E.P. de <b>Gièvres</b> , Pruniers-en-Sologne	1966	2	2	4 127	
48	Syndicat d'A.E.P. de <b>Villeherviers</b> , Loreux	1972	2	2	753	
49	Syndicat d'A.E.P. de la Vallée de la Rère (siège à <b>Theillay</b> )	1995	2	2	1 550	
<b>Syndicats d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement (A.E.P.A.)</b>						
50	Syndicat d'A.E.P. et d'assainissement de <b>Montoire-sur-le-Loir</b> , Les Roches-l'Evêque, Lavardin, Saint-Arnoult	1949	4	4	5 125	+ Saint-Arnoult (2005)
51	Syndicat d'A.E.P. et d'assainissement de <b>Trôo</b> , St-Jacques-des-Guéréts, Montoire-sur-le-Loir, Sougé	1967	4	4	5 091	
52	Syndicat d'A.E.P. et d'assainissement de <b>Prunay-Cassereau</b> , Villechauve, St-Amand-Longpré, Authon	1969	4	4	2 610	
53	Syndicat d'A.E.P. et d'assainissement de <b>Saint-Gourgon</b> , Gombergean, Villeporcher	1970	3	3	397	
54	Syndicat d'A.E.P. et d'assainissement de <b>Saint-Cyr-du-Gault</b> , Saint-Etienne-des-Guéréts	1967	2	2	293	
55	Syndicat d'A.E.P. et d'assainissement de <b>Lorges</b> , Briou	1950	2	2	390	
56	Syndicat d'A.E.P. et d'assainissement de <b>Monthon-sur-Bièvre</b> , Ouchamps, Valaire	1967	3	3	1 395	
57	Syndicat d'A.E.P. et d'assainissement de <b>Chémery</b> , Méhers	1968	2	2	1 106	
58	Syndicat d'A.E.P. et d'assainissement de <b>Soings-en-Sologne</b> , Rougeou	1966	2	2	1 416	
59	Syndicat d'A.E.P. et d'assainissement de <b>Billy</b> , Gy-en-Sologne	1968	2	2	1 249	
60	Syndicat d'A.E.P. et d'assainissement de <b>Selles-Saint-Denis</b> , La Ferté-Imbault	1954	2	2	2 228	
61	Syndicat d'A.E.P. et d'assainissement de <b>Angé</b> , Pouillé, Mareuil-sur-Cher (SIEPA)	1949	3	3	2 502	
62	Syndicat d'A.E.P. et d'assainissement de <b>Saint-Aignan</b> , Seigy	1952	2	2	4 632	
<b>Syndicats d'Assainissement</b>						
63	Syndicat intercommunal d'assainissement de <b>Cour-Cheverny</b> , Cheverny	1994	2	2	3 541	
64	Syndicat intercommunal d'assainissement de <b>Orchaise</b> - Saint-Lubin-en-Vergonnois	2001	2	2	1 598	
65	Syndicat intercommunal d'assainissement collectif de l'Agglomération de <b>Montrichard</b> (SIAAM)	2003	6	6	7 934	+ adhésion Pontlevoy prévue au 1/1/07



1.5- Syndicats Mixtes carte 14

# Syndicats d'Adduction d'Eau Potable (A.E.P.) et d'Assainissement



- 01 Syndicat d'A.E.P. Aquaperche (+ la Bazoche-Gouet et la Chapelle-Guillaume)
- 02 Syndicat d'A.E.P. de la Fontenelle, Le Poislay, Arville, Oigny
- 03 Syndicat d'A.E.P. de Boursay, Choue
- 04 Syndicat d'A.E.P. entre les communes de Sargé-sur-Braye et le Temple
- 05 Syndicat d'A.E.P. de Saint-Marc-du-Cor, Beauchêne, Romilly
- 06 Syndicat d'A.E.P. de Fontaine-Raoul, Bouffry, Chauvigny-du-Perche, Villebout
- 07 Syndicat d'A.E.P. de Morée, St-Jean-Froidmental
- 08 Syndicat d'A.E.P. d'Ouzouer-le-Doyen, Moisy, Semerville
- 09 Syndicat d'A.E.P. de Fréteval, Saint-Hilaire-la-Gravelle
- 10 Syndicat d'A.E.P. de la Ville-aux-Clercs, Busloup
- 11 Syndicat d'A.E.P. de Pezou-Loir-Réveillon
- 12 Syndicat d'A.E.P. de Danzé, Azé, Rahart
- 13 Syndicat d'A.E.P. de Lunay, Mazangé
- 14 Syndicat d'A.E.P. du Gondré
- 15 Syndicat d'A.E.P. de Couture-sur-Loir, Artins, Tréhet, Villedieu-le-Château, Les Essarts
- 16 Syndicat d'A.E.P. des Hayes, Ternay, Montrouveau
- 17 Syndicat d'A.E.P. du Plessis
- 18 Syndicat d'A.E.P. de Naveil, Marcilly-en-Beauce, Villerable, Sainte-Anne
- 19 Syndicat d'A.E.P. de Crucheray, Nourray, Lancé
- 20 Syndicat intercommunal d'eau potable d'Areines, Meslay, Saint-Ouen, Vendôme
- 21 Syndicat d'A.E.P. de Villetrun, Faye, Rocé, Coulommiers-la-Tour
- 22 Syndicat d'A.E.P. de la région d'Oucques
- 23 Syndicat d'A.E.P. d'Autainville, Binas, St-Laurent-des-Bois
- 24 Syndicat d'A.E.P. de Prénouvellon, Membrolles, Tripleville
- 25 Syndicat d'A.E.P. de Talcy, Conciers, Roches
- 26 Syndicat d'A.E.P. de la Chapelle-Saint-Martin, Maves, Mulsans, Villexanton
- 27 Syndicat d'A.E.P. d'Averdon, Villerson
- 28 Syndicat d'A.E.P. de Selommes, Périgny, Villemardy, Villefrancoeur, Villoromain
- 29 Syndicat d'A.E.P. de Landes-le-Gaulois, La Chapelle-Vendômoise, Pray, Tourailles, Lancôme
- 30 Syndicat d'A.E.P. d'Herbault, Françay
- 31 Syndicat d'A.E.P. de Saint-Lubin-en-Vergonnois, St-Bohaire
- 32 Syndicat d'A.E.P. de Fossé, Marolles, Saint-Sulpice-de-Pommeray
- 33 Syndicat d'A.E.P. de Cour-sur-Loire, Suèvres et Menars
- 34 Syndicat d'A.E.P. d'Avaray, Lestiau, Courbouzon
- 35 Syndicat d'A.E.P. d'Orchaise, Molineuf, Santenay
- 36 Syndicat d'A.E.P. du Val de Cisse (+ Cangey et Limeray)
- 37 Syndicat d'A.E.P. de Chailles, Candé-sur-Beuvron, Seur
- 38 Syndicat d'A.E.P. de Cellettes, Chitenay, Comeray
- 39 Syndicat d'A.E.P. de Cour-Cheverny, Cheverny
- 40 Syndicat d'A.E.P. de Vernou en Sologne, Courmemin
- 41 Syndicat d'A.E.P. de Rilly-sur-Loire, Chaumont-sur-Loire
- 42 Syndicat d'A.E.P. de Sambin, Fougères-sur-Bièvre, Feings
- 43 Syndicat d'A.E.P. de Pontlevoy, Thenay
- 44 Syndicat intercommunal d'A.E.P. de Montrichard, Bourré, Saint-Julien-de-Chédon, Favorlles-sur-Cher
- 45 Syndicat d'A.E.P. de Thésée, Monthou-sur-Cher, Noyers-sur-Cher, St-Romain-sur-Cher
- 46 Syndicat d'A.E.P. de Sassay, Couddes, Oisly, Choussy
- 47 Syndicat intercommunal d'A.E.P. de Gièvres, Pruniers-en-Sologne
- 48 Syndicat d'A.E.P. de Villeherviers, Loreux
- 49 Syndicat d'A.E.P. de la Vallée de la Rère
- 50 Syndicat d'A.E.P. et Assainissement de Montoire-sur-le-Loir, Les Roches-l'Evêque, Lavardin, Saint-Arnoult
- 51 Syndicat d'A.E.P. et Assainissement de Trôo, St-Jacques-des-Guéréts, Montoire-sur-le-Loir, Sougé
- 52 Syndicat d'A.E.P. et Assainissement de Prunay-Cassereau, Villechauve, St-Amand-Longpré, Authon
- 53 Syndicat d'A.E.P. et Assainissement de Saint-Gourgon, Gombergean, Villeporcher
- 54 Syndicat d'A.E.P. et Assainissement de Saint-Cyr-du-Gault, Saint-Etienne-des-Guéréts
- 55 Syndicat d'A.E.P. et d'assainissement de Lorges, Briou
- 56 Syndicat d'A.E.P. et Assainissement de Monthou-sur-Bièvre, Ouchamps, Valaire
- 57 Syndicat d'A.E.P. et Assainissement de Chémery, Méhers
- 58 Syndicat d'A.E.P. et Assainissement de Soings-en-Sologne, Rougeou
- 59 Syndicat d'A.E.P. et Assainissement de Billy, Gy-en-Sologne
- 60 Syndicat d'A.E.P. et Assainissement de Selles-Saint-Denis, La Ferté-Imbault
- 61 Syndicat intercommunal d'eau potable et assainissement d'Angé, Pouillé, Mareuil-sur-Cher (SIEPA)
- 62 Syndicat d'A.E.P. et Assainissement de Saint-Aignan, Seigy
- 63 Syndicat intercommunal d'assainissement de Cour-Cheverny, Cheverny
- 64 Syndicat intercommunal d'assainissement d'Orchaise - Saint-Lubin-en-Vergonnois
- 65 Syndicat intercommunal d'Assainissement collectif de l'Agglomération de Montrichard (SIAAM)

D'après source : Arrêtés préfectoraux - situation au 1/09/06

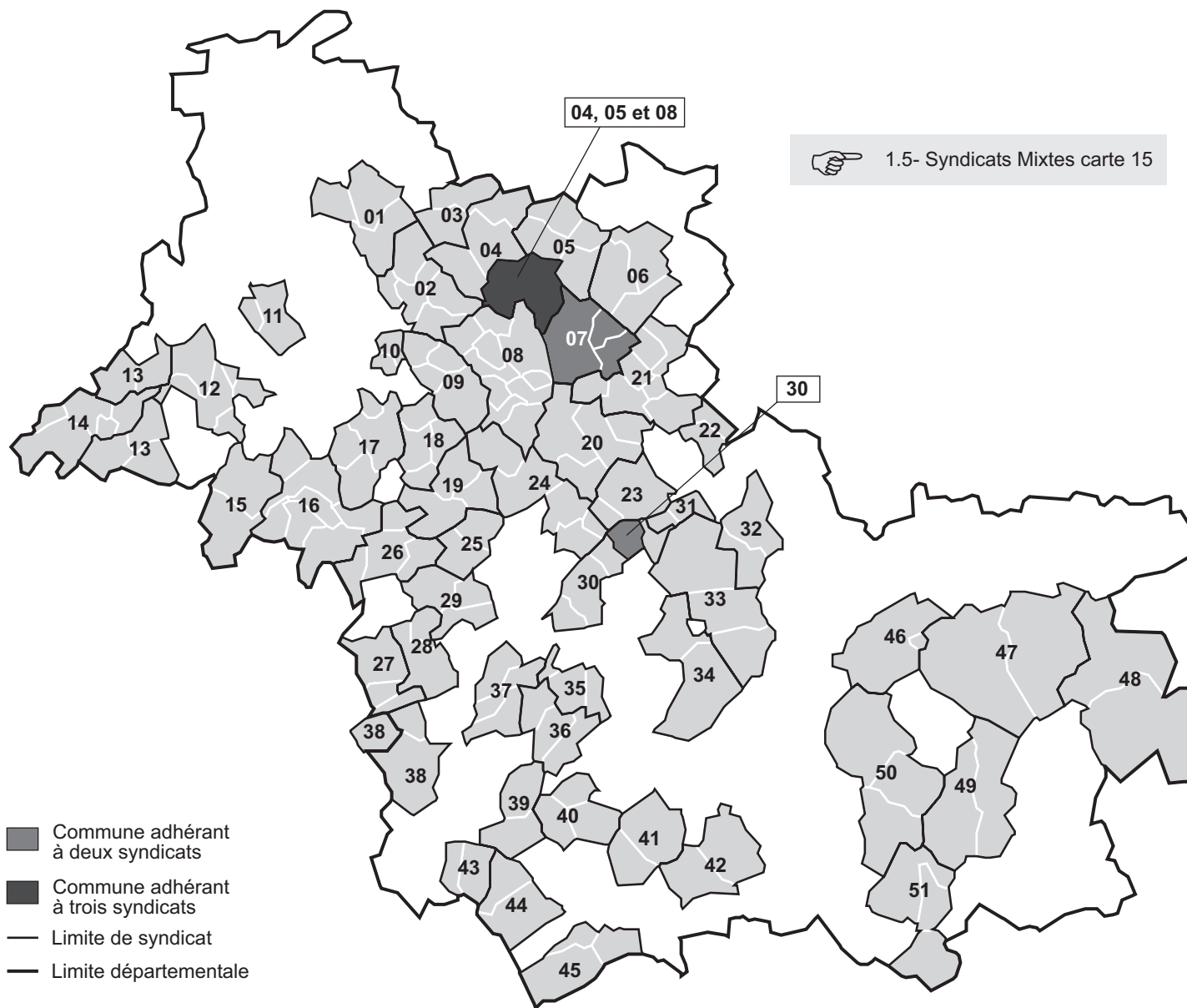
Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher - Oct 2006

## Syndicats à vocation scolaire

N°	Nom de l'établissement (en gras : siège de l'établissement)	Année de création	Nombre de communes adhérentes	dont communes du 41	Population en 1999	Modifications de périmètre depuis la création
01	SIVOS de la <b>Ville-aux-Clercs</b> , Chauvigny-du-Perche, Romilly	1977	3	3	1 610	
02	SIVOS de <b>Pezou</b> , Busloup, Lignéres, Lisle, Renay	1968	5	5	2 054	+ Renay (1979)
03	SIVOS de <b>Saint-Hilaire-la-Gravelle</b> , St-Jean-de-Froidmentel	1983	2	2	1 124	
04	SIVOS de <b>Morée</b> , Brévainville, Viévy-le-Rayé, Ecoman, la Bosse, Fréteval	1974	4	4	2 515	+ Viévy-le-Rayé (1976), Fréteval (1990)
05	SIVOS de <b>Moisy</b> , Ouzouer-le-Doyen, Semerville, La Colombe, Viévy-le-Rayé, Ecoman, La Bosse	1971	5	5	1 096	+ Viévy-le-Rayé (1987)
06	SIVOS d'Autainville, <b>Binas</b> , St-Laurent-des-Bois	1972	3	3	1 140	
07	SIVOS de <b>Marchenoir</b> , St-Léonard-en-Beauce, Le Plessis-l'Echelle	1971	3	3	1 235	
08	Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire d' <b>Oucques</b>	1978	14	14	3 851	
09	SIVOS de Faye, Rocé, <b>Villetrun</b> , Selommes	1968	4	4	1 406	+ Selommes (1992)
10	Syndicat intercommunal à vocation scolaire d' <b>Areines</b> - Meslay	2003	2	2	826	
11	SIVOS de <b>Mazangé</b> , Fortan	1973	2	2	1 021	
12	SIVOS du secteur de <b>Montoire-sur-le-Loir</b>	1985	6	6	5 552	+ Saint-Jacques-des-Guérets (2002) - Troo (1997)
13	SIVOS de <b>Ternay</b> , Les Hayes, Montrouveau, Sougé, Trôo	1972	5	5	1 289	+ Sougé (1986), Troo (1997)
14	SIVOS de <b>Couture-sur-Loir</b> , Villedieu-le-Château, Les Essarts, Tréhet, Artins	1972	5	5	1 360	+ Tréhet (1974), Artins (1976)
15	SIVOS d' <b>Authon</b> , Prunay-Cassereau	1991	2	2	1 305	
16	Syndicat intercommunal scolaire Amandinois (siège à <b>Saint-Amand-Longpré</b> )	2005	7	7	2 052	
17	SIVOS de Nourray, Crucheray, <b>Lancé</b> , Sainte-Anne	1967	4	4	1 175	+ Sainte-Anne (1970)
18	SIVOS de <b>Villemardy</b> , Périgny, Tourailles, Villeromain	1969	4	4	736	
19	SIVOS de la <b>Chapelle-Vendômoise</b> , Landes-le-Gaulois, Villefrancoeur	1970	3	3	1 788	+ Chapelle-Vendômoise (1976)
20	SIVOS de la Chapelle-Saint-Martin, <b>Maves</b> , Mulsans, Villexanton	1970	4	4	1 758	
21	SIVOS de <b>Talcy</b> , Lorges, Briou, La Madeleine-Villefrouin, Roches, Concriers, Séris	1969	7	7	1 162	+ Concriers (1971), Villermain (1978), Séris (1981) - Villermain (2003)
22	SIVOS d' <b>Avaray</b> , Lestiou	1969	2	2	780	
23	Syndicat intercommunal des affaires scolaires et parascolaires de Cour-sur-Loire et <b>Suèvres</b>	1998	2	2	1 678	
24	SIVOS Cisse - Vallée Saint-Jean (siège à <b>Champigny-en-Beauce</b> )	2001	5	5	3 336	
25	SIVOS de St-Bohaire, <b>Saint-Lubin-en-Vergonnois</b>	1986	2	2	1 104	
26	SIVOS d' <b>Herbault</b> , Françay, Lancôme, St-Etienne-des-Guérets	1973	4	4	1 493	
27	SIVOS de Mesland, <b>Monteaux</b> , Veuves	1991	3	3	1 405	
28	SIVOS d' <b>Onzain</b> , Seillac	1971	2	2	3 219	
29	SIVOS de <b>Molineuf</b> , Chambon-sur-Cisse, Orchaise	1979	3	3	2 398	
30	SIVOS de Maslives, Montivault, St-Claude-de-Diray, St-Gervais-la-Forêt, <b>Vineuil</b>	1991	5	5	13 293	
31	SIVOS d'enseignement de la musique de <b>Saint-Dyé-sur-Loire</b> , Muides-sur-Loire, Montivault	1985	3	3	3 294	
32	SIVOS de <b>Thoury</b> , Crouy-sur-Cosson	1979	2	2	809	
33	SIVOS de <b>Neuvy</b> , Bauzy, Chambord	1971	3	3	736	+ Chambord (1983)
34	Syndicat intercommunal à vocation scolaire de Fontaines-en-Sologne et <b>Tour-en-Sologne</b>	2002	2	2	1 406	
35	SIVOS de Chitenay, Cormeray, <b>Seur</b>	1973	3	3	2 314	
36	SIVOS de Fougères-sur-Bièvre, Feings, <b>Ouchamps</b>	1969	3	3	1 985	+ Ouchamps (1971)
37	SIVOS des <b>Montils</b> , Candé-sur-Beuvron, Monthou-sur-Bièvre, Valaire	1970	4	4	3 236	
38	SIVOS de <b>Vallières-les-Grandes</b> , Rilly-sur-Loire, Mosnes (37)	1983	3	2	1 750	+ Mosnes (1993)
39	SIVOS de <b>Thenay</b> , Monthou-sur-Cher	1975	2	2	1 705	
40	SIVOS de <b>Choussy</b> , Oisly, Couddes	1971	3	3	1 030	
41	SIVOS de <b>Chémery</b> , Méhers	1978	2	2	1 106	
42	SIVOS de <b>Billy</b> , Gy-en-Sologne		2	2	1 249	
43	SIVOS de <b>Saint-Julien-de-Chédon</b> , Angé	1975	2	2	1 489	
44	SIVOS de Pouillé, <b>Mareuil-sur-Cher</b>	1976	2	2	1 711	
45	SIVOS de Couffy, <b>Seigy</b> , Châteauvieux	1977	3	3	2 222	+ Châteauvieux (1985)
46	SIVOS du Beuvron (siège à <b>Neung-sur-Beuvron</b> )	1990	2	2	1 575	
47	SIVOS de <b>Nouan-le-Fuzelier</b> , St-Viâtre	1991	2	2	3 476	
48	SIVOS de Pierrefitte-sur-Sauldre, <b>Souesmes</b>	1993	2	2	1 966	
49	SIVOS de la <b>Ferté-Imbault</b> , Selles-Saint-Denis	1995	2	2	2 228	
50	Syndicat intercommunal à vocation scolaire entre les communes de Loreux, <b>Millançay</b> et Villeherviers	2000	3	3	1 420	
51	SIVOS de Langon, Maray, <b>Mennetou-sur-Cher</b>	1989	3	3	1 925	



# Syndicats à Vocation Scolaire



- Commune adhérent à deux syndicats
- Commune adhérent à trois syndicats
- Limite de syndicat
- Limite départementale

- 01 : SIVOS de la Ville-aux-Clercs, Chauvigny-du-Perche, Romilly
- 02 : SIVOS de Pezou, Busloup, Lignéres, Lisle, Renay
- 03 : SIVOS de Saint-Hilaire-la-Gravelle, St-Jean-de-Froidmental
- 04 : SIVOS de Morée, Brévainville, Viévy-le-Rayé, Ecoman, la Bosse, Fréteval
- 05 : SIVOS de Moisy, Ouzouer-le-Doyen, Semerville, La Colombe, Viévy-le-Rayé, Ecoman, La Bosse
- 06 : SIVOS d'Autainville, Binas, St-Laurent-des-Bois
- 07 : SIVOS de Marchenoir, St-Léonard-en-Beauce, Le Plessis-l'Echelle
- 08 : Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire d'Oucques
- 09 : SIVOS de Faye, Rocé, Villetrun, Selommes
- 10 : Syndicat intercommunal à vocation scolaire d'Arenes - Meslay
- 11 : SIVOS de Mazangé, Fortan
- 12 : SIVOS du secteur de Montoire-sur-le-Loir
- 13 : SIVOS de Ternay, Les Hayes, Montrouveau, Sougé, Trôo
- 14 : SIVOS de Couture-sur-Loir, Villedieu-le-Château, Les Essarts, Tréhet, Artins
- 15 : SIVOS d'Authon, Prunay-Cassereau
- 16 : Syndicat intercommunal scolaire Amandinois
- 17 : SIVOS de Nourray, Crucheray, Lancé, Sainte-Anne
- 18 : SIVOS de Villemardy, Périgny, Tourailles, Villeromain
- 19 : SIVOS de la Chapelle-Vendômoise, Landes-le-Gaulois, Villefrancoeur
- 20 : SIVOS de la Chapelle-Saint-Martin, Maves, Mulsans, Villexanton
- 21 : SIVOS de Talcy, Lorges, Briou, La Madeleine-Villefrouin, Roches, Concriers, Séris
- 22 : SIVOS d'Avaray, Lestiu
- 23 : Syndicat intercommunal des affaires scolaires et parascolaires de Cour-sur-Loire et Suèvres
- 24 : SIVOS Cisse - Vallée Saint-Jean
- 25 : SIVOS de St-Bohaire, Saint-Lubin-en-Vergonnois
- 26 : SIVOS d'Herbault, Françay, Lancôme, St-Etienne-des-Guéréts
- 27 : SIVOS de Mesland, Monteaux, Veuves
- 28 : SIVOS d'Onzain, Seillac
- 29 : SIVOS de Molineuf, Chambon-sur-Cisse, Orchaie
- 30 : SIVOS de Maslives, Montlivault, St-Claude-de-Diray, St-Gervais-la-Forêt, Vineuil
- 31 : SIVOS d'enseignement de la musique de Saint-Dyé-sur-Loire, Muides-sur-Loire, Montlivault
- 32 : SIVOS de Thoury, Crouy-sur-Cosson
- 33 : SIVOS de Neuvy, Bauzy, Chambord
- 34 : Syndicat intercommunal à vocation scolaire de Fontaines-en-Sologne et Tour-en-Sologne
- 35 : SIVOS de Chitenay, Cormeray, Seur
- 36 : SIVOS de Fougères-sur-Bièvre, Feings, Ouchamps
- 37 : SIVOS des Montils, Candé-sur-Beuvron, Monthou-sur-Bièvre, Valaire
- 38 : SIVOS de Vallières-les-Grandes, Rilly-sur-Loire, Mosnes (37)
- 39 : SIVOS de Thenay, Monthou-sur-Cher
- 40 : SIVOS de Choussy, Oisly, Couddes
- 41 : SIVOS de Chémery, Méhers
- 42 : SIVOS de Billy, Gy-en-Sologne
- 43 : SIVOS de Saint-Julien-de-Chédon, Angé
- 44 : SIVOS de Pouillé, Mareuil-sur-Cher
- 45 : SIVOS de Couffy, Seigy, Châteaueux
- 46 : SIVOS du Beuvron
- 47 : SIVOS de Nouan-le-Fuzelier, St-Viâtre
- 48 : SIVOS de Pierrefitte-sur-Sauldre, Souesmes
- 49 : SIVOS de la Ferté-Imbault, Selles-Saint-Denis
- 50 : Syndicat intercommunal à vocation scolaire entre les communes de Loreux, Millançay et Villeherviers
- 51 : SIVOS de Langon, Maray, Mennetou-sur-Cher

D'après source : Arrêtés préfectoraux - situation au 1/09/06

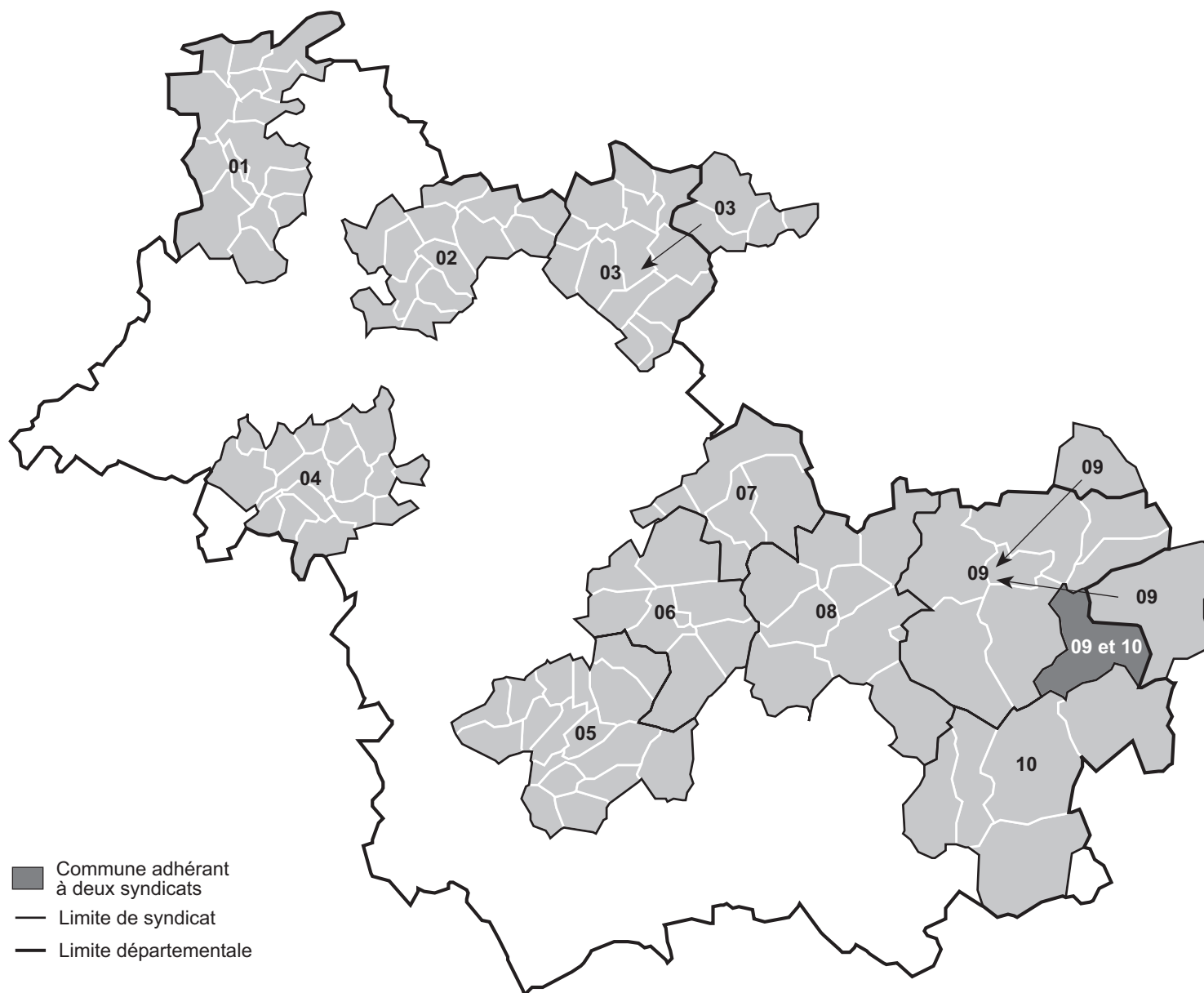
Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher - Oct 2006

## Syndicats de Collège

N°	Nom de l'établissement (en gras : siège de l'établissement)	Année de création	Nombre de communes adhérentes	dont communes du 41	Population en 1999	Modifications de périmètre depuis la création
01	Syndicat du C.E.G. de <b>Mondoubleau</b>	1970	16	16	6 681	
02	Syndicat intercommunal du C.E.G. "Louis Pasteur" à <b>Morée</b>	1972	13	13	7 449	+ Saint-Firmin-des-Prés (1980)
03	Syndicat intercommunal du Collège d' <b>Ouzouer-le-Marché</b>	1983	17	13	6 885	
04	Syndicat du C.E.G. de <b>Saint-Amand-Longpré</b>	1970	16	16	4 453	+ Villiersfaux (1981)
05	Syndicat du Collège de <b>Contres</b>	1981	16	16	15 816	
06	Syndicat du Collège de <b>Bracieux</b>	1977	8	8	8 231	+ Huisseau-sur-Cosson (1983) - Courmemin (1983)
07	Syndicat du Collège de <b>Saint-Laurent-Nouan</b>	1980	6	6	7 491	
08	Syndicat intercommunal du Collège de <b>Neung-sur-Beuvron</b>	1977	9	9	5 859	+ Yvoy-le-Marron (1996)
09	Syndicat intercommunal du Collège J. Rostand de <b>Lamotte-Beuvron</b>	1990	10	8	13 107	- Yvoy-le-Marron (1999)
10	Syndicat intercommunal pour la répartition et le recouvrement de la participation financière des communes aux travaux d'investissement engagés par le Collège de <b>Salbris</b>	1993	6	6	11 516	



# Syndicats de Collège



- 01 : Syndicat du C.E.G. de Mondoubleau
- 02 : Syndicat intercommunal du C.E.G. "Louis Pasteur" à Morée
- 03 : Syndicat intercommunal du Collège d'Ouzouer-le-Marché (+ Charsonville, Coulmiers, Epieds-en-Beauce et Rozières-en-Beauce)
- 04 : Syndicat du C.E.G. de Saint-Amand-Longpré
- 05 : Syndicat du Collège de Contres
- 06 : Syndicat du Collège de Bracieux
- 07 : Syndicat du Collège de Saint-Laurent-Nouan
- 08 : Syndicat intercommunal du Collège de Neung-sur-Beuvron
- 09 : Syndicat intercommunal du Collège J. Rostand de Lamotte-Beuvron (+ Brinon-sur-Sauldre et Sennely)
- 10 : Syndicat intercommunal pour la répartition et le recouvrement de la participation financière des communes aux travaux d'investissement engagés par le Collège de Salbris

D'après source : Arrêtés préfectoraux - situation au 1/05/06

## Syndicats à vocation sportive

N°	Nom de l'établissement (en gras : siège de l'établissement)	Année de création	Nombre de communes adhérentes	dont communes du 41	Population en 1999	Modifications de périmètre depuis la création
01	Syndicat intercommunal pour la construction et le fonctionnement d'une halle des sports à <b>Mondoubleau</b>	1975	16	16	6 985	+ Chapelle-Guillaume, Plessis-Dorin, Saint-Avit (2002)
02	Syndicat Intercommunal à Vocation Sportive de la Région de <b>Marchenoir</b>	1984	10	10	2 430	+ Concriers (1986), Lorges, Saint-Léonard-en-Beauce (1987)
03	Syndicat Intercommunal à Vocation Sportive et Educative de la Région d' <b>Oucques</b>	1981	10	10	2 529	
04	Syndicat Intercommunal à Vocation Sportive et Educative de <b>Villetrun</b> , Coulommiers-la-Tour, Rocé et Faye	1969	4	4	1 124	
05	Syndicat Intercommunal à Vocation Sportive de la Chauvinière (siège à <b>Selommes</b> )	1988	5	5	1 494	
06	Syndicat Intercommunal à Vocation Sportive de <b>Maves</b> , Villexanton	1986	2	2	775	
07	Syndicat Intercommunal à Vocation Sportive et Educative des Trois Maillets (siège à <b>Avaray</b> )	1984	2	2	780	
08	Syndicat Intercommunal à Vocation Sportive de <b>Cellettes</b> , Chitenay	1993	2	2	3 059	

# Syndicats à Vocation Sportive



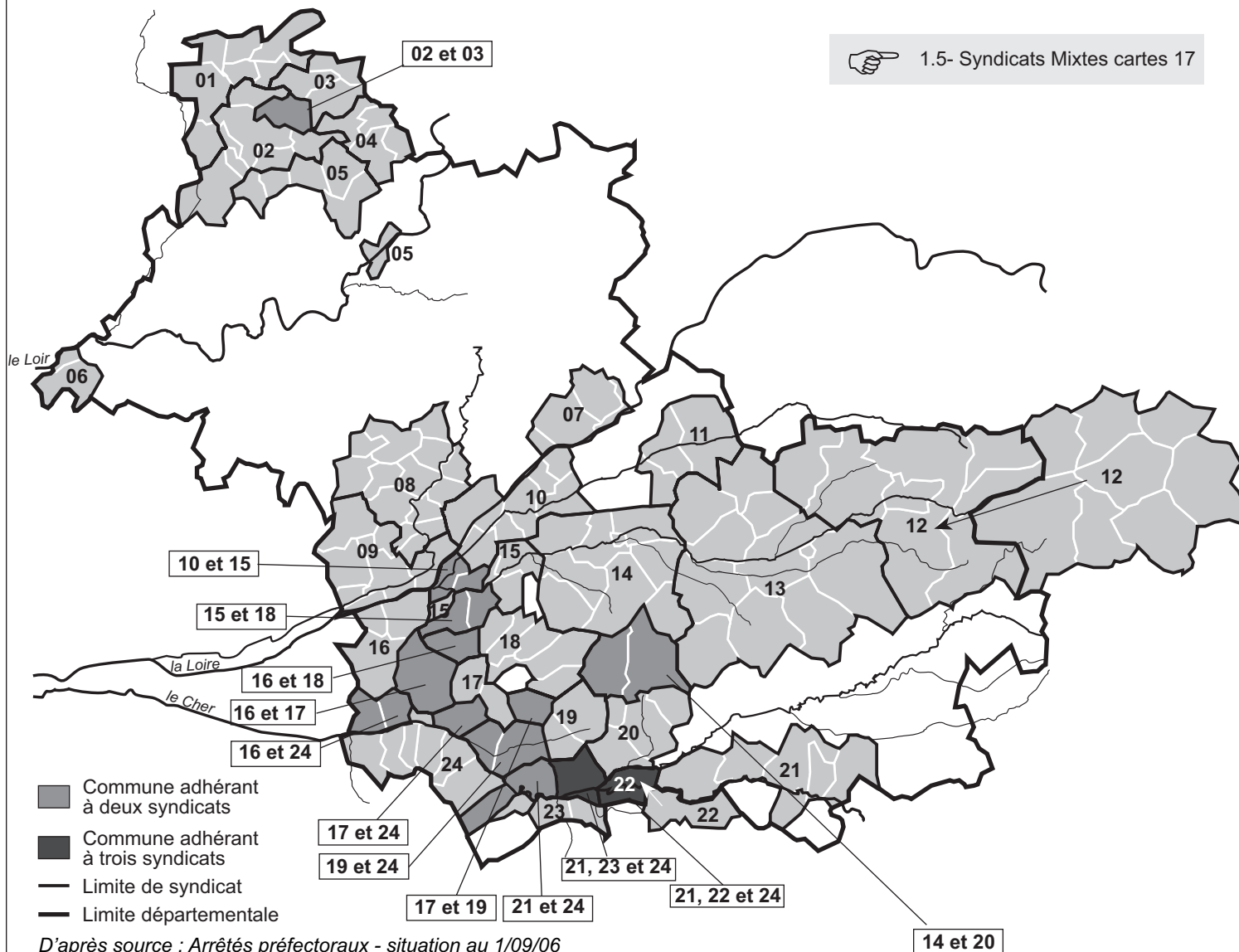
- 01 : Syndicat intercommunal pour la construction et le fonctionnement d'une halle des sports à Mondoubleau
- 02 : Syndicat intercommunal à vocation sportive de la région de Marchenoir
- 03 : Syndicat intercommunal à vocation sportive et éducative de la région d'Oucques
- 04 : Syndicat intercommunal à vocation sportive et éducative de Villetrun, Coulommiers-la-Tour, Rocé, Faye
- 05 : Syndicat intercommunal à vocation sportive de la Chauvinière
- 06 : Syndicat intercommunal à vocation sportive de Maves, Villexanton
- 07 : Syndicat intercommunal à vocation sportive et éducative des Trois Maillets
- 08 : Syndicat intercommunal à vocation sportive de Cellettes, Chitenay

D'après source : Arrêtés préfectoraux - situation au 1/05/06

## Syndicats de rivières

N°	Nom de l'établissement (en gras : siège de l'établissement)	Année de création	Nombre de communes adhérentes	dont communes du 41	Population en 1999	Modifications de périmètre depuis la création
01	Syndicat d'Aménagement du Couëtron (siège à <b>Souday</b> )	1975	7	7	1 583	
02	Syndicat intercommunal d'aménagement de la Grenne (siège à <b>Mondoubleau</b> )	1970	8	8	4 613	
03	Syndicat intercommunal d'aménagement de l'Eggonne Amont (siège à <b>Droué</b> )	1972	4	4	1 791	+ Poislay (1972), Boursay (1977)
04	Syndicat intercommunal d'aménagement de l'Eggonne Aval (siège à <b>Villebout</b> )	1977	4	4	554	
05	Syndicat intercommunal d'aménagement du Gratteloup et du Boulon Amont (siège à <b>Ville-aux-Clercs</b> )	1977	6	6	2 869	+ Pezou (1998), La Ville-aux-Clercs (1998)
06	Syndicat intercommunal d'études et d'aménagement du Bassin du Niclos (siège à <b>Tréhet</b> )	1996	2	2	543	
07	Syndicat de la Tronne (siège à <b>Mer</b> )	1967	4	4	7 952	
08	Syndicat intercommunal d'études et de réalisation pour l'aménagement de la Cisse Moyenne et de ses affluents (siège à <b>Saint-Bohaire</b> )	1979	13	13	9 260	+ La Chapelle-Vendômoise, Françay, Lancôme (1981)
09	Syndicat intercommunal d'études et de réalisation pour l'aménagement de la Cisse Ligérienne et de ses affluents (siège à <b>Monteaux</b> )	1978	7	7	6 744	
10	Syndicat intercommunal d'études et de réalisation pour l'aménagement du Bassin du Bas Cosson (siège à <b>Vineuil</b> )	1981	9	9	68 453	
11	Syndicat intercommunal du Centre Cosson (siège à <b>la Ferté-Saint-Cyr</b> )	2002	3	3	1 703	
12	Syndicat intercommunal du Beuvron Amont (siège à <b>Lamotte-Beuvron</b> )	1958	16	8	19 820	
13	Syndicat intercommunal du Beuvron Centre Amont (siège à <b>Neung-sur-Beuvron</b> )	1960	11	11	7 325	
14	Syndicat intercommunal du Beuvron Centre Aval (siège à <b>Bracieux</b> )	1958	11	11	12 663	
15	Syndicat intercommunal du Beuvron Aval (siège à <b>Candé-sur-Beuvron</b> )	1958	8	8	7 453	- Chailles, Cormeray (1991)
16	Syndicat intercommunal d'études et de réalisation pour l'aménagement du Bassin de la Masse (siège à <b>Vallières-les-Grandes</b> )	1980	7	7	8 721	
17	Syndicat intercommunal pour l'aménagement du Bavet et de ses affluents (siège à <b>Monthou-sur-Cher</b> )	1995	5	5	3 885	
18	Syndicat intercommunal de la Vallée de la Bièvre (siège à <b>Contres</b> )	1957	8	8	7 972	
19	Syndicat intercommunal d'aménagement de la Renne (siège à <b>Saint-Romain-sur-Cher</b> )	1973	5	5	4 004	+ Couddes (1982)
20	Syndicat intercommunal pour l'aménagement et l'Assainissement du Bassin de la Croisne (siège à <b>Gy-en-Sologne</b> )	1976	6	6	4 046	
21	Syndicat intercommunal du Canal de Berry (siège à <b>Selles-sur-Cher</b> )	1956	10	10	19 943	+ Saint-Aignan (1959) - Romorantin-Lanthenay (2004)
22	Syndicat d'Assainissement du Val du Cher (siège à <b>Selles-sur-Cher</b> )	1947	2	1	7 427	
23	Syndicat intercommunal d'aménagement du Fouzon (siège à <b>Meusnes</b> )	1997	3	3	3 018	
24	Syndicat intercommunal du Cher canalisé (siège à <b>Saint-Aignan</b> )	1953	17	17	28 528	+ Châtillon-sur-Cher, Selles-sur-Cher (1987)

# Syndicats de rivières



D'après source : Arrêtés préfectoraux - situation au 1/09/06

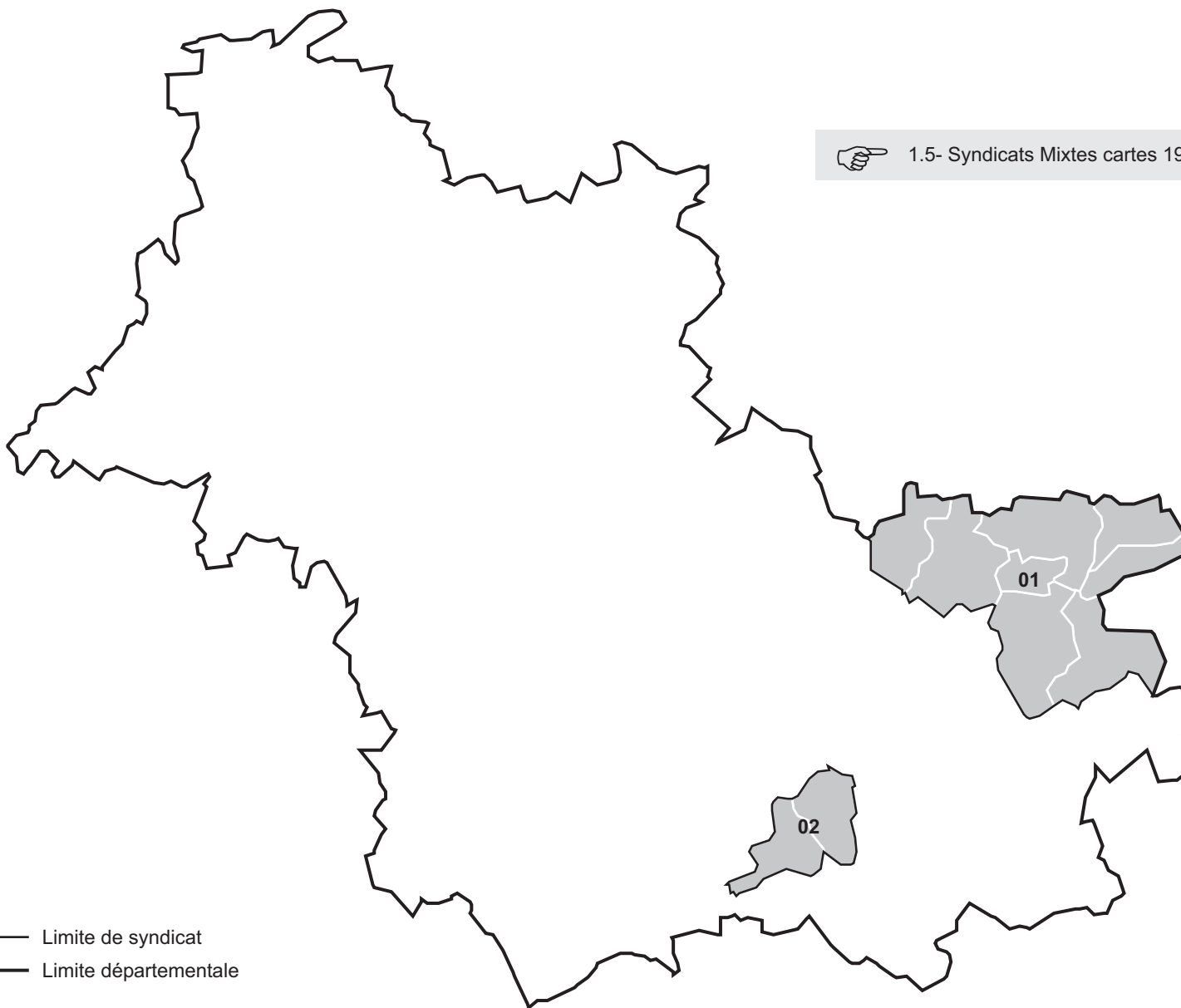
Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher - Oct 2006

## Syndicats à vocation économique

N°	Nom de l'établissement (en gras : siège de l'établissement)	Année de création	Nombre de communes adhérentes	dont communes du 41	Population en 1999	Modifications de périmètre depuis la création
01	Syndicat Intercommunal pour des études d'aménagement du pays de <b>Lamotte-Beuvron</b>	1989	8	8	10 876	/
02	Syndicat intercommunal de la zone d'activités du Pâtureau 2000 (siège à <b>Pruniers-en-Sologne</b> )	2000	2	2	20 478	/

 1.5- Syndicats Mixtes cartes 19

# Syndicats à vocation économique



- 01 : Syndicat Intercommunal pour des études d'aménagement du pays de Lamotte-Beuvron
- 02 : Syndicat Intercommunal de la zone d'activités du Pâtureau 2000

D'après source : Arrêtés préfectoraux - situation au 1/09/06

Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher - Oct 2006

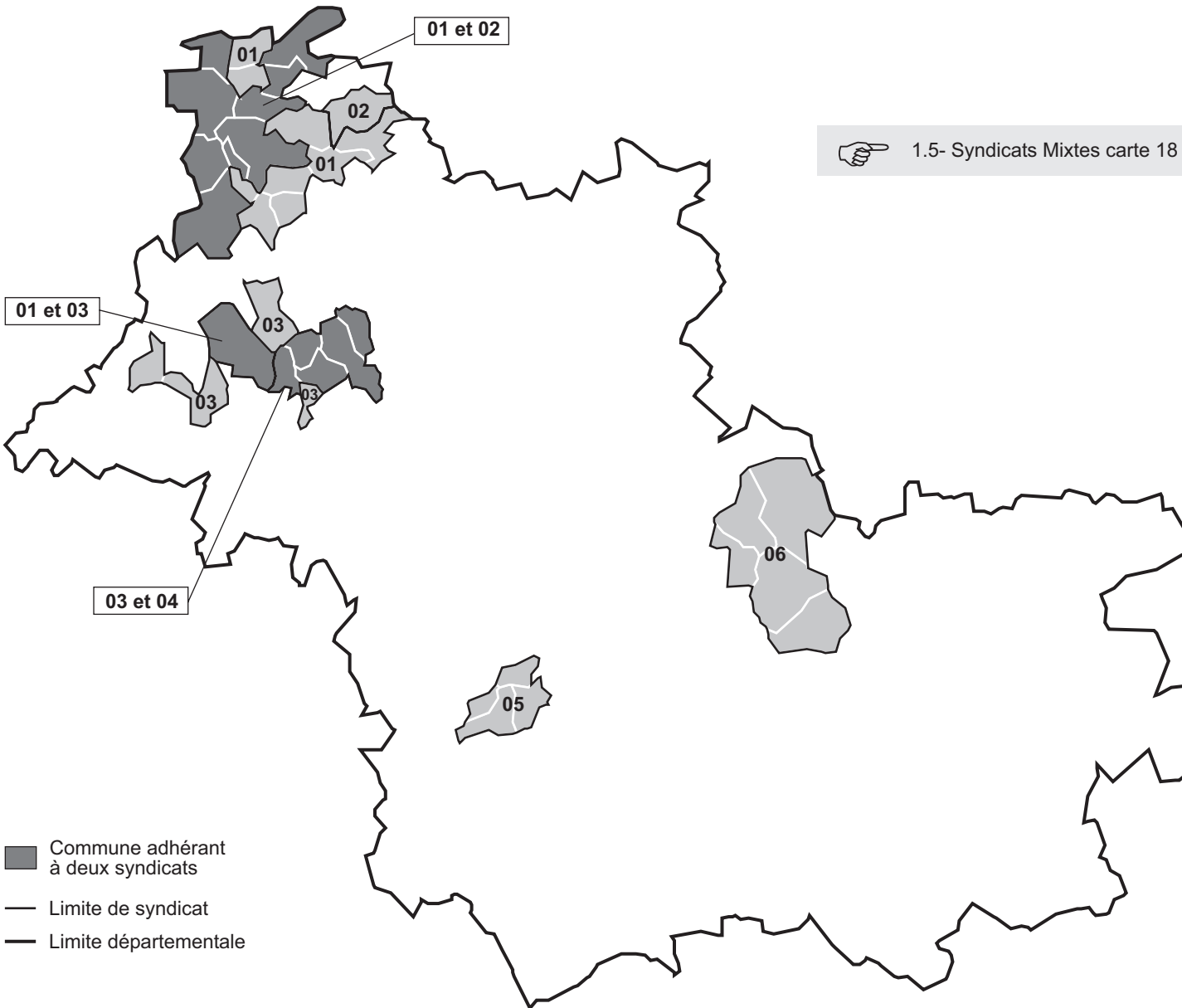
## Syndicats à vocation touristique et de loisirs

N°	Nom de l'établissement (en gras : siège de l'établissement)	Année de création	Nombre de communes adhérentes	dont communes du 41	Population en 1999	Modifications de périmètre depuis la création
01	Syndicat intercommunal pour l'entretien et le développement des circuits équestres et pédestres dans le Perche (siège à <b>Sargé-sur-Braye</b> )	1975	19	19	7 968	+ Bouffry, Chapelle-Vicomtesse, Lunay, Saint-Marc-du-Cor (1980), Saint-Avit (1988), Beauchêne, Temple (1990), Gault-Perche, Romilly (1991), Arville (1994), Oigny (1995)  - Romilly, Savigny-sur-Braye (2005)
02	Syndicat intercommunal de la Commanderie d' <b>Arville</b>	1982	10	10	5 971	
03	Syndicat intercommunal pour la promotion du train touristique (siège à <b>Thoré-la-Rochette</b> )	1990	10	10	31 602	+ Montoire-sur-le-Loir (1994)
04	Syndicat du plan d'eau de <b>Villiers-sur-Loir</b> en Vendômois	1987	5	5	24 663	
05	Syndicat intercommunal "Espace Beauregard" (siège à <b>Monthou-sur-Bièvre</b> )	2000	4	4	2 831	- Candé-sur-Beuvron (2004)
06	Syndicat intercommunal pour l'aménagement touristique de Veillas (siège à <b>Dhuizon</b> )	2000	5	5	3 481	- Villeny (2000)

 1.5- Syndicats Mixtes carte 18



# Syndicats à vocation touristique et de loisirs



- 01 : Syndicat intercommunal pour l'entretien et le développement des circuits équestres et pédestres dans le Perche
- 02 : Syndicat intercommunal de la Commanderie d'Arville
- 03 : Syndicat intercommunal pour la promotion du train touristique
- 04 : Syndicat du plan d'eau de Villiers-sur-Loir en Vendômois
- 05 : Syndicat intercommunal "Espace Beauregard"
- 06 : Syndicat intercommunal pour l'aménagement touristique de Veillas

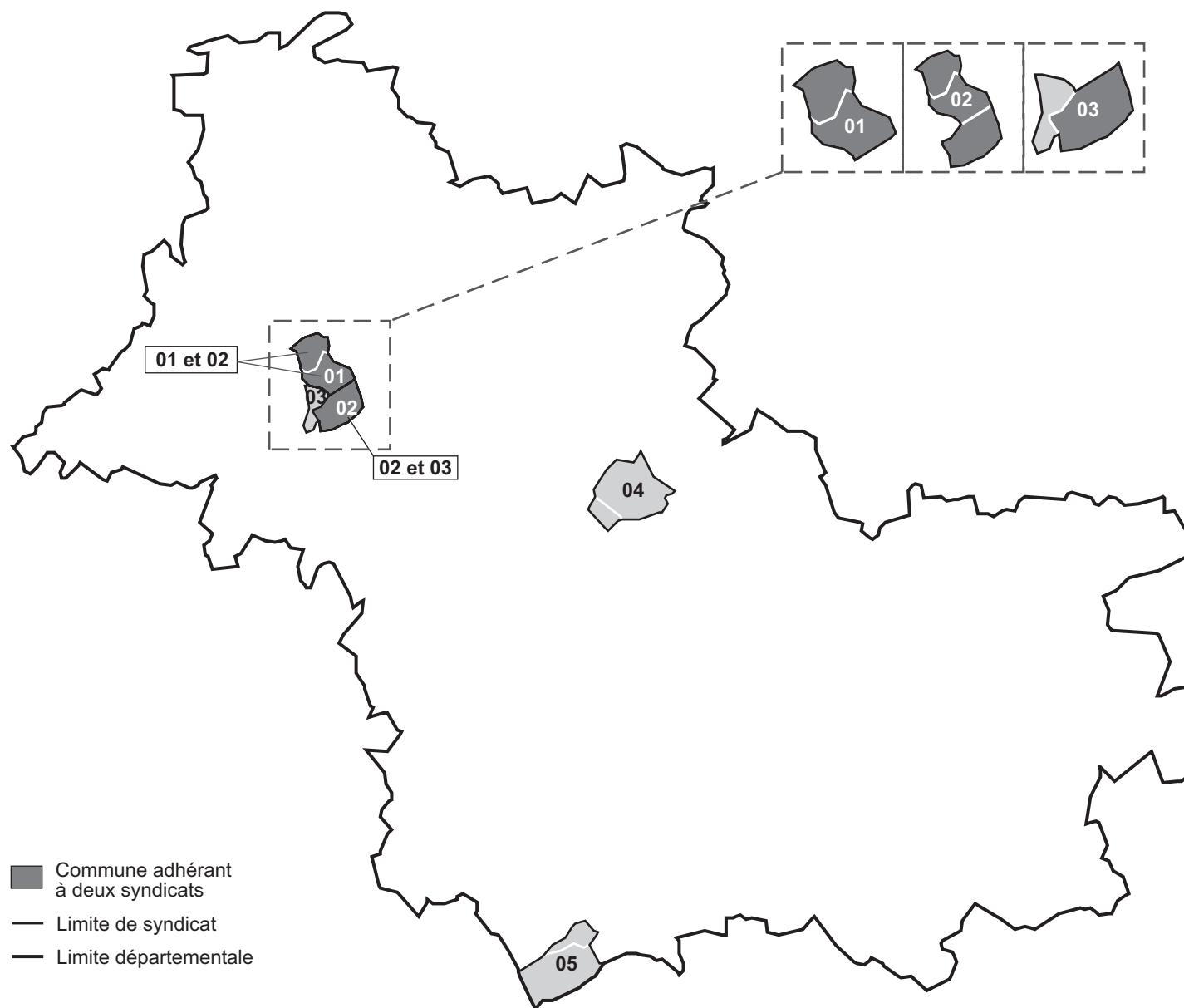
D'après source : Arrêtés préfectoraux - situation au 1/09/06

Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher - Oct 2006

### **Syndicats à vocation environnementale**

<b>N°</b>	<b>Nom de l'établissement (en gras : siège de l'établissement)</b>	<b>Année de création</b>	<b>Nombre de communes adhérentes</b>	<b>dont communes du 41</b>	<b>Population en 1999</b>	<b>Modifications de périmètre depuis la création</b>
01	Syndicat du plan d'eau de Riotte (siège à <b>Naveil</b> )	1985	2	2	3 023	
02	Syndicat intercommunal de traitement des eaux usées de <b>Naveil</b> , Villiers-sur-Loir, Villerable	1979	3	3	3 524	+ Villerable (1985)
03	Syndicat intercommunal de la Brisse (siège à <b>Villerable</b> )	1994	2	2	733	
04	Syndicat intercommunal de lagunage de <b>Suèvres</b> , Cour-sur-Loire	1990	2	2	1 678	
05	Syndicat pour l'aménagement d'un chemin rural de <b>Seigy</b> , Châteaueux	1954	2	2	1 665	

# Syndicats à vocation environnementale



- 01 : Syndicat du plan d'eau de Riotte
- 02 : Syndicat intercommunal de traitement des eaux usées de Naveil, Villiers-sur-Loir, Villerable
- 03 : Syndicat intercommunal de la Brisse
- 04 : Syndicat intercommunal de lagunage de Suèvres, Cour-sur-Loire
- 05 : Syndicat pour l'aménagement d'un chemin rural de Seigy, Châteauvieux

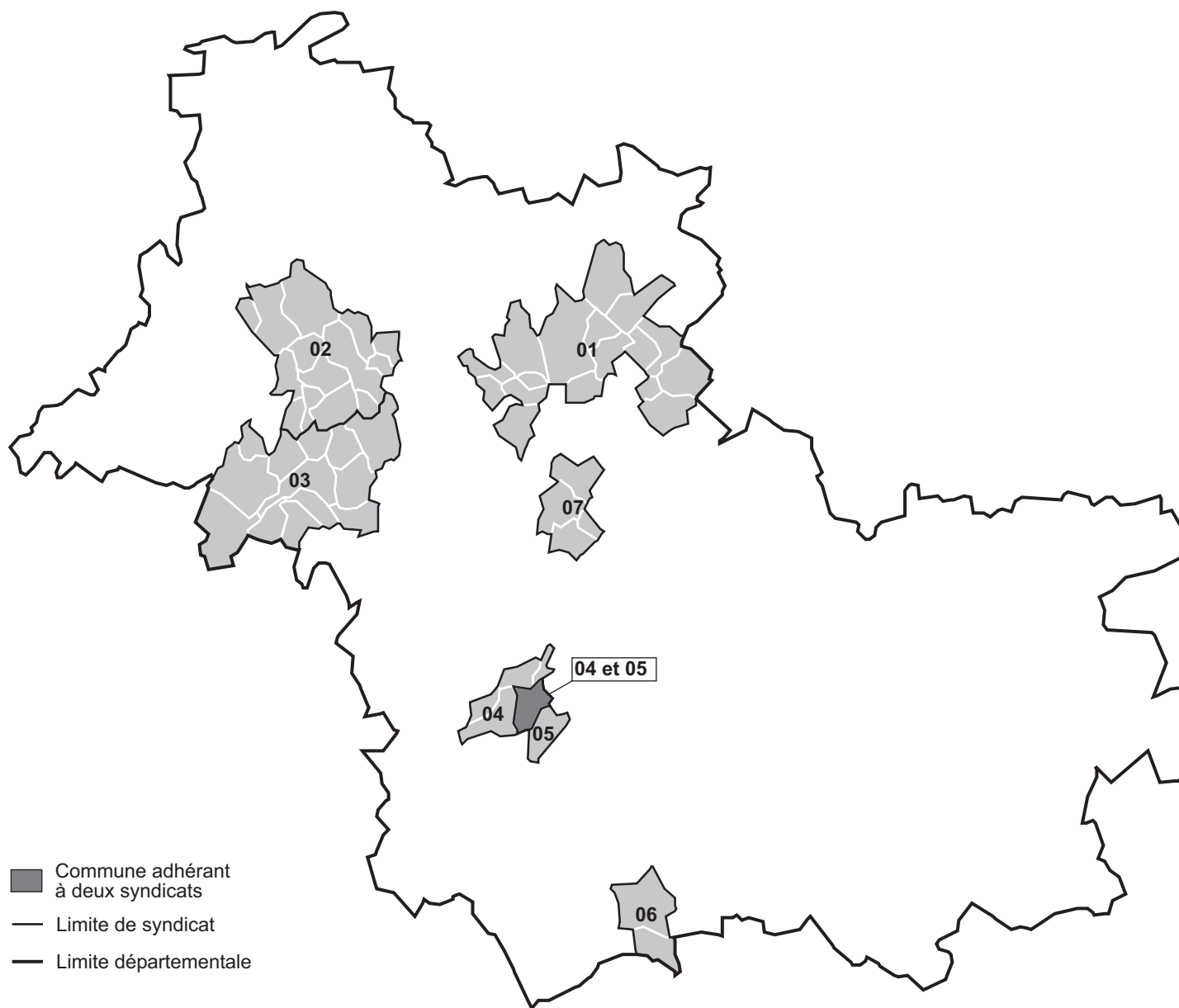
D'après source : Arrêtés préfectoraux - situation au 1/09/06

Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher - Oct 2006

## Syndicats divers

N°	Nom de l'établissement (en gras : siège de l'établissement)	Année de création	Nombre de communes adhérentes	dont communes du 41	Population en 1999	Modifications de périmètre depuis la création
01	Syndicat à vocation unique de <b>Marchenoir</b> et de ses environs pour l'exploitation des déchèteries de Josnes et Saint-Léonard-en-Beauce	2001	17	17	5 295	
02	Syndicat intercommunal pour la gestion de la Trésorerie de <b>Vendôme-Municipale</b> et Banlieue	1993	14	14	28 725	
03	Syndicat intercommunal de la Perception de <b>Saint-Amand-Longpré</b>	1958	13	13	4 447	
04	Syndicat intercommunal à vocation de services d'incendie et de secours de Monthou-sur-Bièvre, Les Montils, <b>Ouchamps</b> , Seur, Valaire (dissolution en cours)	1991	5	5	3 186	
05	Syndicat intercommunal pour la cantine entre les communes de Fougères-sur-Bièvre et <b>Ouchamps</b>	1996	2	2	1 456	
06	Syndicat intercommunal pour l'utilisation en commun du matériel de voirie de <b>Châtillon-sur-Cher</b> et Meusnes	1978	2	2	2 461	
07	Syndicat Intercommunal de loisirs de <b>Saint-Denis-sur-Loire</b> - Menars - Villerbon - Mulsans	2004	4	4	2 532	
08	Syndicat Intercommunal de Distribution d'Electricité de Loir-et-Cher (SIDELC) (siège à <b>Blois</b> ) <i>non représenté cartographiquement</i>	1978	291	291	314 968	Progressivement, toutes les communes du Loir-et-Cher ont adhéré et les syndicats d'électrification ont été dissous.

# Syndicats divers



- 01 : Syndicat à vocation unique de Marchenoir et de ses environs pour l'exploitation des déchèteries de Josnes et Saint-Léonard-en-Beauce
- 02 : Syndicat intercommunal pour la gestion de la Trésorerie de Vendôme-Municipale et Banlieue
- 03 : Syndicat intercommunal de la Perception de Saint-Amand-Longpré
- 04 : Syndicat intercommunal à vocation de services d'incendie et de secours de Monthou-sur-Bièvre, Les Montils, Ouchamps, Seur, Valaire (*dissolution en cours*)
- 05 : Syndicat intercommunal pour la cantine entre les communes de Fougères-sur-Bièvre et Ouchamps
- 06 : Syndicat intercommunal pour l'utilisation en commun du matériel de voirie de Châtillon-sur-Cher et Meusnes
- 07 : Syndicat Intercommunal de loisirs de Saint-Denis-sur-Loire - Menars - Villerbon - Mulsans

■ Commune adhérant à deux syndicats  
— Limite de syndicat  
— Limite départementale

D'après source : Arrêtés préfectoraux - situation au 1/09/06

Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher - Oct 2006

## Syndicats Intercommunaux à Vocation Multiple (SIVOM)

N°	Nom de l'établissement (en gras : siège de l'établissement)	Année de création	Nombre de communes adhérentes	dont communes du 41	Population en 1999	Compétences	Modifications de périmètre depuis la création
01	SIVOM de <b>Mondoubleau</b> , Cormenon	1968	2	2	2 298	Production et alimentation en eau potable des usagers Assainissement collectif et traitement des eaux usées Assainissement non collectif (mise en place et gestion du SPANC suivant la réglementation en vigueur) Actions en faveur des personnes handicapées	
02	SIVOM de Baigneaux, Epiais, <b>Sainte-Gemmes</b>	1968	3	3	227	Organisation et gestion du service de ramassage scolaire Entretien général du territoire (nettoyage des caniveaux et des abords, fauchage des bernes sur les voies communales, désherbage et fleurissement des espaces verts, taille des haies, nettoyage des cimetières) Production et alimentation en eau potable des usagers	
03	SIVOM de Saint-Gervais-la-Forêt et <b>Vineuil</b>	2000	2	2	9 959	Création, réalisation, équipement, gestion et commercialisation de la ZAC des Perrières Gestion et entretien du poste de relèvement des eaux usées Gestion et entretien du gymnase des Billeries Gestion et utilisation des terrains de l'ancien collège	
04	Syndicat Intercommunal d'Etudes et d'Aménagement à Vocation Multiple des Coteaux de la Loire (siège à <b>Monteaux</b> )	1987	8	8	9 055	Assurer les études et la réalisation des opérations dans le cadre du projet "Plan de Val"	
05	SIVOM de <b>Neuvy</b> , Bauzy	1993	2	2	551	Secrétariat de mairie Gestion des fournitures scolaires	
06	SIVOM de <b>Souvigny-en-Sologne</b> , Chaon, Sennely	1965	3	2	1 308	Ramassage scolaire, cantines (dans le cadre du regroupement pédagogique) Adduction d'eau potable	+ Sennely (1975)
07	SIVOM de <b>Mennetou-sur-Cher</b>	1966	8	8	6 796	Maîtrise d'ouvrage et gestion des réseaux d'adduction d'eau potable existants ou à créer sur son territoire Création et gestion d'un service d'assainissement collectif Contrôle technique des installations d'assainissement non collectif existantes et à réaliser (sur 5 communes) - SPANC Gestion et entretien permettant d'assurer le bon fonctionnement des bassins de lagunage existants et à venir et élimination des boues par épandage (sur 5 communes) Collecte et traitement des ordures ménagères avec tri sélectif Gestion et suivi des points d'apports volontaires contrôlés situés à Mennetou-sur-Cher et Chatres-sur-Cher Maîtrise d'ouvrage et gestion d'un bassin de natation de plein air	

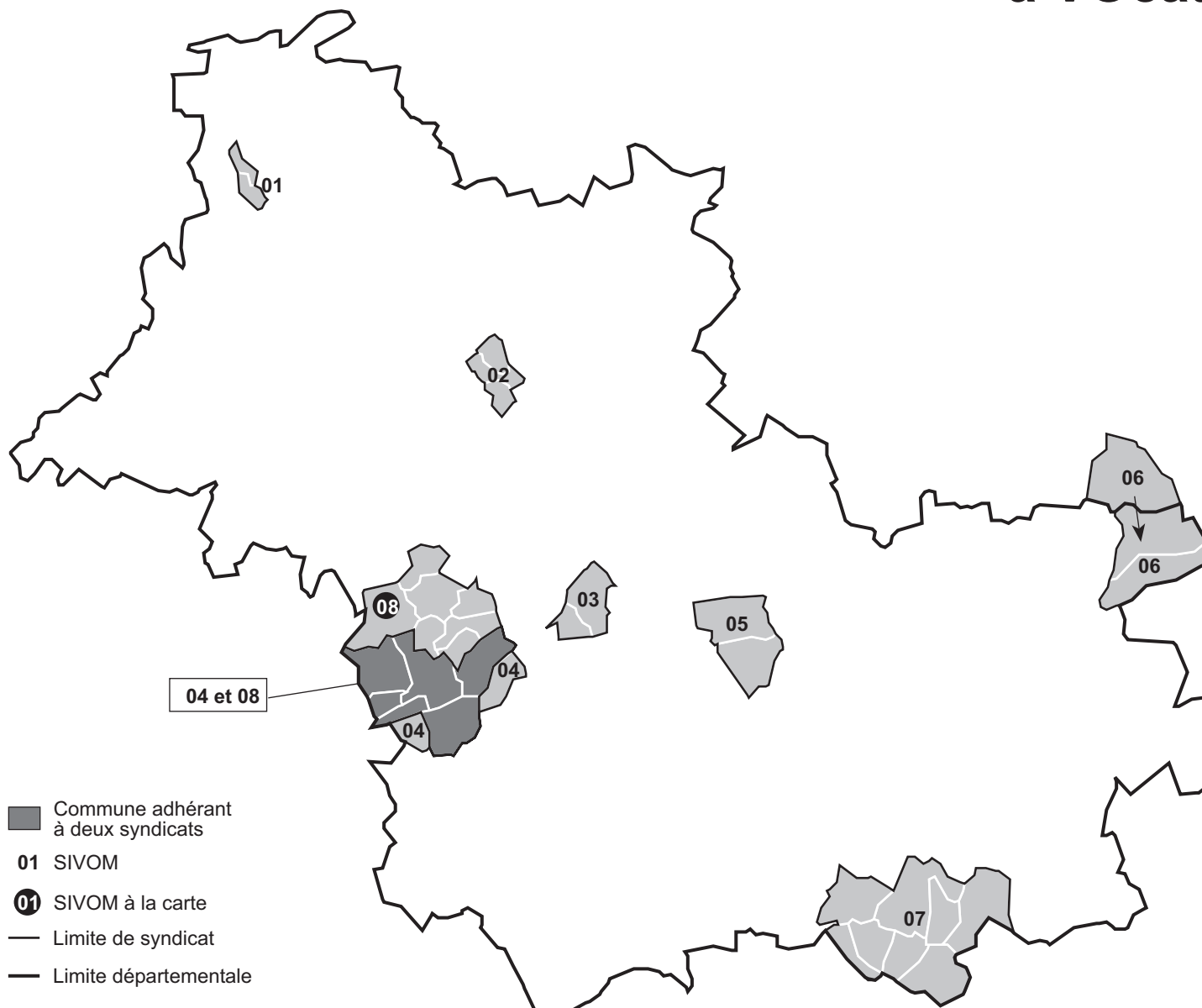
**Syndicats Intercommunaux à Vocation Multiple à la carte (SIVOM – suite)**

N°	Nom de l'établissement (en gras : siège de l'établissement)	Année de création	Nombre de communes adhérentes	dont communes du 41	Population en 1999	Compétences	Modifications de périmètre depuis la création
08	Syndicat Intercommunal du Pays Onzainois (SIPO) (siège à <b>Onzain</b> )	1989	13	13	11 535	Etude de faisabilité d'un centre d'hébergement et d'accueil pour groupes Aménagement et promotion de circuits de randonnée Eclairage public Déchèteries Achats divers	+ Chaumont-sur-Loire, Monteaux, Orchaise (1990), Herbault (1991), Françay (1994), Rilly-sur-Loire (1995), Saint-Étienne-des-Guérets (1996), Lancôme (2001), Saint-Cyr-du-Gault (2002)  - Françay, Lancôme, Rilly-sur-Loire, Saint-Cyr-du-Gault, Saint-Étienne-des-Guérets (2004)





# Syndicats Intercommunaux à Vocation Multiple (SIVOM)



## SIVOM

- 01 : SIVOM de Mondoubleau, Cormenon
- 02 : SIVOM de Baigneaux, Epiais, Sainte-Gemmes
- 03 : SIVOM de Saint-Gervais-la-Forêt et Vineuil
- 04 : Syndicat Intercommunal d'Etudes et d'Aménagement à Vocation Multiple des Coteaux de la Loire
- 05 : SIVOM de Neuvy, Bauzy
- 06 : SIVOM de Souvigny-en-Sologne, Chaon, Sennely
- 07 : SIVOM de Mennetou-sur-Cher

## SIVOM à la carte

- 08 : Syndicat Intercommunal du Pays Onzainois (SIPO)

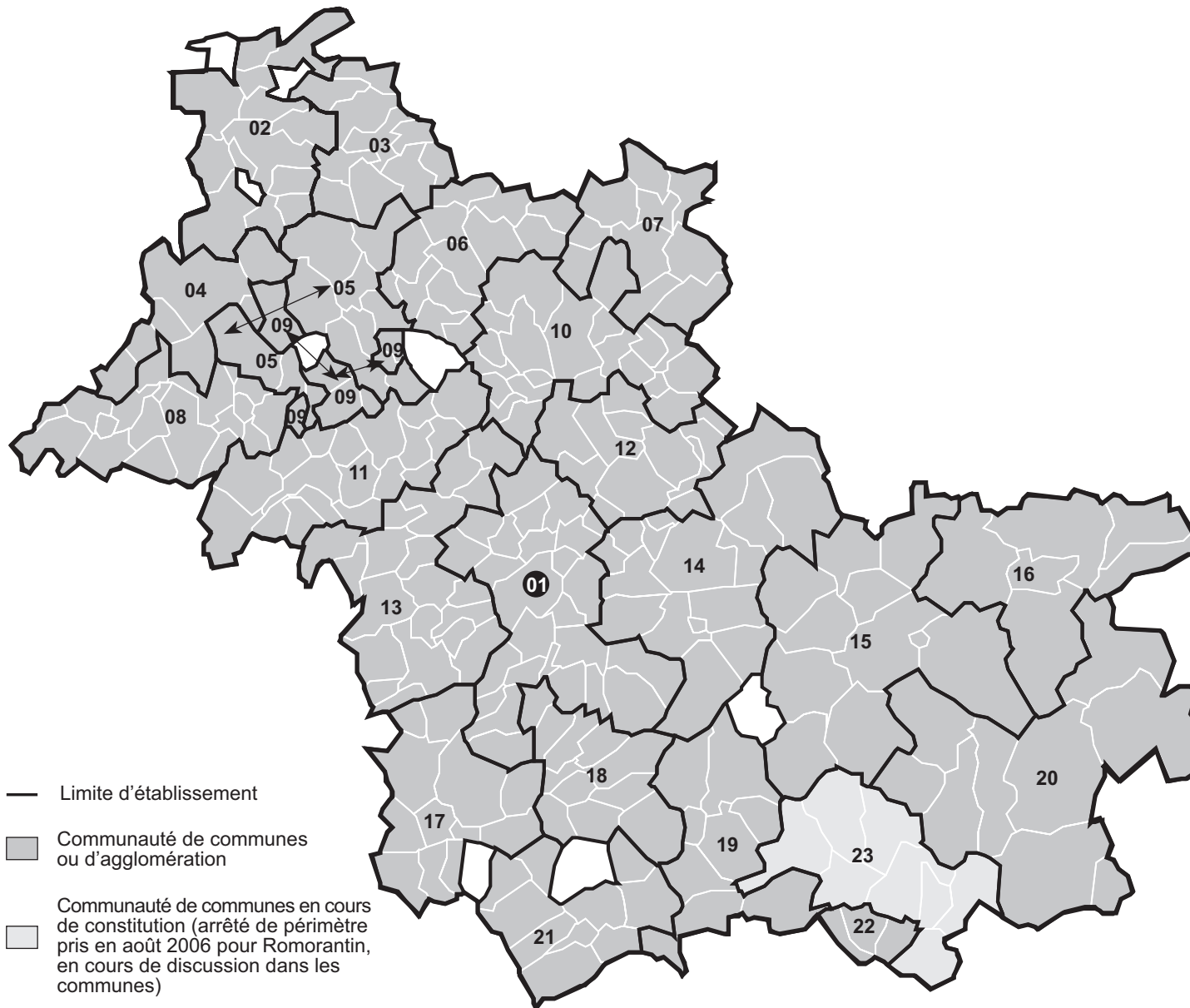
D'après source : Arrêtés préfectoraux - situation au 1/09/06

Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher - oct 2006

## Communautés d'Agglomération et de Communes

N°	Nom de l'établissement (en gras : siège de l'établissement)	Année de création	Nombre de communes adhérentes	Population en 1999	Modifications de périmètre depuis la création	Ancien statut ou syndicat préexistant
01	"Agglopolys" Communauté de l'agglomération de <b>Blois</b>	2003	26	86 396	+ Cellettes (2004), Saint-Bohaire, Chitenay, Commeray, Saint-Lubin-en-Vergonnois, Seur (2005), Averdon, Cour-Cheverny, Menars, Monthou-sur-Bièvre, Les Montils, Saint-Denis-sur-Loire, Sambin, Villerbon (2006), Candé-sur-Beuvron, Cheverny, Valaire (2007)	SIVOM créé en 1963 puis communauté de communes en 1999
02	Communauté de communes des Collines du Perche (siège à <b>Mondoubleau</b> )	1993	13	5 352	+ Le Gault-Perche (1994)	
03	Communauté de communes du Perche Vendômois (siège à <b>Droué</b> )	1999	10	2 720		
04	Communauté de communes des Coteaux de la Braye (siège à <b>Savigny-sur-Braye</b> )	1999	7	4 434		
05	Communauté de communes du Pays de <b>Vendôme</b>	1993	11	27 461	+ La Ville-aux-Clercs (1996), Danzé, Rahart (1997), Coulommiers-la-Tour (2000)	
06	Communauté de communes du Haut-Vendômois (siège à <b>Morée</b> )	1999	13	5 815	+ La Chapelle-Enchérie (2002)	
07	Communauté de communes de la Beauce oratorienne (siège à <b>Ouzouer-le-Marché</b> )	1999	10	3 841		
08	Communauté de communes du Pays de Ronsard (siège à <b>Montoire-sur-le-Loir</b> )	1999	19	8 888	+ Sasnières (2001)	
09	Communauté de communes du Vendômois Rural (siège à <b>Naveil</b> )	1993	7	4 495		
10	Communauté de communes de Beauce et Forêt (siège à <b>Oucques</b> )	1999	21	5 812	+ Rhodon (2001)	
11	Communauté de communes de Beauce et Gâtine (siège à <b>Saint-Amand-Longpré</b> )	2000	18	6 134	+ Authon (2002)	
12	Communauté de communes de la Beauce ligérienne (siège à <b>Mer</b> )	1999	12	11 894		
13	Communauté de communes de Beauce - Val de Cisse (siège à <b>Herbault</b> )	2000	20	13 483	+ Orchaise (2005)	
14	Communauté de communes du Pays de Chambord (siège à <b>Bracieux</b> )	2001	16	17 899		
15	Communauté de communes de la Sologne des Etangs (siège à <b>Neung-sur-Beuvron</b> )	2000	11	7 108	+ Dhuizon, Yvoy-le-Marron (2001), Veilleins (2005)	Syndicat à vocation économique
16	Communauté de communes Cœur de Sologne (siège à <b>Lamotte-Beuvron</b> )	2006	6	9 487		
17	Communauté de communes du Cher à la Loire (siège à <b>Montrichard</b> )	2000	12	14 397		
18	Communauté de communes du Controis (siège à <b>Contres</b> )	2006	10	8 670		
19	Communauté de communes de Cher-Sologne (siège à <b>Selles-sur-Cher</b> )	1999	9	11 765		
20	Communauté de communes de la Sologne des Rivières (siège à <b>Selles-Saint-Denis</b> )	2003	9	12 783		Syndicat à vocation économique
21	Communauté de Communes Val de Cher - <b>Saint-Aignan</b>	1995	10	12 973		
22	Communauté de communes de <b>Saint-Julien-sur-Cher</b> - St-Loup-sur-Cher - La Chapelle-Montmartin	1994	3	1 333		SIVOM

# Communautés de communes et d'agglomération



## Communauté d'agglomération

- 01 Agglopolys - Communauté de l'agglomération de Blois ; périmètre du contrat d'agglomération

## Communautés de communes

- 02 : Communauté des Collines du Perche
- 03 : Communauté du Perche Vendômois
- 04 : Communauté des Coteaux de la Braye
- 05 : Communauté du Pays de Vendôme
- 06 : Communauté du Haut-Vendômois
- 07 : Communauté de la Beauce oratorienne
- 08 : Communauté du Pays de Ronsard
- 09 : Communauté du Vendômois Rural
- 10 : Communauté Beauce et Forêt
- 11 : Communauté Beauce et Gâtine
- 12 : Communauté de la Beauce ligérienne
- 13 : Communauté Beauce - Val de Cisse
- 14 : Communauté du Pays de Chambord
- 15 : Communauté de la Sologne des Etangs
- 16 : Communauté du Cœur de Sologne
- 17 : Communauté du Cher à la Loire
- 18 : Communauté du Controis
- 19 : Communauté Cher-Sologne
- 20 : Communauté de la Sologne des Rivières
- 21 : Communauté Val de Cher - Saint-Aignan
- 22 : Communauté de Saint-Julien-sur-Cher - Saint-Loup - La Chapelle-Montmartin

## Communauté de communes en cours de constitution

- 23 : Communauté du Romorantinais

D'après source : Arrêtés préfectoraux - situation au 1/1/07

Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher - Déc. 2006

## Communauté d'agglomération

Compétences confiées à la communauté d'agglomération				
Nom de l'établissement	Fiscalité*	Compétences obligatoires	Compétences optionnelles	Compétences facultatives
01 Agglopolys - Communauté d'agglomération de Blois	TPU	Développement économique Aménagement de l'espace communautaire Equilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire Politique de la ville dans la communauté	Création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion des parcs de stationnement d'intérêt communautaire  Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie (lutte contre la pollution de l'air , contre les nuisances sonores ; élimination et valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés)  Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire	Mise en place et gestion d'une fourrière automobile  Définition et mise en œuvre d'une politique de tourisme d'intérêt communautaire  Organisation et gestion des aires d'accueil des gens du voyage  Aménagement, entretien et gestion de refuges-fourrières pour animaux ; capture des animaux errants et/ou dangereux, des cadavres d'animaux sur le domaine public  Information jeunesse  Enseignements musical et artistique d'intérêt communautaire  Création et gestion d'un crématorium d'intérêt communautaire  Action sociale d'intérêt communautaire**, les communes pouvant conduire des actions spécifiques, notamment à destination des handicapés et personnes âgées, ainsi qu'en matière de santé publique  Assainissement des eaux usées collectif et non collectif - SPANC

\*TPU : taxe professionnelle unique

\*\* Compétence facultative prise antérieurement à la loi du 18 janvier 2005. Les EPCI qui ont créé un CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) doivent se mettre en conformité avec les nouvelles dispositions au plus tard le 31 décembre 2006

## Communautés de Communes

### Deux groupes de compétences obligatoires :

- Aménagement de l'espace
- Développement économique

### Compétences confiées aux communautés de communes (en plus des compétences obligatoires)

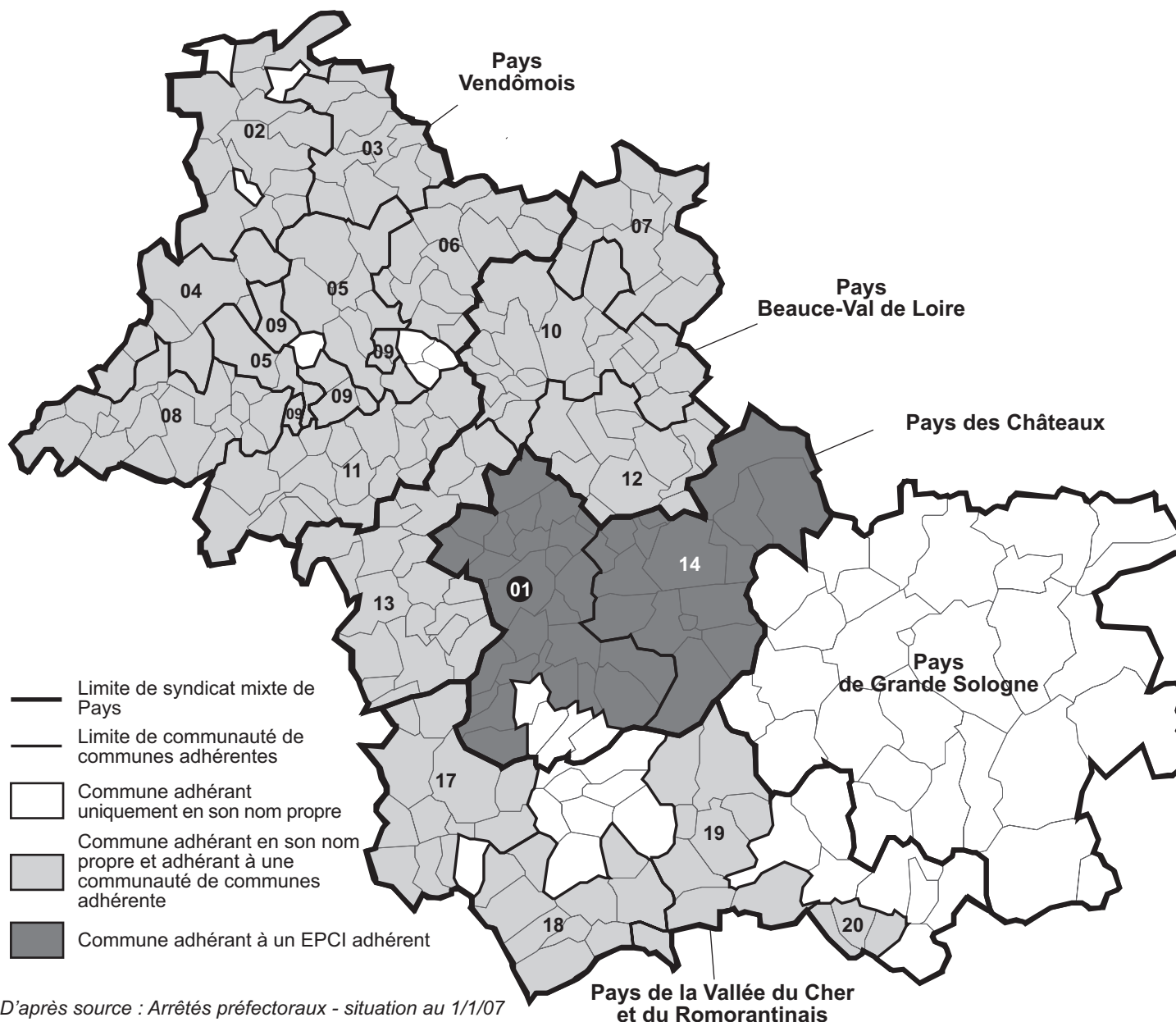
Nom de l'établissement	Fiscalité*	Compétences optionnelles				Compétences facultatives				
		Protection et mise en valeur de l'environnement dont déchets	Politique du logement et du cadre de vie	Création, aménagement et entretien de la voirie	Equipements scolaires, sportifs et culturels	SPANC	Tourisme loisirs	Social**	Enfance jeunesse	Autres
02 Communauté de communes des Collines du Perche	TPU	✓		✓	✓	✓				✓
03 Communauté de communes du Perche Vendômois	TPU	✓		✓	✓	✓	✓			✓
04 Communauté de communes des coteaux de la Braye	TPU	✓		✓	✓					✓
05 Communauté de communes du Pays de Vendôme	TPU	✓	✓	✓	✓			✓	✓	✓
06 Communauté de communes du Haut-Vendômois	TPU	✓	✓	✓		✓				✓
07 Communauté de communes de la Beauce oratorienne	TPU	✓	✓	✓	✓	✓			✓	✓
08 Communauté de communes du Pays de Ronsard	TPU	✓		✓	✓	✓				✓
09 Communauté de communes du Vendômois Rural	TPU	✓	✓	✓	✓	✓		✓		✓
10 Communauté de communes Beauce et Forêt	TPU	✓	✓	✓	✓	✓				✓
11 Communauté de communes Beauce et Gâtine	TPU	✓	✓	✓	✓	✓	✓			✓
12 Communauté de communes de la Beauce ligérienne	TPU	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓
13 Communauté de communes Beauce - Val de Cisse	TPU	✓	✓	✓	✓	✓	✓			✓
14 Communauté de communes du Pays de Chambord	TPU	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
15 Communauté de communes de la Sologne des Etangs	TPU	✓	✓	✓	✓	✓		✓		✓
16 Communauté de communes Cœur de Sologne	TPU	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	
17 Communauté de communes du Cher à la Loire	TPU	✓	✓	✓		✓				✓
18 Communauté de communes du Controis	TPU	✓	✓	✓		✓	✓		✓	
19 Communauté de communes Cher-Sologne	TPU	✓	✓	✓	✓		✓		✓	✓
20 Communauté de communes de la Sologne des Rivières	Addit. + TP zone	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	
21 Communauté de communes Val de Cher - Saint-Aignan	TPU	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		
22 Communauté de communes de Saint-Julien-sur-Cher - Saint-Loup-sur-Cher - La Chapelle-Montmartin	Addit. + TP zone			✓		✓				

\*TPU : taxe professionnelle unique ; Addit. : fiscalité additionnelle ; TP zone : taxe professionnelle de zone

\*\* Compétence facultative prise antérieurement à la loi du 18 janvier 2005. Les EPCI qui ont créé un CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) doivent se mettre en conformité avec les nouvelles dispositions au plus tard le 31 décembre 2006

## Syndicats mixtes de Pays

Nom de l'établissement	Année de création	Commissions	Population en 1999	Nombre communes adhérentes	EPCI adhérents	Modifications de périmètre depuis la création
Syndicat mixte du Pays Vendômois (siège à <b>Vendôme</b> )	1996	5 commissions - Agriculture, énergies nouvelles - Entreprise commerce, artisanat - Culture, tourisme - Cadre de vie et maillage du territoire (services) - Communication, éthique	68 137	105	02 Communauté des Collines du Perche 03 Communauté du Perche Vendômois 04 Communauté des Coteaux de la Braye 05 Communauté du Pays de Vendôme 06 Communauté du Haut-Vendômois 08 Communauté du Pays de Ronsard 09 Communauté du Vendômois Rural 11 Communauté de Beauce et Gâtine	+ Fontaine-Raoul, Moisy, Ouzouer-le-Doyen (2001) + Gombergean, Saint-Amand-Longpré, Saint-Gourgon, Villeporcher (2002) - Baigneaux, Épiais, Rhodon (2001)
Syndicat mixte du Pays Beauce Val de Loire (siège à <b>la Chapelle-Vendômoise</b> )	1997	5 commissions : - Tourisme et culture - Agriculture et environnement - Qualité de vie et services - Industrie, artisanat, commerce - Habitat et cadre de vie	35 030	63	07 Communauté de la Beauce oratorienne 10 Communauté de Beauce et Forêt 12 Communauté de la Beauce ligérienne 13 Communauté de Beauce - Val de Cisse	+ Baigneaux, Epiais, Rhodon (2001) + Muides-sur-Loire (2005) - Fossé, Marolles, Moisy, Ouzouer-le-Doyen, Saint-Sulpice-de-Pommeray (2001), - Gombergean, Saint-Amand-Longpré, Saint-Gourgon, Villeporcher (2002) - Saint-Bohaire (2004) - Saint-Lubin-en-Vergonnois (2005) - Averdon, Menars, Saint-Denis, Villerbon (2006)
Syndicat mixte du Pays des Châteaux (siège à <b>Bracieux</b> )	1997	4 commissions : - Agriculture - Habitat, cadre de vie - Tourisme - Service à la population	107 088	4	01 "Agglopolys" Communauté de l'agglomération de Blois 14 Communauté du Pays de Chambord	+ La Ferté-Saint-Cyr, Thoury (2003) + Blois, la Chaussée-Saint-Victor, Fossé, Marolles, Saint-Bohaire, Saint-Gervais-la-Fôret, Saint-Lubin-en-Vergonnois, Saint-Sulpice-de-Pommeray, Villebarou, Vineuil (2005 – adhésion Agglopolys), Averdon, Menars, Saint-Denis, Villerbon (2006) - Muides-sur-Loire (2005)
Syndicat mixte du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais (siège à <b>Selles-sur-Cher</b> )	1997	5 commissions : - Agriculture - Industrie, commerce et artisanat - Habitat, cadre de vie, économie solidaire et services à la population - Communication - Tourisme, culture et patrimoine	74 366	49	17 Communauté du Cher à la Loire 18 Communauté Val de Cher - Saint-Aignan 19 Communauté de Cher-Sologne 20 Communauté de St-Julien-sur-Cher - St-Loup-sur-Cher - La Chapelle-Montmartin	+ Chaumont-sur-Loire, Rilly-sur-Loire (2002)
Syndicat mixte du Pays de Grande Sologne (siège à <b>Lamotte-Beuvron</b> )	1997	4 commissions : - Industrie, artisanat, commerce - Agriculture, environnement, sylviculture, pisciculture, chasse - Cadre de vie, services à la population, économie solidaire, formation - Patrimoine, culture, tourisme, sport	30 347	28		- La Ferté-Saint-Cyr, Thoury (2003)



**Initiateur :** la Région Centre.

**Date de mise en place de cette politique :** 1995.

Le dispositif des Contrats de Pays s'insère dans la mise en place de la loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du territoire et ont été renforcé par la loi du 25 juin 1999.

Mise en place du premier Contrat de Pays en 1996. Les Contrats de Pays sont établis pour une durée de quatre ans, pouvant être prolongée d'un an.

**Statut :** syndicats mixtes.

**Objectifs :** aménagement du territoire

- aménager le territoire régional de manière équilibrée,
- aménager l'espace pour un meilleur développement économique et social,
- contribuer à l'organisation et à la maîtrise du développement,
- apporter des réponses appropriées à des situations locales différentes,
- unir des collectivités pour porter un projet commun de développement.

Coordination avec l'ensemble des partenaires.

**Domaines d'intervention :**


- le développement économique,
- le développement de l'économie solidaire,
- l'environnement,
- l'habitat, le cadre de vie,
- les services à la population.

Le Département de Loir-et-Cher adhère à chaque syndicat.

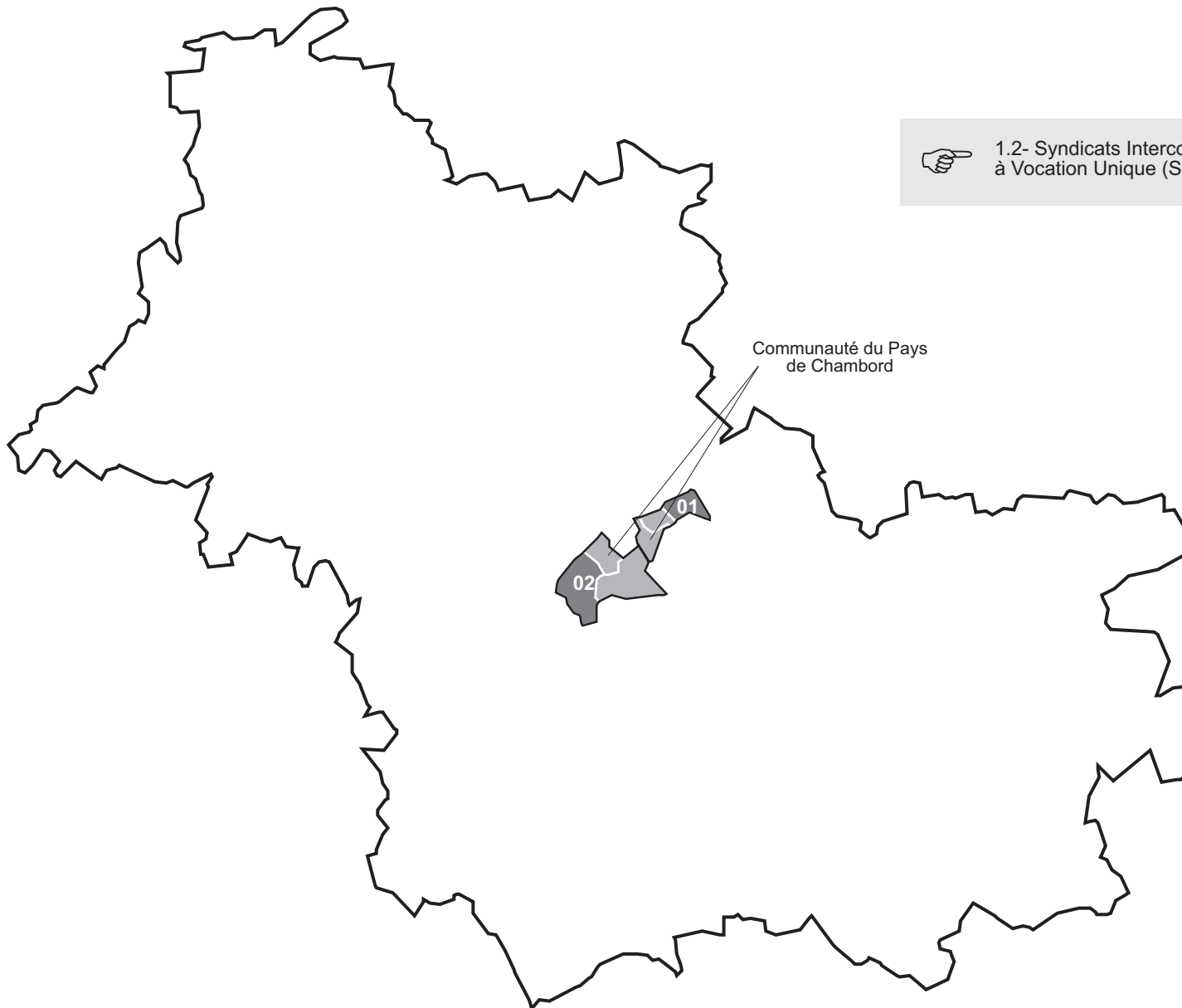
D'après source : Arrêtés préfectoraux - situation au 1/1/07

## Syndicats mixtes d'Adduction d'Eau Potable (A.E.P.)

N°	Nom de l'établissement (en gras : siège de l'établissement)	Année de création	Compétences	Population en 1999	Nombre d'adhérents			Modifications de périmètre ou d'adhérents depuis la création
					communes	EPCI	Institutions	
01	Syndicat mixte d'A.E.P. de <b>Saint-Dyé-sur-Loire</b>	1948	Distribution d'eau potable	2 682	1	1		➤ <i>Maslives, Saint-Dyé-sur-Loire substituées par la Communauté de communes du Pays de Chambord (2002)</i>
02	Syndicat mixte d'A.E.P. de <b>Saint-Claude-de-Diray</b>	1949	Service de l'eau potable	10 119	1	1		➤ <i>Huisseau-sur-Cosson, Saint-Claude-de-Diray substituées par la Communauté de communes du Pays de Chambord (2002)</i>

 1.2- Syndicats Intercommunaux à Vocation Unique (SIVU) carte 2





1.2- Syndicats Intercommunaux à Vocation Unique (SIVU) carte 2

Communauté du Pays de Chambord

01 : Syndicat mixte d'A.E.P. de Saint-Dyé-sur-Loire  
02 : Syndicat mixte d'A.E.P. de Saint-Claude-de-Diray


- Commune adhérant en son nom propre
- Limite des syndicats
- Commune pour laquelle la communauté de communes se substitue aux lieu et place de la dite commune

D'après source : Arrêtés préfectoraux - situation au 1/09/06

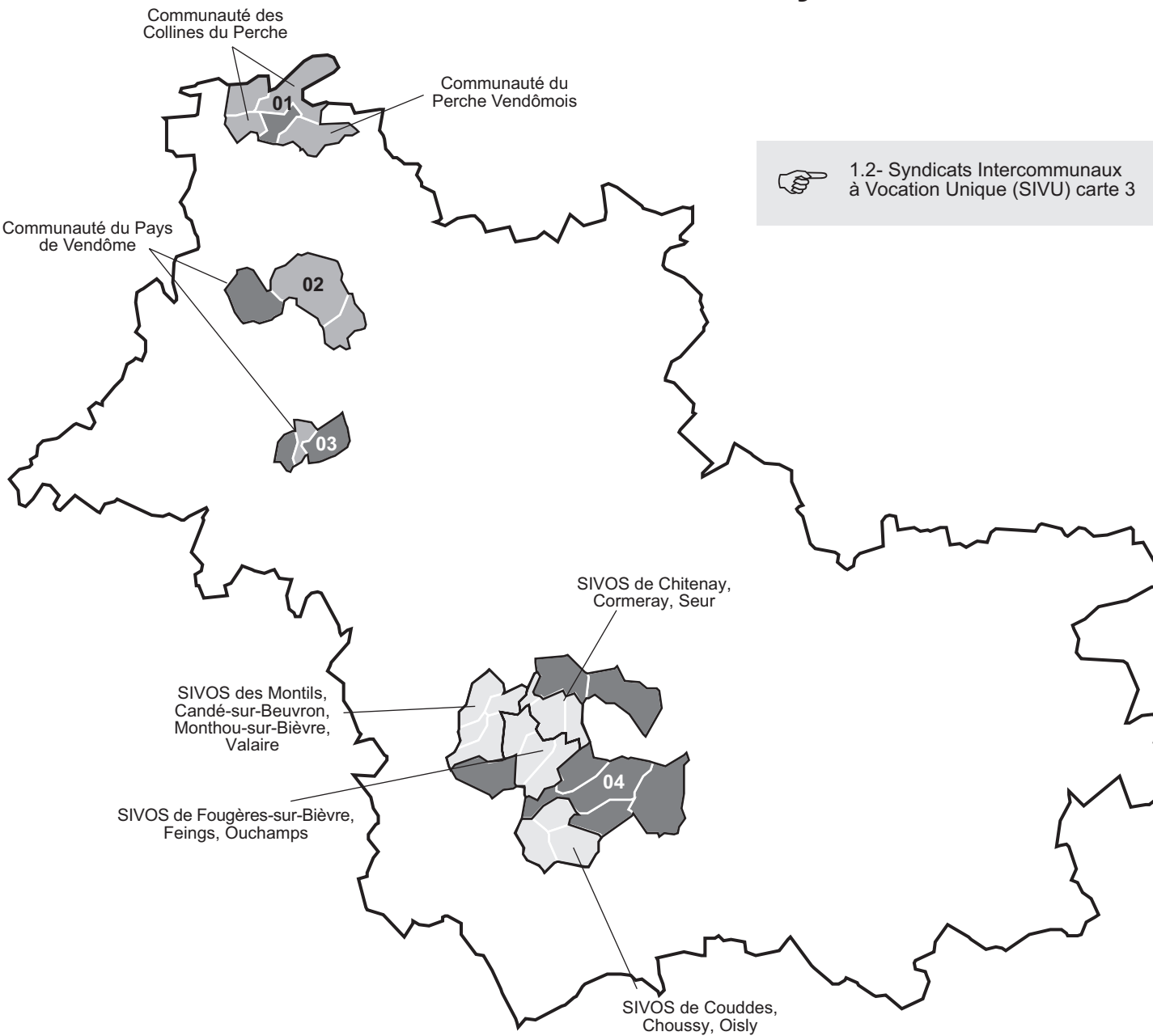
Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher - Oct 2006

## Syndicats mixtes à vocation scolaire ou sportive

N°	Nom de l'établissement (en gras : siège de l'établissement)	Année de création	Compétences	Population en 1999	Nombre d'adhérents			Modifications de périmètre ou d'adhérents depuis la création
					communes	EPCI	Institutions	
<b>Syndicat mixte à vocation scolaire</b>								
01	Syndicat mixte à vocation scolaire du <b>Gault-du-Perche</b>	1973	- Fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires - Transport des enfants	795	1	2	+ Chapelle-Guillaume (1983), - la Chapelle-Guillaume (2005) ➤ <i>Le Gault-du-Perche, Oigny, Sait-Avit substituées par la Communauté de communes des Collines du Perche(2005), La Fontenelle substituées par Communauté de communes du Perche Vendômois (2005)</i>	
<b>Syndicat mixte à la carte à vocation scolaire</b>								
02	Syndicat mixte scolaire de <b>Danzé</b> , Rahart, Epuisay	1979	- Fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires (assurer un enseignement de qualité, organisation du transport scolaire, cantine, activités périscolaires, garderie...) - Acquisition, entretien et gestion de l'ensemble du mobilier, matériel et fournitures scolaires nécessaires	1393	3	1	➤ <i>Danzé, Rahart substituées par la Communauté de communes du Pays de Vendôme (2003)</i>	
03	Syndicat mixte scolaire de <b>Marcilly-en-Beauce</b> , Villersfaux	1969	- Fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires - Organisation et gestion du service de ramassage scolaire - Gestion des cantines scolaires - Gestion des activités périscolaires - Acquisition, entretien et gestion de l'ensemble du matériel et des fournitures scolaires nécessaires à l'exercice de ses compétences - Construction, entretien et fonctionnement de tout équipement nécessaire à l'exercice de sa compétence périscolaire	957	2	1	➤ <i>Marcilly-en-Beauce substituée par la Communauté de communes du Pays de Vendôme (2003)</i>	
<b>Syndicat mixte à vocation scolaire et sportive</b>								
04	Syndicat mixte intercommunal scolaire et sportif du secteur controis (siège à <b>Contres</b> )	1993	- Favoriser la pratique de l'éducation physique dans le cadre scolaire - Assurer l'animation sportive des enfants hors du temps scolaire	20 054	7	4	+ SIVOS de Chémery, Méhers (1996) + Cour-Cheverny (2002), + Cellettes (2004), - SIVOS de Chémery, Méhers (2000)	

 1.2- Syndicats Intercommunaux à Vocation Unique (SIVU) carte 3

# Syndicats mixtes à vocation scolaire ou sportive



1.2- Syndicats Intercommunaux à Vocation Unique (SIVU) carte 3

- 01 : Syndicat mixte à vocation scolaire du Gault-du-Perche
- 02 : Syndicat mixte scolaire de Danzé, Rahart, Epuisay
- 03 : Syndicat mixte scolaire de Marcilly-en-Beauce, Villerable, Villiersfaux
- 04 : Syndicat mixte intercommunal scolaire et sportif du secteur controis

- Commune adhérent en son nom propre
- Limite des EPCI adhérents
- Commune pour laquelle une communauté de communes se substitue aux lieu et place de la dite commune
- Commune appartenant à un EPCI adhérent

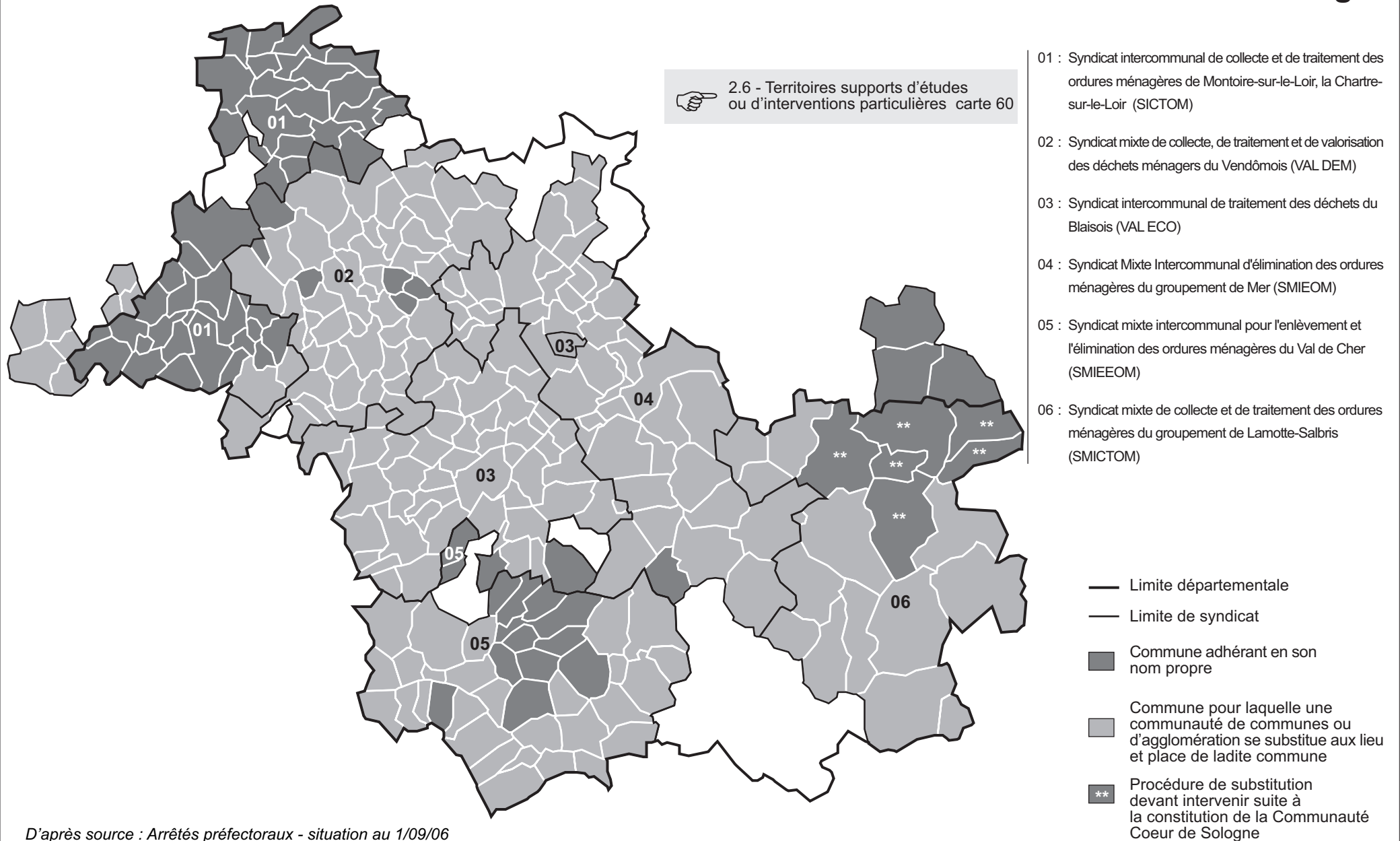
D'après source : Arrêtés préfectoraux - situation au 1/09/06

Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher - Oct 2006

## Syndicats mixtes des ordures ménagères

N°	Nom de l'établissement (en gras : siège de l'établissement)	Année de création	Compétences	Population en 1999	Nombre d'adhérents			Modifications de périmètre ou d'adhérents depuis la création
					communes	EPCI	Institutions	
01	Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (SICTOM) de Montoire-sur-le-Loir, La Chartre-sur-le-Loir  (siège à <b>Montoire-sur-le-Loir</b> )	1990	Collecte et traitement des ordures ménagères	25 290	45	2	+ Bouffry, Cellé, Cormenon, Droué, Le Gault-Perche, Le Poislay, Ruan-sur-Eggonne (1992), Arville, Boursay, La Chapelle-Vicomtesse, Fontenelle, le Plessis-Dorin, Saint-Agil, Saint-Marc-du-Cor, Le Temple (1994), Oigny (1998), Chauvigny-du-Perche, Choue (1999), Saint-Arnoult (2002), - les Hermites (2002), ➤ <i>Beaumont-sur-Dême, Chahaignes, La Chapelle-Gaugain, La Chartre-sur-le-Loir, Lavenay, Lhomme, Marçon, Poncé-sur-le-Loir substituées par la Communauté du Val de Loir (1998),</i> ➤ <i>Ambloy, Prunay-Cassereau, Villechauve substituées par Communauté de Beauce et Gâtine (2003)</i>	
02	Syndicat mixte de collecte, de traitement et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois (VALDEM)  (siège à <b>Vendôme</b> )	1975	Ramassage, stockage, destruction, récupération des ordures ménagères et éventuellement d'autres déchets	46 345	7	6	+ Beauvilliers, Morée, Saint-Hilaire-la-Gravelle (1977), Lunay (1978), Épuisay, Landes-le-Gaulois, Romilly (1979), Fortan (1980), Lignéres, Villeporcher (1981), Rahart, Vievy-le-Rayé (1985), Huisseau-en-Beauce (1987), Saint-Jean-Froidmentel, Villeromain (1989), Areines, Azé (1995), Périgny, Selommes (1996), Faye (1997), Gombergean, Pray, Saint-Gourgon (1999), Lancé, Moisy, Tourailles (2000), Authon, La Ville-aux-Clercs (2002), ➤ <i>Areines, Azé, Coulommiers-la-Tour, Danzé, Landes-le-Gaulois, Lunay, Marcilly-en-Beauce, Mazangé, Meslay, Naveil, Rahart, Saint-Firmin-des-Prés, Saint-Ouen, Sainte-Anne, Thoré-la-Rochette, Vendôme, La Ville-aux-Clercs, Villerable, Villiersfaux substituées par les Communautés de Beauce Val de Cisse, du Pays de Vendôme et du Vendômois Rural (2002),</i> ➤ <i>Authon, Crucheray, Gombergean, Huisseau-en-Beauce, Lancé, Nourray, Périgny, Pray, Saint-Amand-Longpré, Saint-Gourgon, Selommes, Tourailles, Villemardy, Villeporcher, Villeromain substituées par la Communauté de Beauce et Gâtine (2003),</i> ➤ <i>Beauvilliers, Vievy-le-Rayé substituées par la Communauté de Beauce et Forêt (2004),</i> ➤ <i>Busloup, La Chapelle-Enchérie, Fréteval, Lignéres, Lisle, Moisy, Morée, Pezou, Renay, Saint-Hilaire-la-Gravelle, Saint-Jean-Froidmentel substituées par la Communauté du Haut-Vendômois (2005)</i>	
03	Syndicat intercommunal de traitement des déchets du Blaisois (VALECO)  (siège à <b>Villebarou</b> )	1994	Elimination des déchets des communes adhérentes : collecte, déchèteries, traitement  Construction d'installations de stockage, de tri et de traitement (gestion et suivi du fonctionnement)  Collecte des matériaux recyclables	106 272	2	5	+ Monteaux, Veuves (1996), + La Chapelle-Vendômoise, Maves, Mulsans (1997), Rilly-sur-Loire (1998), Villexanton (1999), Lancôme (2001), Champigny-en-Beauce, Saint-Cyr-du-Gault, Saint-Étienne-des-Guérets, Seur, Villefrancœur (2002), ➤ <i>Averdon, Blois, Bracieux, Chailles, Chambon-sur-Cisse, Champigny-en-Beauce, La Chapelle-Vendômoise, Chaumont-sur-Loire, La Chaussée-Saint-Victor, Chouzy-sur-Cisse, Coulanges, Cour-sur-Loire, Fossé, Françay, Herbault, Huisseau-sur-Cosson, Lancôme, Marolles, Maves, Menars, Mesland, Molineuf, Mont-près-Chambord, Monteaux, Montivault, Mulsans, Onzain, Rilly-sur-Loire, Saint-Claude-de-Diray, Saint-Cyr-du-Gault, Saint-Denis-sur-Loire, Saint-Étienne-des-Guérets, Saint-Gervais-la-Forêt, Saint-Sulpice-de-Pommeray, Santenay, Seillac, Tour-en-Sologne, Veuves, Villebarou, Villefrancœur, Villerbon, Villexanton, Vineuil, substituées par Agglopolys (Communauté de l'agglomération de Blois), les Communautés de communes de Beauce - Val de Cisse, de la Beauce ligérienne, du Cher à la Loire, du Pays de Chambord (2002)</i> ➤ <i>Cellettes, Saint-Bohaire (2004), Chitenay, Cormeray, Orchaie, Saint-Lubin-en-Vergonnois, Seur (2005) substituées par Agglopolys suite à leur adhésion à celle-ci</i>	

# Syndicats mixtes de collecte et / ou de traitement des déchets ménagers



D'après source : Arrêtés préfectoraux - situation au 1/09/06

Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher - Oct 2006

## Syndicats mixtes des ordures ménagères (suite)

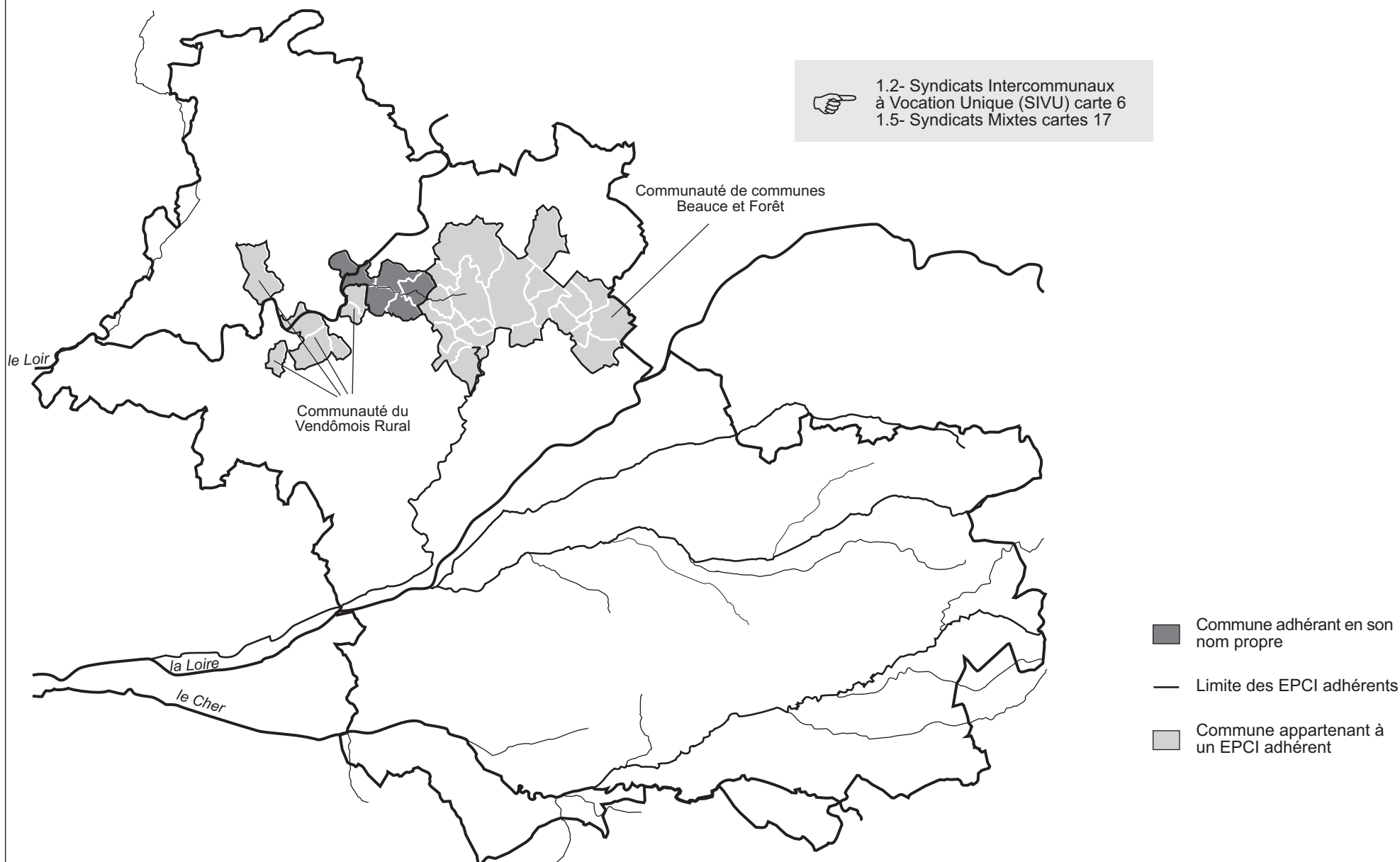
N°	Nom de l'établissement (en gras : siège de l'établissement)	Année de création	Compétences	Population en 1999	Nombre d'adhérents			Modifications de périmètre ou d'adhérents depuis la création
					communes	EPCI	Institutions	
04	Syndicat Mixte Intercommunal d'élimination des ordures ménagères du groupement de Mer (SMIEOM)  (siège à <b>Mer</b> )	1973	Collecte des ordures ménagères et assimilées, y compris la collecte sélective  Exploitation des déchèteries  Traitement des ordures ménagères	29 405	1	5	+ Briou, Muides-sur-Loire, Saint-Dyé-sur-Loire, Saint-Laurent-Nouan, Thoury, Vernou-en-Sologne (1974), Neung-sur-Beuvron (1975), Crouy-sur-Cosson, Ferté-Saint-Cyr (1976), Binas (1977), Neuvy (1978), Dhuizon (1979), Tripleville (1979), Avaray (1983), Courbouzon (1984), Suèvres (1985), Lestiu (1988), Bauzy, La Chapelle-Saint-Martin-en-Plaine, Courmemin, Fontaines-en-Sologne, Millançay (2002), Autainville, Baigneaux, Boisseau, Conan, Épias, La Madeleine-Villefrouin, Marchenoir, Oucques, Le Plessis-l'Échelle, Rhodon, Saint-Laurent-des-Bois, Saint-Léonard-en-Beauce, Sainte-Gemmes, Villeneuve-Frouville (2003), ➤ Avaray, Bauzy, Chambord, La Chapelle-Saint-Martin-en-Plaine, Courbouzon, Crouy-sur-Cosson, Dhuizon, La Ferté-Saint-Cyr, Fontaines-en-Sologne, Lestiu, Maslives, Mer, Millançay, Montrieux-en-Sologne, Muides-sur-Loire, Neung-sur-Beuvron, Neuvy, Saint-Dyé-sur-Loire, Saint-Laurent-Nouan, Suèvres, Talcy, Thoury, Vernou-en-Sologne substituées par les Communautés de communes de la Beauce ligérienne, de la Sologne des Etangs, du Pays de Chambord (2002) ➤ Autainville, Baigneaux, Binas, Boisseau, Briou, Conan, Concriers, Épias, Josnes, Lorges, La Madeleine-Villefrouin, Marchenoir, Oucques, Le Plessis-l'Échelle, Rhodon, Saint-Laurent-des-Bois, Roches, Saint-Léonard-en-Beauce, Sainte-Gemmes, Sérís, Tripleville, Villeneuve-Frouville, substituées par les Communautés de communes de Beauce et Forêt et de la Beauce oratorienne (2004)	
05	Syndicat mixte intercommunal pour l'enlèvement et l'élimination des ordures ménagères du Val de Cher (SMIEEOM)  (siège à <b>Seigy</b> )	1973	Collecte - traitement et élimination des ordures ménagères	46 943	9	3	+ Valaire (1986), Candé-sur-Beuvron (1989), Feings (1994), Lassay-sur-Croisne (2005), - Fontguenand, Lye, La Vernelle (2002) - Cour-Cheverny, Monthou-sur-Bièvre, Les Montils, Sambin (2006) ➤ Billy, Bourré, Châteauvieux, Châtillon-sur-Cher, Chissay-en-Touraine, Couffy, Faverolles-sur-Cher, Gy-en-Sologne, Lassay-sur-Croisne, Mareuil-sur-Cher, Méhers, Meusnes, Monthou-sur-Cher, Montrichard, Mur-de-Sologne, Noyers-sur-Cher, Pontlevoy, Pouillé, Rougeou, Saint-Aignan, Saint-Georges-sur-Cher, Saint-Julien-de-Chédon, Seigy, Selles-sur-Cher, Soings-en-Sologne, Thenay, Thésée, Vallières-les-Grandes, substituées par les Communautés de communes de Cher-Sologne, du Cher à la Loir et Val de Cher - Saint-Aignan (2002)	
06	Syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères (SMICTOM) du groupement de Lamotte-Salbris  (siège à <b>Nouan-le-Fuzelier</b> )	1972	Collecte des ordures ménagères et assimilées, y compris la collecte sélective  Traitement des ordures ménagères  Exploitation, construction de déchèteries et de plates-formes	28 924	9	2	+ Pierrefitte-sur-Sauldre (1983), Chaon, Sennely, Souvigny-en-Sologne (1991), La Ferté-Imbault, Loreux, Orçay, Salbris, Selles-Saint-Denis, Souesmes, Theillay (2004), ➤ La Ferté-Beauharnais, Marolle-en-Sologne, Saint-Viâtre, Villeny, Yvoy-le-Marron substituées par la Communauté de communes de la Sologne des Etangs (2002), ➤ La Ferté-Imbault, Loreux, Marcilly-en-Gault, Orçay, Pierrefitte-sur-Sauldre, Salbris, Selles-Saint-Denis, Souesmes, Theillay substituées par Communauté de communes de la Sologne des Rivières (2004)	



2.6 - Territoires supports d'études ou d'interventions particulières carte 60

## Syndicats mixtes de rivières

N°	Nom de l'établissement (en gras : siège de l'établissement)	Année de création	Compétences	Population en 1999	Nombre d'adhérents			Modifications de périmètre ou d'adhérents depuis la création
					communes	EPCI	Institutions	
01	Syndicat mixte du Réveillon (siège à <b>Oucques</b> )	2001	Aménagement et l'entretien du Réveillon, soit : - Etudes, réalisation des travaux et ouvrages d'intérêt collectif nécessaires pour permettre l'assainissement agricole, l'écoulement, la régulation des eaux et l'amélioration des aspects environnementaux de la vallée du Réveillon et entretien de ces réalisations - Information de la population sur les enjeux liés au Réveillon et à sa vallée	11 776	5	2		
02	Syndicat Mixte Intercommunal d'Etudes, de Réalisation et d'Aménagement de la Vallée du Loir (SIERAVL) (siège à <b>Vendôme</b> )	1966	Etudes puis réalisation et entretien des travaux et ouvrages d'intérêt collectif nécessaires à l'aménagement du Loir, de ses affluents et des émissaires principaux pour assurer l'écoulement, la régulation des eaux, l'amélioration de l'usage touristique de la rivière et des aspects environnementaux de la vallée Information de la population sur les enjeux liés au Loir et à sa vallée. Participation comme coordinateur à des travaux d'intérêt collectif qui peuvent être réalisés par des particuliers, sur leur domaine privé. Participation à la lutte contre les animaux pouvant porter préjudice aux berges et aux ouvrages.	40 590	25	1	+ Pezou (1973) ➤ Lunay, Saint-Firmin-des-Prés, Saint-Ouen, Thoré-la-Rochette, Vendôme substituées par la Communauté de communes du Pays de Vendôme (2003)	
03	Syndicat mixte de la Haute Cisse (siège à <b>Maves</b> )	1980	Travaux et entretien de la rivière	7 467	8	1	➤ Boisseau, Briou, Conan, Lorges, La Madeleine-Villefrouin, Marchenoir, Saint-Léonard-en-Beauce, Oucques, Le Plessis-l'Échelle, Rhodon, Roches substituées par la Communauté de communes de Beauce et Forêt (2002)	
04	Syndicat intercommunal d'aménagement de la Loire et de ses affluents (S.I.C.A.L.A.) (siège à <b>Blois</b> )	1985	Assurer au sein de l'EPALA (Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents) la représentation des communes de moins de 30.000 habitants.	87 983	34	2	1 + Candé-sur-Beuvron, Chailles, Cour-sur-Loire, Lestiou, Marcilly-en-Gault, Menars, Monteaux, Montlivault, Saint-Dyé-sur-Loire, Salbris (1986), + Chambord, Chouzy-sur-Cisse, La Marolle-en-Sologne, Mesland, Pontlevoy, Pruniers-en-Sologne, Saint-Ouen, Vendôme (1988), + Syndicat intercommunal du Beuvron Centre Aval (1986) - Cour-Cheverny (1986), Angé, Bourré, Chissay-en-Touraine, Faverolles-sur-Cher, Monthou-sur-Cher, Montrichard, Saint-Aignan, Saint-Julien-de-Chédon, Selles-sur-Cher, Thésée (1988)	
05	Syndicat d'étude du Cosson (siège à <b>la Ferté-Saint-Cyr</b> )	2004	Faire élaborer une étude technique, économique et financière des travaux d'aménagement à réaliser sur la totalité du cours du Cosson, de son bassin versant et de ses ouvrages, en vue de mettre au point les projets de travaux et d'entretien à effectuer pour maintenir la rivière en bon état hydraulique et écologique.	70 156		3		
06	Syndicat d'entretien du bassin du Beuvron (siège à <b>Bracieux</b> )	1996	Entretien du bassin du Beuvron, de ses affluents et de la Bièvre	53 925		5		
07	Syndicat mixte pour l'aménagement du bassin de la Sauldre (siège à <b>Romorantin-Lanthenay</b> )	1980	Aménagement et entretien des cours d'eau du bassin de la Sauldre.	50 961	19	1	+ Châtillon-sur-Cher (1989), Châtres-sur-Cher (1989), Langon (1989)	
08	Syndicat intercommunal mixte d'aménagement du lit du Cher (siège à <b>Saint-Loup</b> )	1978	Etude et réalisation des travaux destinés à protéger la Vallée du Cher contre les risques d'inondation.	41 477	11	2	➡ 1.2- Syndicats Intercommunaux à Vocation Unique (SIVU) carte 6	

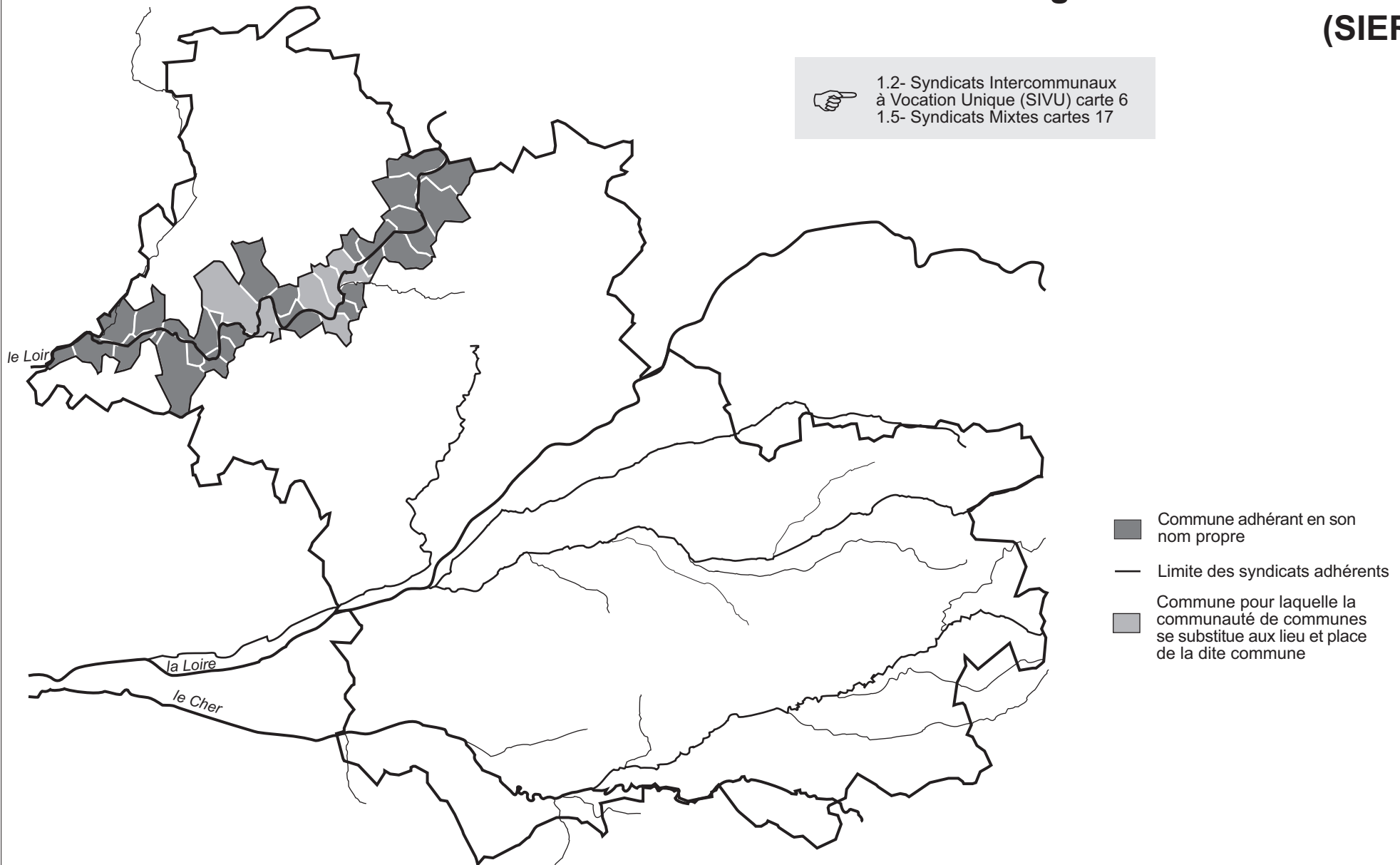


D'après source : Arrêtés préfectoraux - situation au 1/09/06

Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher - Oct 2006

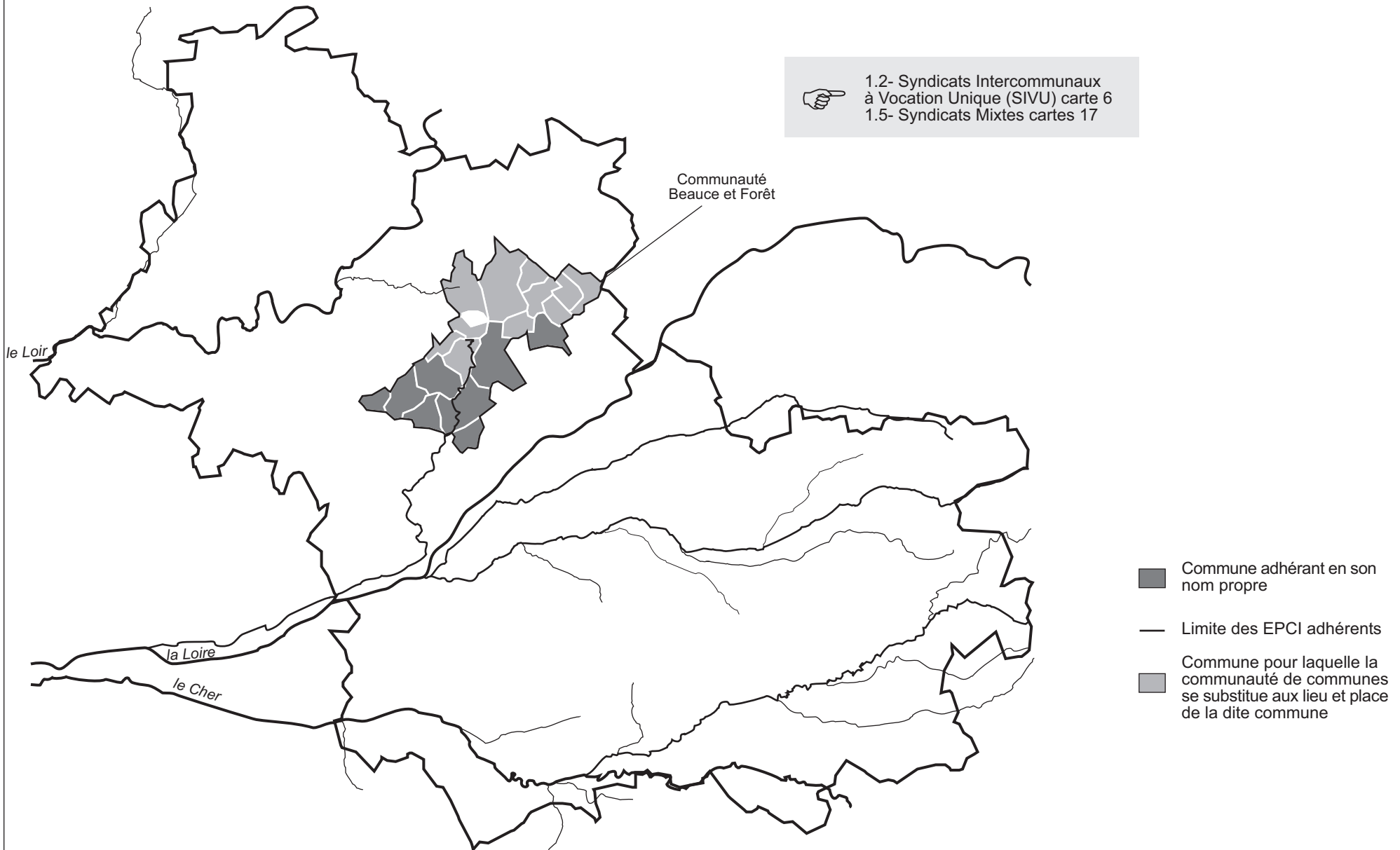


# Syndicat Mixte Intercommunal d'Etudes, de Réalisation et d'Aménagement de la Vallée du Loir (SIERAVL)



D'après source : Arrêtés préfectoraux - situation au 1/09/06

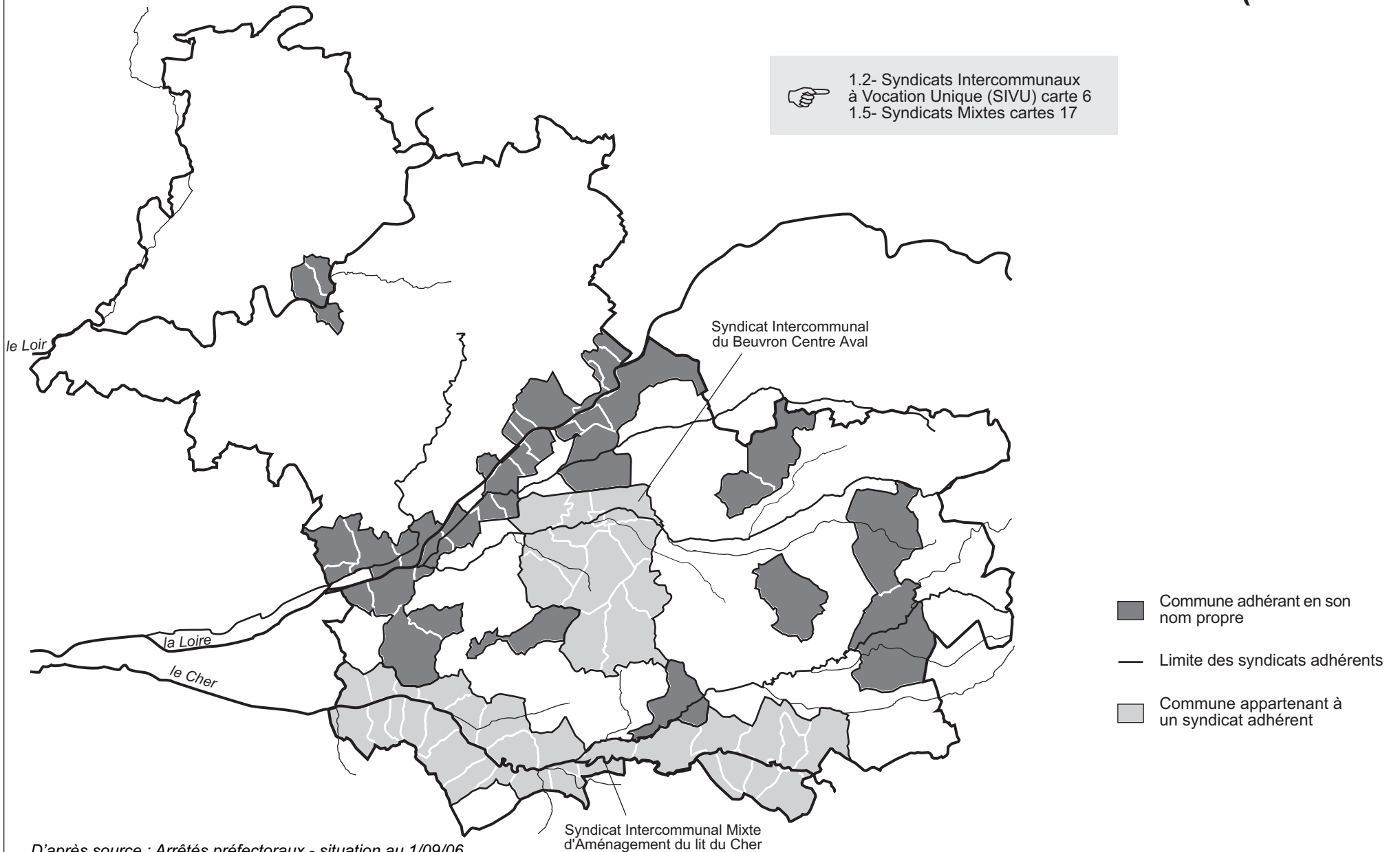
Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher - Oct 2006



D'après source : Arrêtés préfectoraux - situation au 1/09/06

Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher - Oct 2006

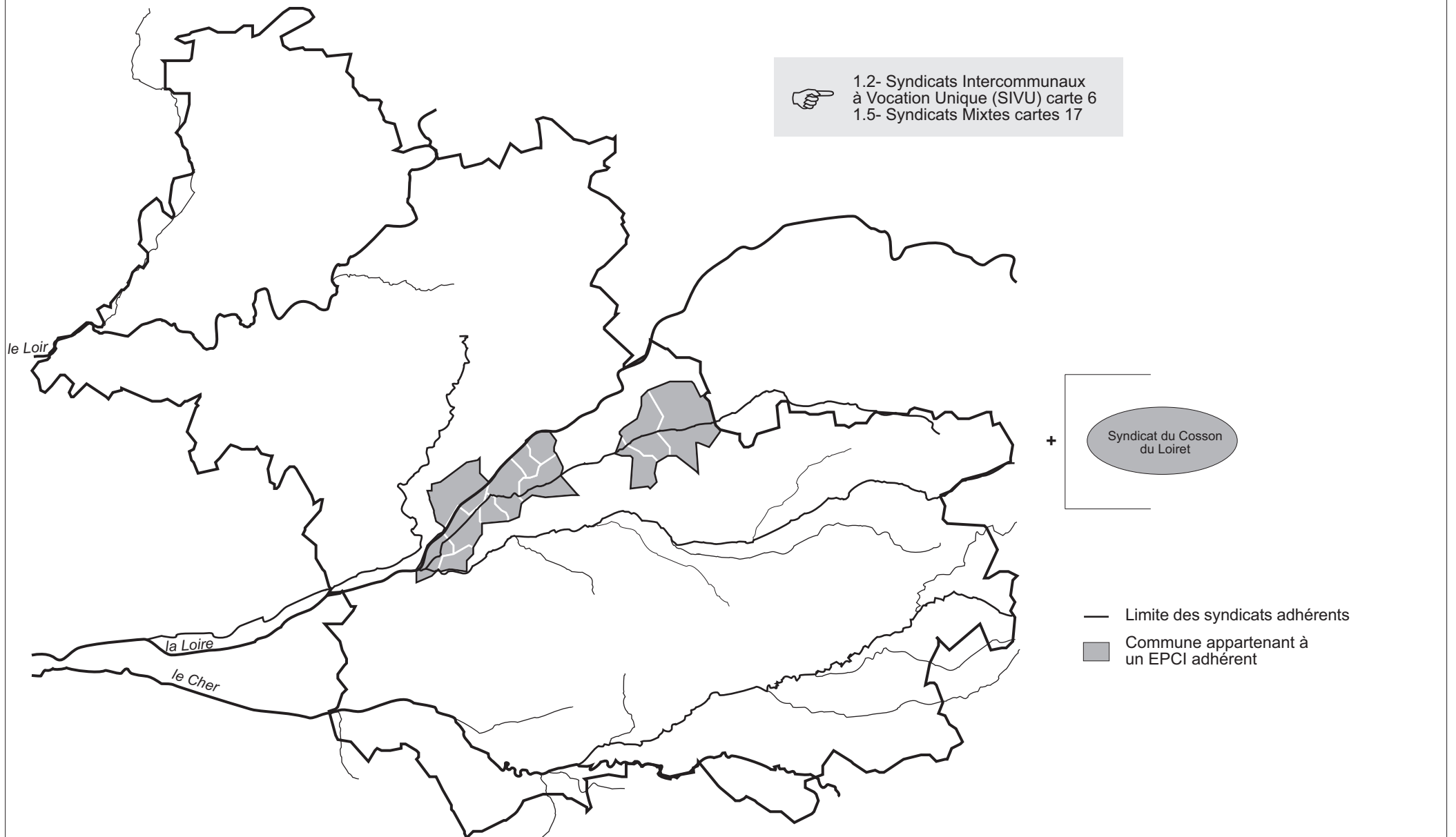
# Syndicat intercommunal d'aménagement de la Loire et de ses affluents (S.I.C.A.L.A.)



D'après source : Arrêtés préfectoraux - situation au 1/09/06

Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher - Oct 2006

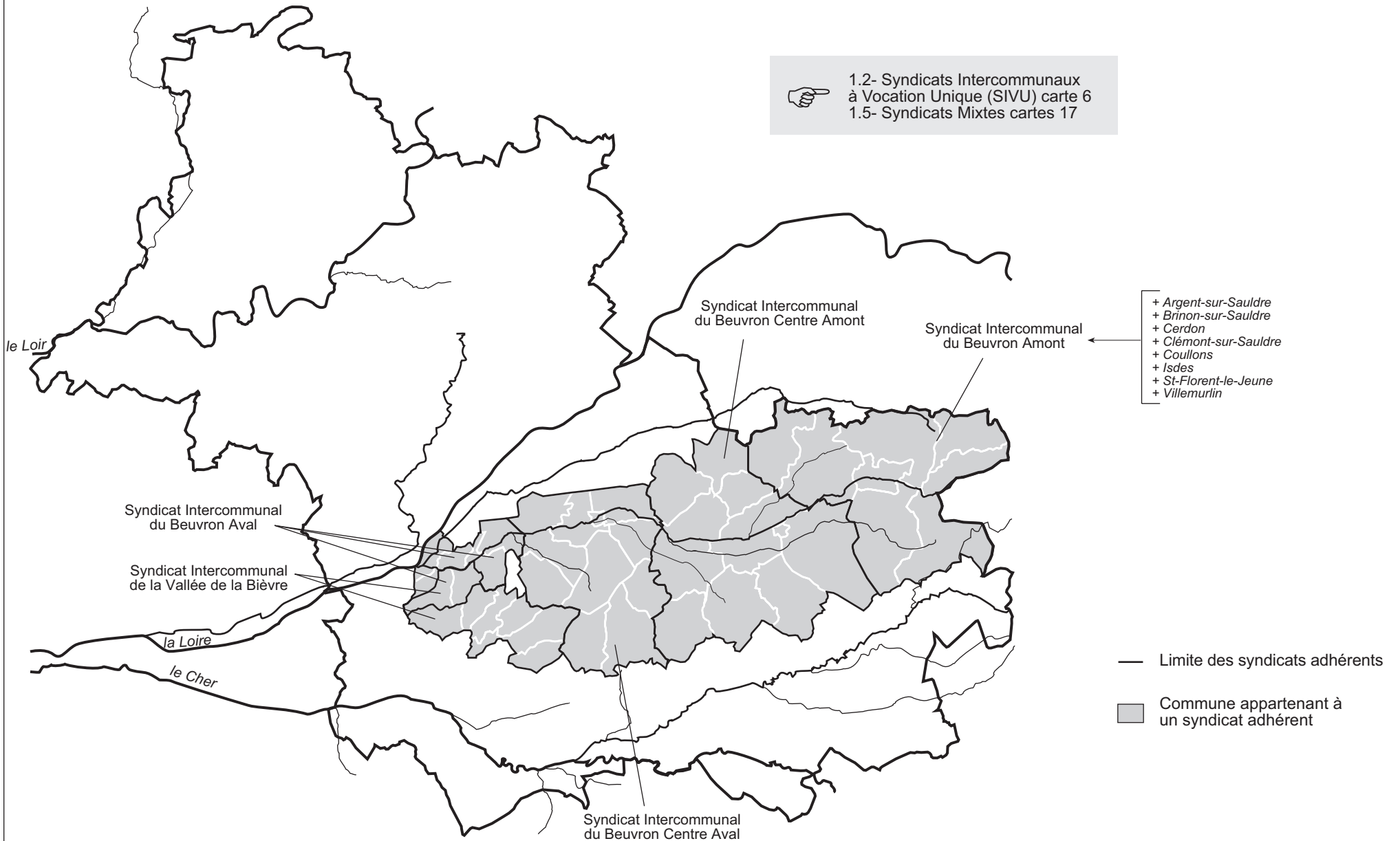
# Syndicat d'étude du Cosson



D'après source : Arrêtés préfectoraux - situation au 1/09/06

Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher - Oct 2006

# Syndicat d'entretien du bassin du Beuvron



D'après source : Arrêtés préfectoraux - situation au 1/09/06

Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher - Oct 2006

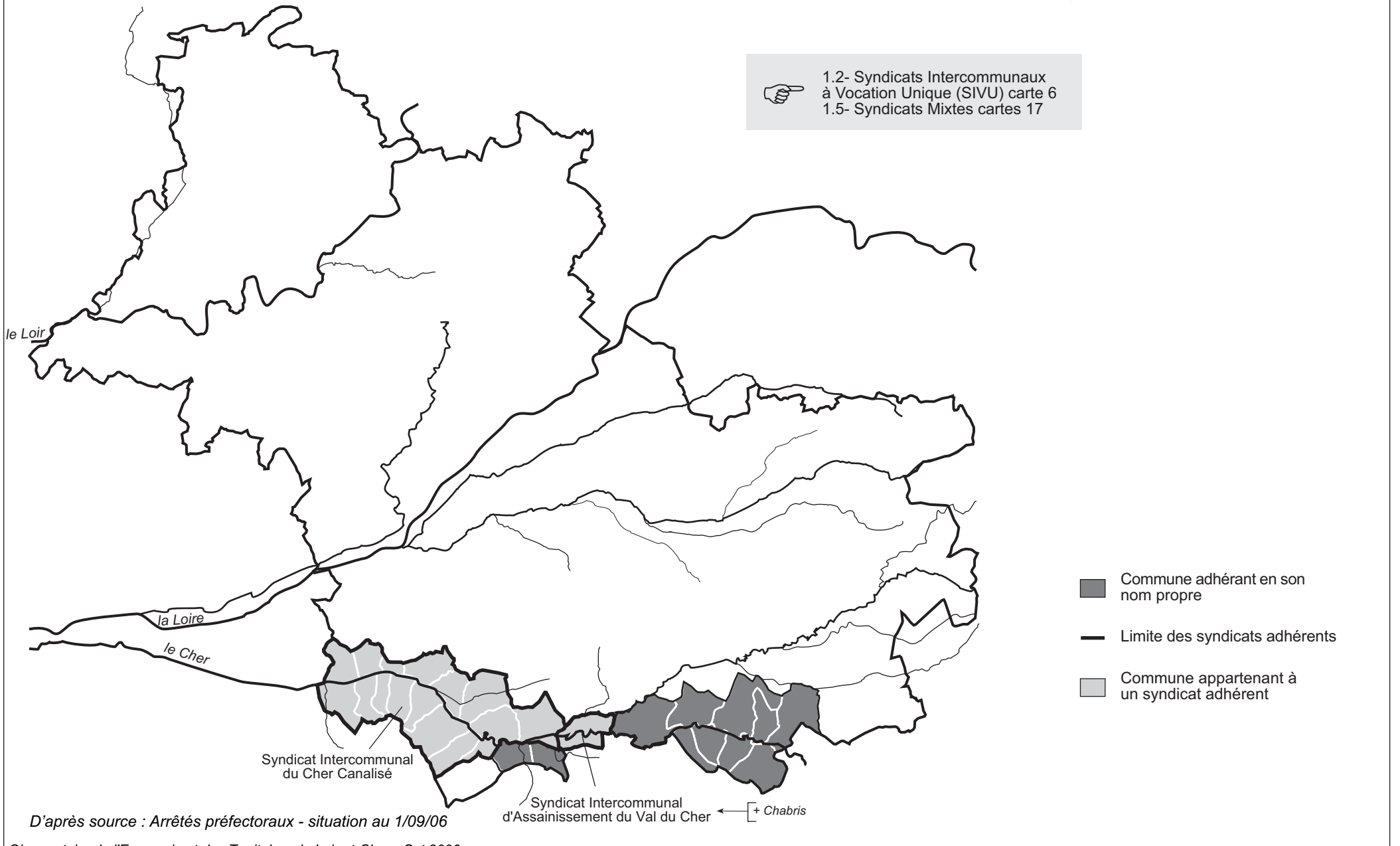
# Syndicat mixte pour l'aménagement du bassin de la Sauldre



D'après source : Arrêtés préfectoraux - situation au 1/09/06

Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher - Oct 2006

# Syndicat intercommunal mixte d'aménagement du lit du Cher



Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher - Oct 2006

## Syndicat mixte à vocation touristique

N°	Nom de l'établissement (en gras : siège de l'établissement)	Année de création	Compétences	Population en 1999	Nombre d'adhérents			Modifications de périmètre ou d'adhérents depuis la création
					communes	EPCI	Institutions	
01	Syndicat interdépartemental mixte pour l'aménagement et l'exploitation du Cher Canalisé et du Canal de Berry (siège à <b>Saint-Aignan</b> )	1999	- Réalisation de toute étude nécessaire au maintien ou au rétablissement des conditions de navigation sur le Cher canalisé et le canal de Berry, à l'exploitation et à la gestion de cette voie d'eau, - Tout travail d'infrastructure permettant d'assurer la continuité de la voie d'eau, le maintien d'une ligne d'eau garantissant la navigation et le franchissement des biefs, l'exploitation de la voie d'eau.	81 743	4	2		



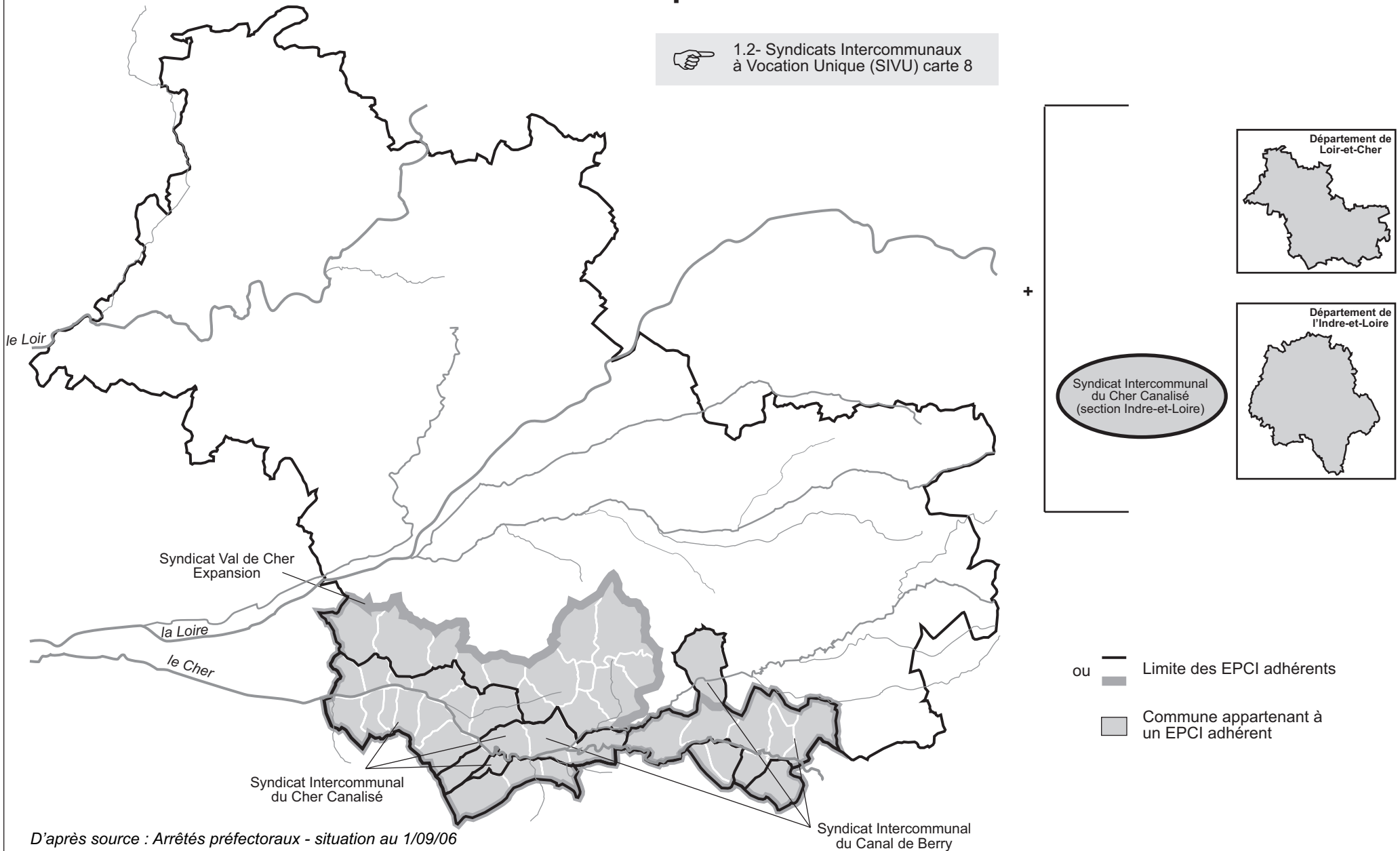
1.2- Syndicats Intercommunaux à Vocation Unique (SIVU) carte 8



# Syndicat interdépartemental mixte pour l'aménagement et l'exploitation du Cher Canalisé et du Canal de Berry



1.2- Syndicats Intercommunaux à Vocation Unique (SIVU) carte 8




D'après source : Arrêtés préfectoraux - situation au 1/09/06

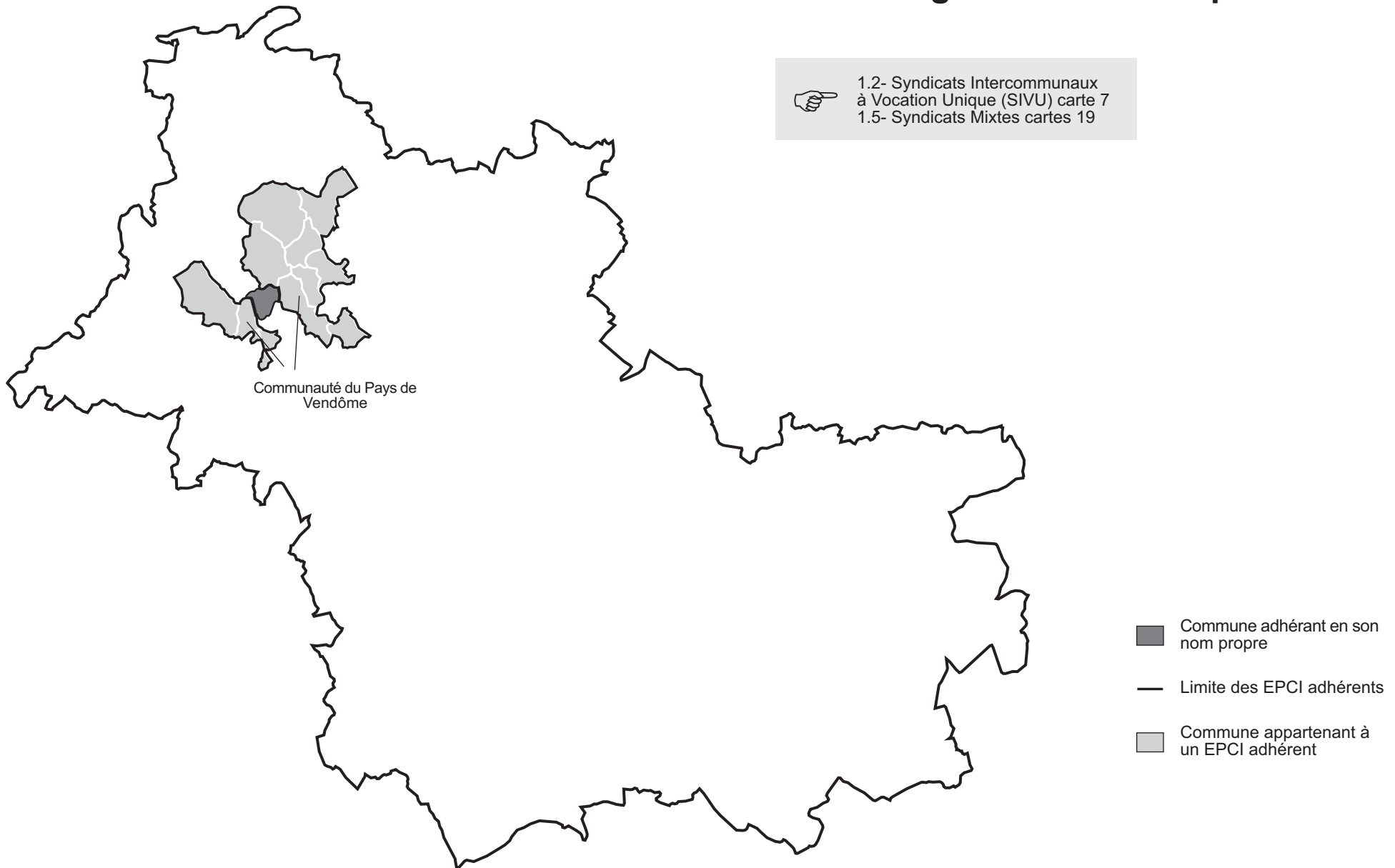
Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher - Oct 2006

## Syndicats mixtes à vocation économique

N°	Nom de l'établissement (en gras : siège de l'établissement)	Année de création	Compétences	Population en 1999	Nombre d'adhérents			Modifications de périmètre ou d'adhérents depuis la création
					communes	EPCI	Institutions	
01	Syndicat intercommunal pour l'étude et d'aménagement du bassin d'influence de la gare TGV Atlantique de Vendôme  (siège à <b>Vendôme</b> )	1985	Etude et aménagement du bassin d'influence de la gare TGV Atlantique de Vendôme	28 651	1	1		
02	Syndicat mixte pour l'aménagement et l'exploitation de l'aérodrome de Blois, Vendôme, le Breuil  (siège à <b>Blois</b> )	1991	Exploitation aéroportuaire.	111 576		2	2  + Communauté de communes du Pays de Vendôme (1995), "Agglopolys" - Communauté de l'agglomération de Blois (2003) - Vendôme (1995), Blois (2003)	
03	Syndicat mixte des Grandes Bruyères  (siège à <b>Romorantin-Lanthenay</b> )	2000	Aménagement de la zone d'activités des Grandes Bruyères	28 243	9	1		

 1.2- Syndicats Intercommunaux à Vocation Unique (SIVU) carte 7

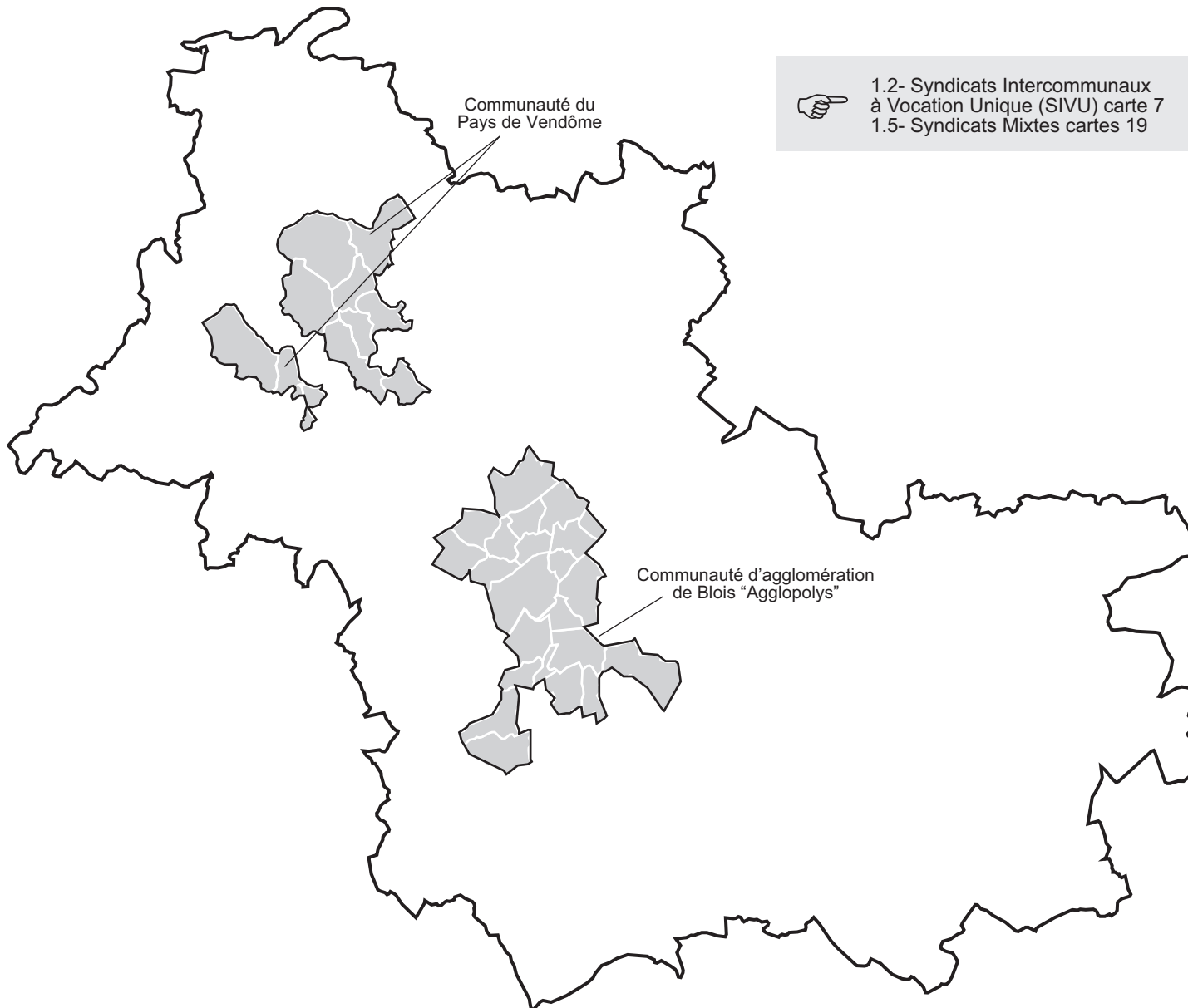
# Syndicat mixte pour l'étude et l'aménagement du bassin d'influence de la gare TGV Atlantique de Vendôme



D'après source : Arrêtés préfectoraux - situation au 1/09/06

Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher - Oct 2006

# Syndicat mixte pour l'aménagement et l'exploitation de l'aérodrome de Blois - Vendôme - Le Breuil



1.2- Syndicats Intercommunaux à Vocation Unique (SIVU) carte 7  
1.5- Syndicats Mixtes cartes 19



— Limite des syndicats adhérents

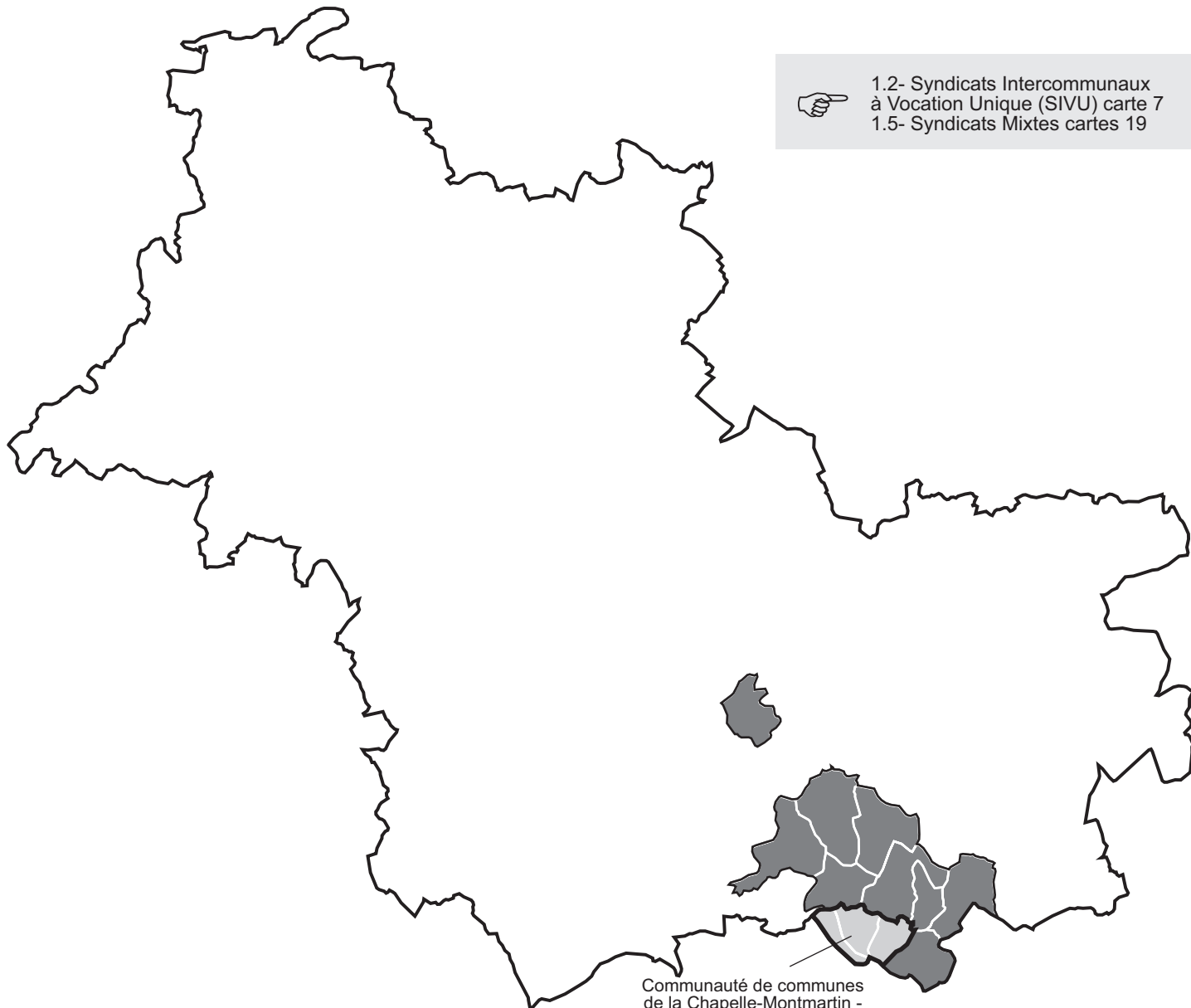
■ Commune appartenant à un syndicat adhérent

D'après source : Arrêtés préfectoraux - situation au 1/09/06

Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher - Oct 2006

# Syndicat mixte des Grandes Bruyères

1.2- Syndicats Intercommunaux à Vocation Unique (SIVU) carte 7  
1.5- Syndicats Mixtes cartes 19



- Commune adhérent en son nom propre
- Limite des EPCI adhérents
- Commune appartenant à un EPCI adhérent

D'après source : Arrêtés préfectoraux - situation au 1/09/06

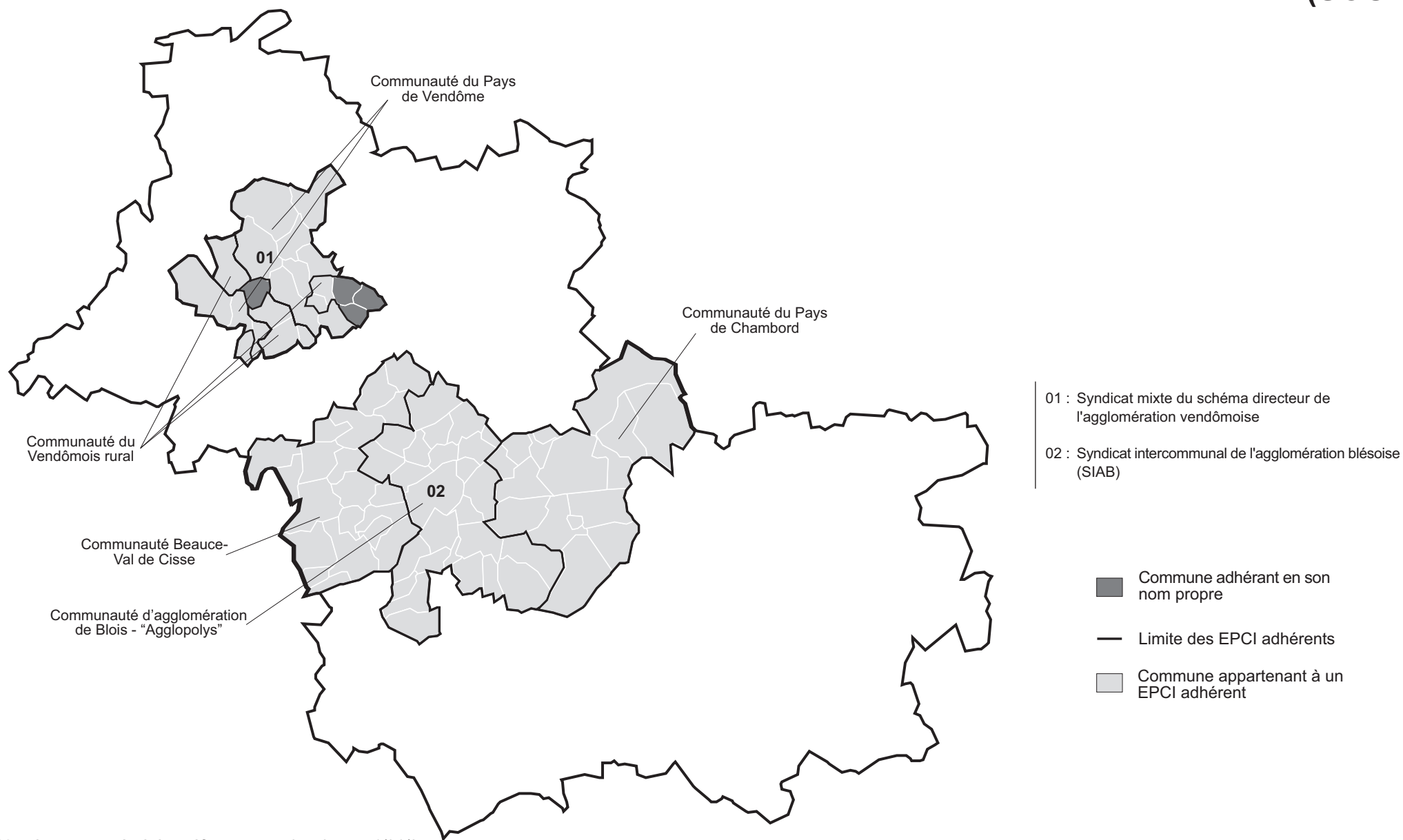
Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher - Oct 2006

Communauté de communes  
de la Chapelle-Montmartin -  
Saint-Julien-sur-Cher -  
Saint-Loup-sur-Cher

## Syndicats mixtes de SCOT (Schéma de COhérence Territoriale)

N°	Nom de l'établissement (en gras : siège de l'établissement)	Année de création	Compétences	Population en 1999	Nombre d'adhérents			Modifications de périmètre ou d'adhérents depuis la création
					communes	EPCI	Institutions	
01	Syndicat mixte du schéma directeur de l'agglomération vendômoise (siège à <b>Vendôme</b> )	2000	Elaboration et suivi du SCOT (schéma de cohérence territoriale) du Vendômois  * mise en place du schéma  * suivi de la réalisation des objectifs préconisés par le schéma  * gestion dans le temps	33 794	4	2		
02	Syndicat intercommunal de l'agglomération blésoise (siège à <b>Blois</b> )	1998	Elaboration et suivi du SCOT (schéma de cohérence territoriale), soit :  * élaboration du schéma de cohérence territoriale,  * suivi de la réalisation des objectifs préconisés par le schéma de cohérence territoriale,  * gestion dans le temps du document et les révisions éventuelles.  A cet effet, il exerce notamment les pouvoirs prévus au code de l'urbanisme.  Coordination des politiques de l'habitat et la mise en œuvre de toute mesure de nature à en favoriser la réussite.	117 778		3	+ Orchaie (2003),  ➤ <i>Averdon, Blois, Chailles, Chambon-sur-Cisse, la Chapelle-Vendômoise, La Chaussée-Saint-Victor, Chouzy-sur-Cisse, Fossé, Huisseau-sur-Cosson, Marolles, Menars, Mont-près-Chambord, Montlivault, Saint-Claude-de-Diray, Saint-Denis-sur-Loire, Saint-Gervais-la-Forêt, Saint-Sulpice-de-Pommeray, Villebarou, Villerbon, Vineuil substituées par Agglopolys (Communauté de l'agglomération de Blois) et les Communautés de communes de Beauce - Val de Cisse et Pays de Chambord (2003)</i>  ➤ <i>Cellettes, Saint-Bohaire (2004), Orchaie, Saint-Lubin-en-Vergonnois (2005), substituées par Agglopolys suite à leur adhésion à celle-ci</i>  + <i>Candé-sur-Beuvron, Cheverny, Valaire par substitution, suite à leur adhésion à Agglopolys au 1/01/07</i>	

# Syndicats mixtes des schémas de cohérence territoriale (SCOT)



D'après source : Arrêtés préfectoraux - situation au 1/01/07

Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher - déc 2006

## Syndicats mixte pour l'habitat

N°	Nom de l'établissement (en gras : siège de l'établissement)	Année de création	Compétences	Population en 1999	Nombre d'adhérents			Modifications de périmètre ou d'adhérents depuis la création
					communes	EPCI	Institutions	
04	Syndicat mixte de l'habitat du Romorantinais - Val de Cher  (siège à <b>Romorantin-Lanthenay</b> )	2000	Elaboration et suivi d'un programme local de l'habitat  (négociation avec l'Etat d'une convention d'application du PLH)	36 483	4	2	- Millançay (2003), Loreux (2004)	



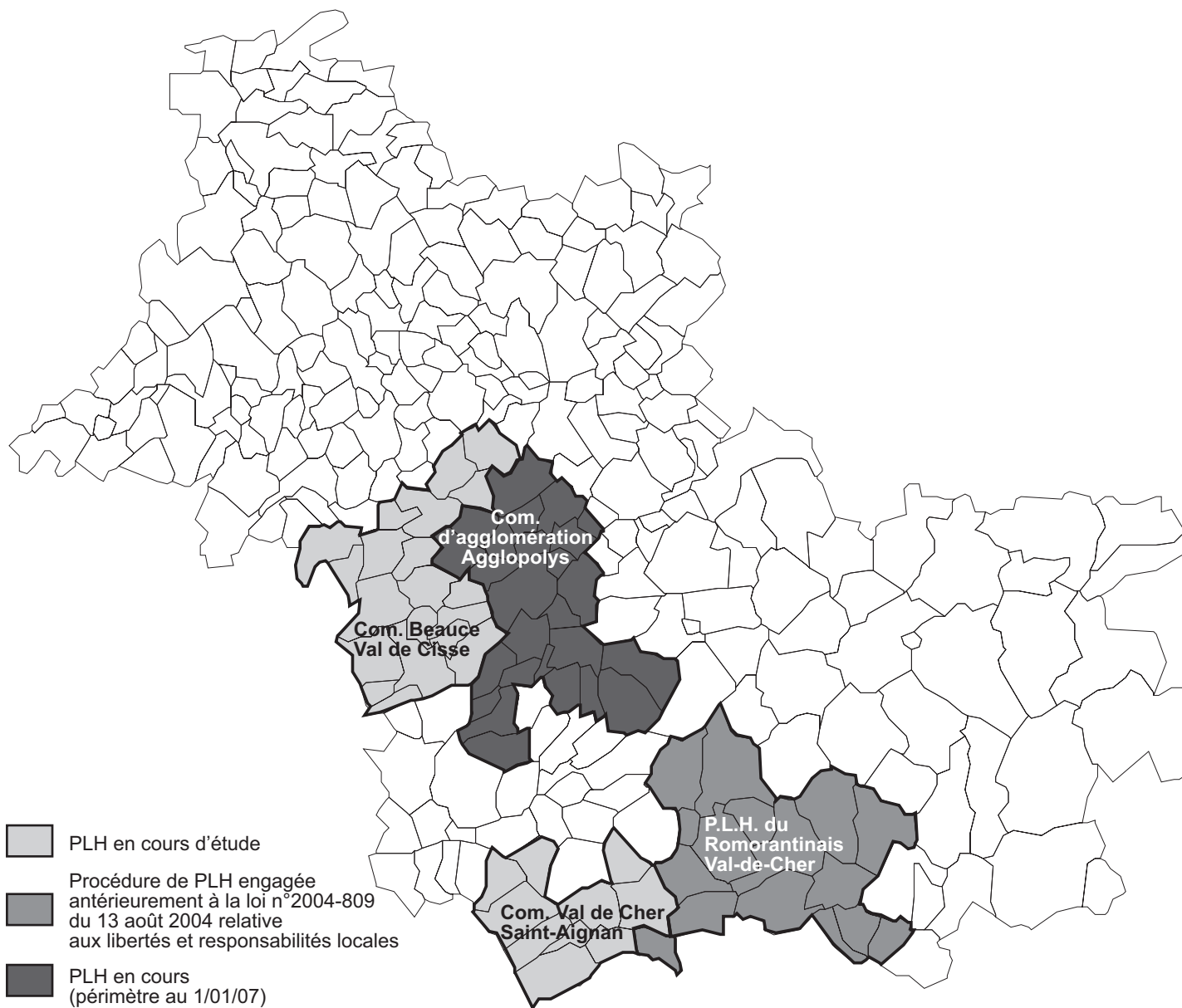
# Syndicat mixte de l'habitat du Romorantinais - Val de Cher



D'après source : Arrêtés préfectoraux - situation au 1/09/06

Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher - Oct 2006

# Programmes Locaux de l'Habitat (P.L.H.)



**Initiateur :** Etat.

**Objectif :** répondre aux besoins en logements et assurer entre les communes et entre les quartiers d'une même commune, une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

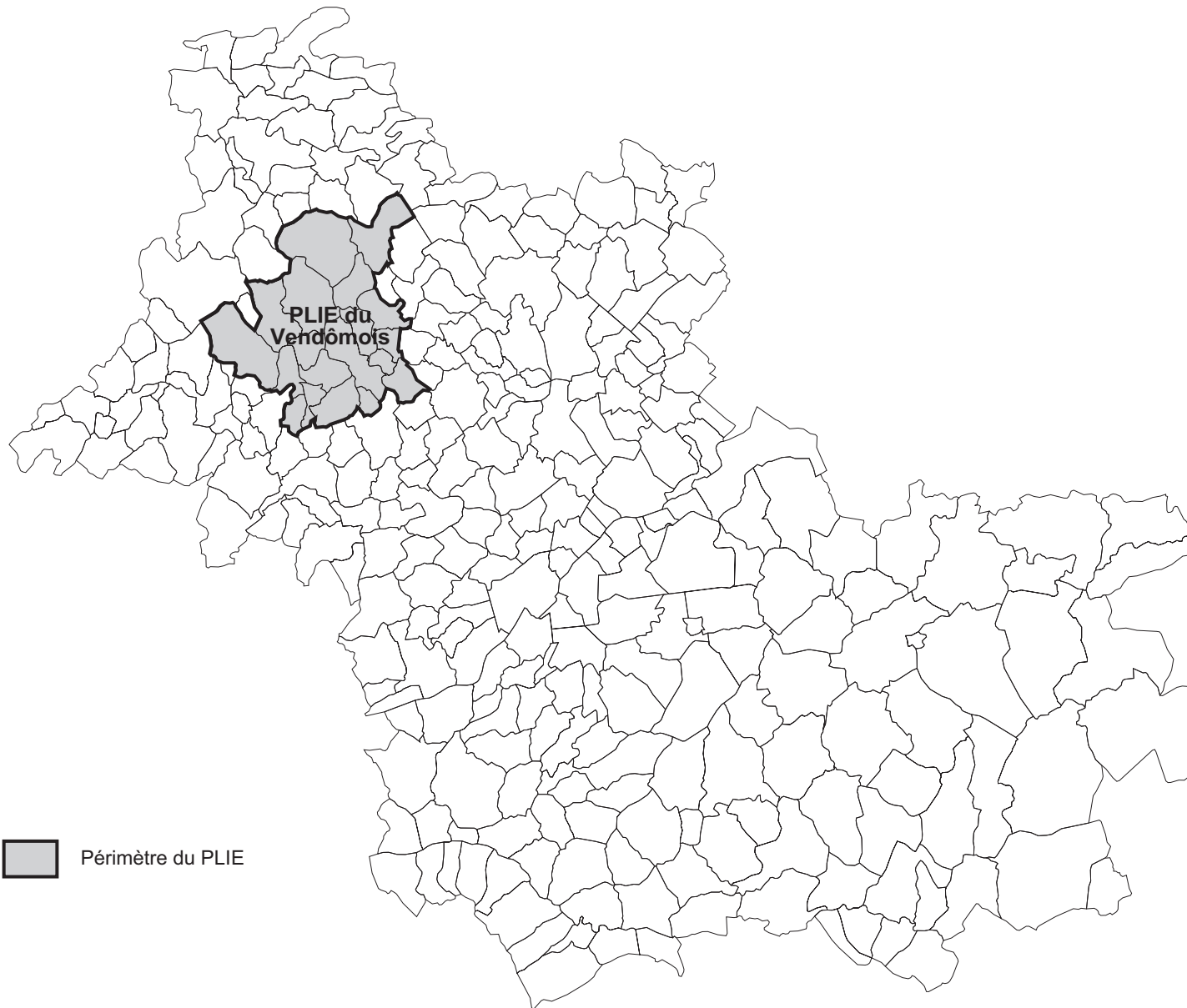
**Principe :** la loi sur les libertés et les responsabilités locales a apporté certaines modifications. Désormais, la maîtrise d'ouvrage d'un PLH doit être du ressort exclusif d'un EPCI doté de la compétence habitat et le périmètre du PLH doit être conforme à celui de l'EPCI. La loi a également renforcé le caractère opérationnel du PLH afin qu'il puisse fonder une éventuelle délégation de compétences.

**Durée :** 6 ans.

**Mise en oeuvre dans le Loir-et-Cher :**

- PLH du Romorantinais Val-de-Cher : décision du **Syndicat Mixte de l'Habitat du Romorantinais Val-de-Cher** le 28 Février 2002 d'engager la procédure.

# Plan Local Pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)



**Initiateur** : commune, ou regroupement de communes, accompagnés et soutenus par l'Etat.

**Date** : apparition sous forme d'expérimentation à partir de 1990 - repris et renforcé par la loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre l'exclusion. Depuis 1994, les PLIE sont cofinancés, à hauteur de 45 %, par le Fonds Social Européen - Objectif 3.

**Objectif** : renforcer, dans un territoire donné, la cohérence et l'efficacité des diverses politiques d'insertion, pour améliorer l'accès à l'emploi des femmes et des hommes confrontés à une exclusion durable du marché de l'emploi.

**Principe** : plateforme partenariale qui mobilise, au niveau local, acteurs institutionnels, financeurs et partenaires opérationnels en contact avec les publics concernés, ainsi que les entreprises. Le PLIE vise à faciliter l'insertion et l'accès à l'emploi en proposant :

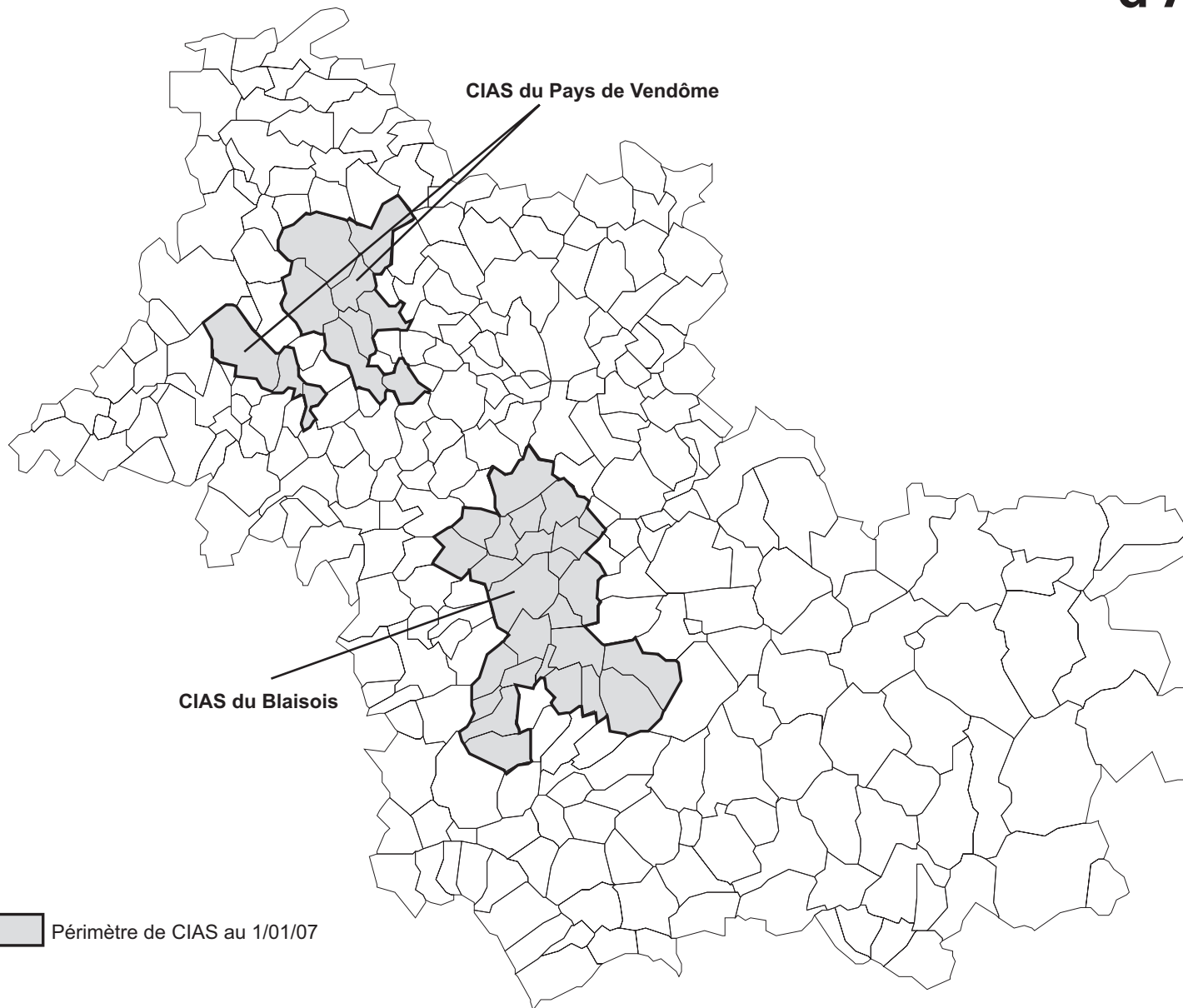
- un accueil, une orientation et une aide à la recherche d'emploi,
- un emploi d'insertion qualifiant rémunéré sur la base du SMIC horaire,
- une formation adaptée à la situation de chacun,
- un accompagnement social individualisé.

Le PLIE peut contribuer également à la création de structures d'insertion, de Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ), de clubs d'entreprises ; ou encore apporte un soutien aux dispositifs d'aide à la création d'entreprise et d'ingénierie financière, mais également aux actions de professionnalisation et d'adaptation aux postes de travail, services en gestion des ressources humaines pour les entreprises.

**Dates de création :**

PLIE du Blaisois	1997
(supprimé courant 2005)	
PLIE du Vendômois	1997

# Centres Intercommunaux d'Action Sociale (CIAS)



**Initiateur** : Etablissements publics de coopération intercommunale

**Date** : loi du 6 janvier 1986 transformant les Bureaux d'Aide Sociale en Centres Communaux ou Intercommunaux d'Action Sociale ; le décret du 6 mai 1995 en précise les missions et l'organisation.

**Objectif** : développer différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées : aide et accompagnement des personnes âgées, aides aux personnes handicapées, aux enfants, aux familles en difficulté, lutte contre les exclusions...

**Rôle** : un CIAS exerce la compétence action sociale d'intérêt communautaire qui lui a été transférée par l'établissement public de coopération intercommunale. Il peut :

- animer une action générale de prévention et de développement social.
- intervenir sous forme de prestations remboursables ou non remboursables (secours d'urgence, prêts sans intérêt, colis alimentaires, chèques d'accompagnement personnalisé, par exemple),
- participer à l'instruction des demandes d'aide sociale dans les conditions fixées par voie réglementaire,
- créer et gérer des équipements et services : crèches, haltes-garderie, centres aérés, établissements et services pour personnes âgées, centres sociaux, etc.

**Date de création des CIAS en Loir-et-Cher** :

CIAS du Pays de Vendôme : juillet 1999

CIAS du Blaisois : décembre 2004

---

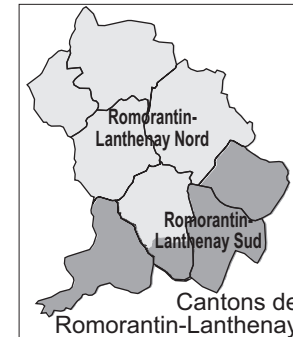
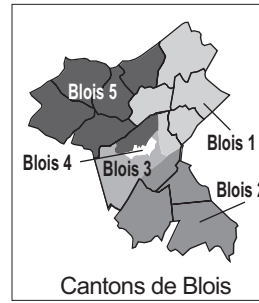
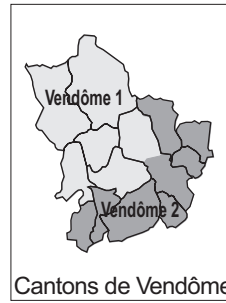
**- 2 -**

**Autres découpages territoriaux**

---



# Communes, cantons, arrondissements



Le département doit son nom aux deux rivières du Loir et du Cher qui le traversent.

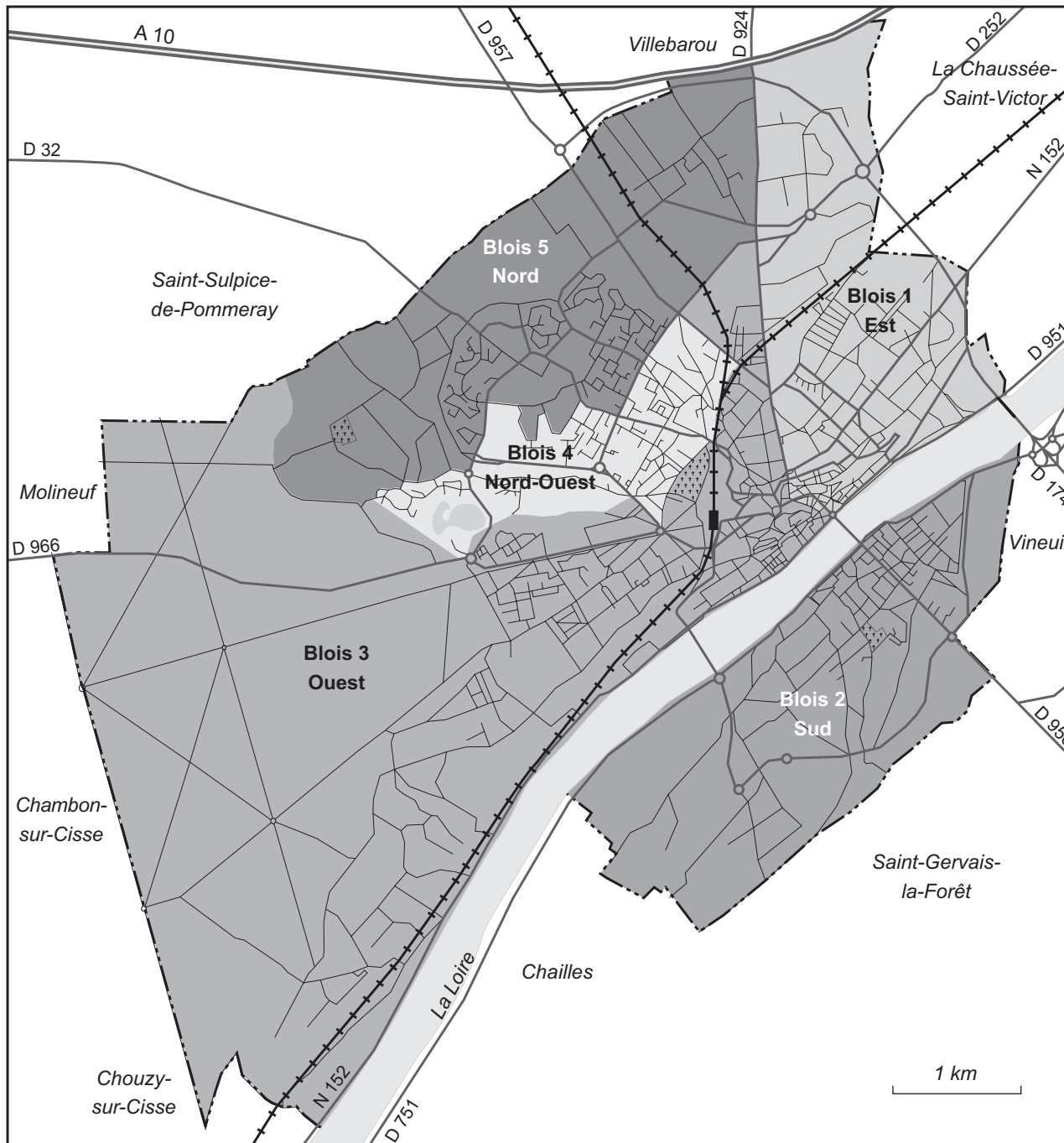
En 1790, le nouveau département de Loir-et-Cher groupe les bailliages de Blois, de Vendôme et celui secondaire de Romorantin. Il englobe aussi entièrement le bailliage de Mondoubleau puis plusieurs paroisses ressortissant aux bailliages de Chartres, Janville, Tours, Montrichard, Issoudun, Bourges, Orléans, Beaugency et Le Mans. Il est divisé en six districts et 31 cantons. Sa superficie est de 6 424 kilomètres carrés.

La Constitution du 28 pluviôse de l'an VIII (17 février 1800) maintient les circonscriptions départementales mais les divise en arrondissements communaux. Le Loir-et-Cher en compte trois : Vendôme, Blois et Romorantin.

Les dernières modifications des périmètres cantonaux datent de 1982 et 1984. Les cantons de Blois IV et Vendôme sont divisés chacun en deux cantons (respectivement Blois IV et Blois V ; Vendôme 1 et Vendôme 2), le 20 janvier 1982. Le 24 décembre 1984, le canton de Vineuil est créé, ce qui modifie par voie de conséquence le canton de Blois II, et le canton de Romorantin-Lanthenay est divisé en deux cantons (Romorantin-Lanthenay Nord et Romorantin-Lanthenay Sud).

**Les nouveaux périmètres d'arrondissement entrent en application le 1er janvier 2007 : le canton de Saint-Aignan fait désormais partie de l'arrondissement de Romorantin-Lanthenay (arrêté du 30 août 2006).**

# Découpage cantonal de Blois

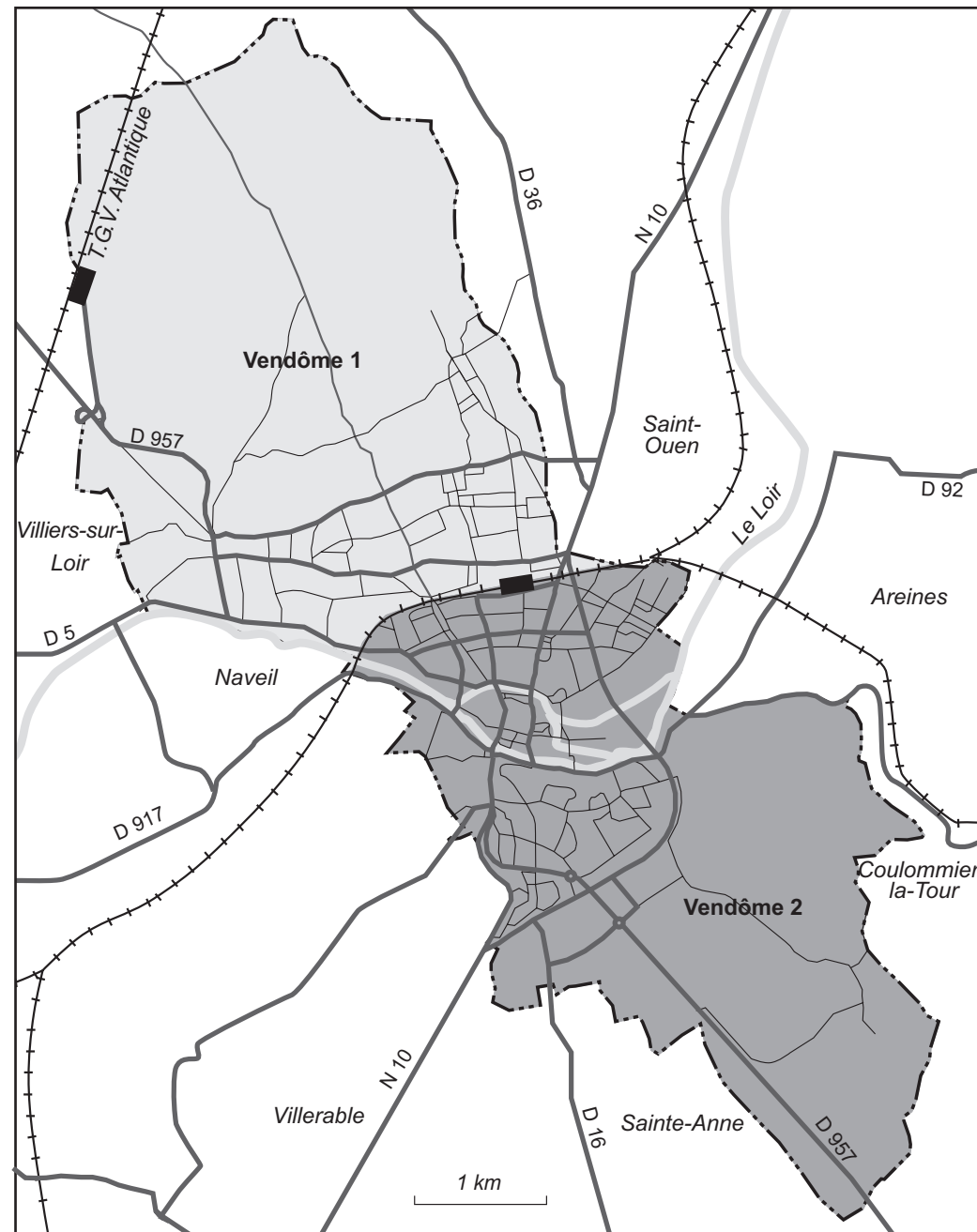
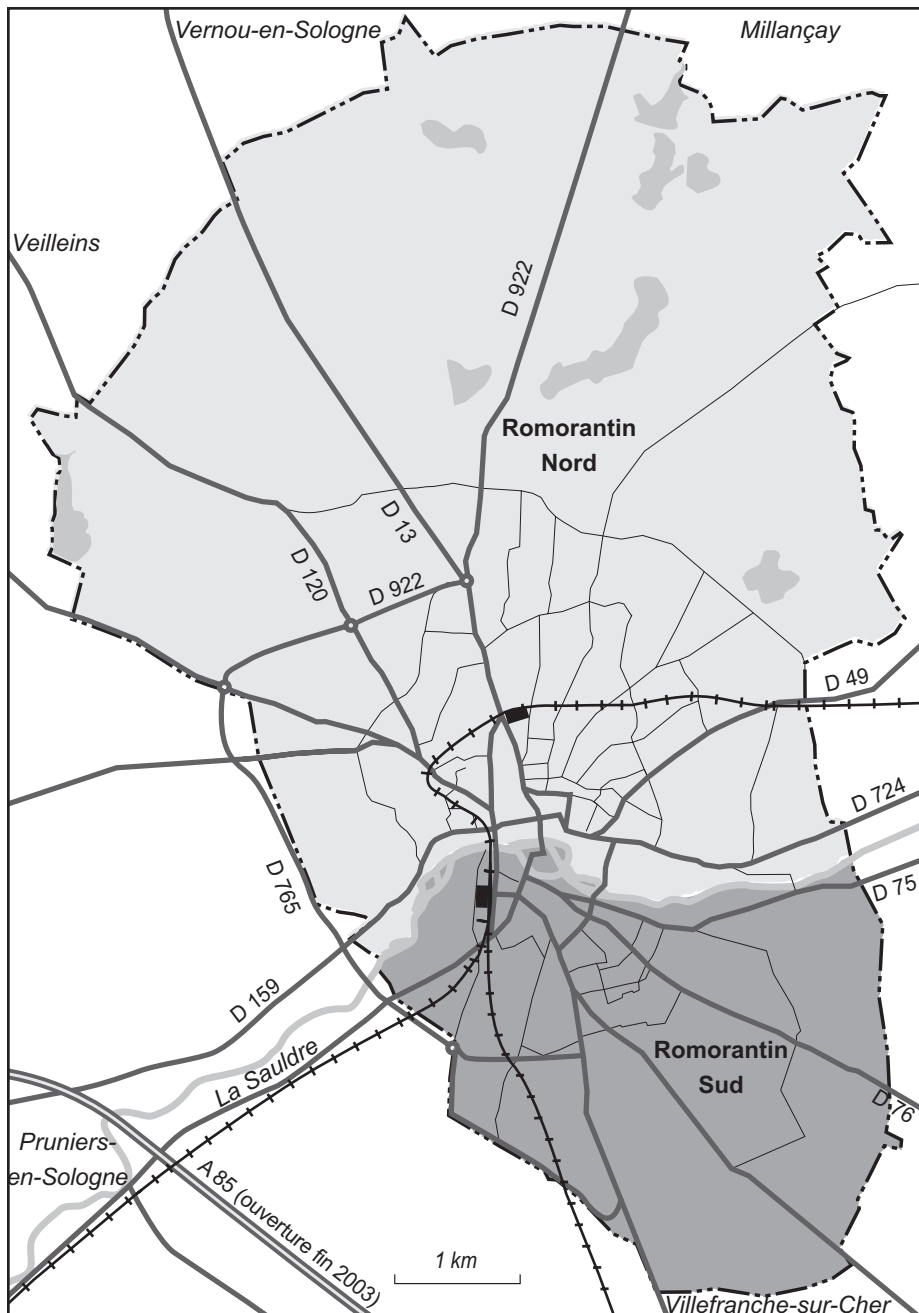


Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher - Juin 2006

## 2.1- Cantons et arrondissements



# Découpages cantonaux de Romorantin-Lanthenay et de Vendôme



Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher - Juin 2006

2.1- Cantons et arrondissements

carte 27

# Circonscriptions pour les élections législatives



**Date** : 1986 (dernières modifications).

La délimitation des circonscriptions tient compte de la population et respecte les limites cantonales. Des remaniements peuvent avoir lieu en fonction de l'évolution démographique.

# Brigades et compagnies de gendarmerie Commissariats de police



## Brigades de gendarmerie.

*Initiateur* : Gendarmerie Nationale.

L'implantation de la brigade correspond en général au chef lieu de canton, ou est fonction des facilités d'implantation.

Mise en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003 des communautés de brigades qui partagent les compagnies en 3. Ces communautés sont dirigées par une brigade chef-lieu.

## Commissariats de police.

*Initiateur* : Ministère de l'Intérieur.

*Date* : Décret de 1852.

L'implantation d'un commissariat dépend du nombre d'habitants (minimum 15 000).

# Groupements et centres de secours



**Initiateur :** Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loir-et-Cher (SDIS).

**Organisation :** s'articule autour de 3 groupements (centre, nord et sud), dont dépendent les 31 centres de secours du département, parmi lesquels on compte 3 centres de secours principaux (Blois, Vendôme et Romorantin-Lanthenay). Ce maillage est renforcé par la présence de 78 centres de première intervention répartis sur l'ensemble du territoire.

Il est élaboré par le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) qui définit l'adéquation des moyens de secours à la réalité des risques.

# Tribunaux d'instance Huissiers de justice



## Tribunaux d'instance

**Date** : institués lors de la grande réforme de 1958.

Il existe, en général, un tribunal d'instance par arrondissement, au siège de chaque sous-préfecture.

**Compétences** : les juges d'instance rendent des jugements civils, pénaux, notamment en matière de contraventions au code de la route ; des décisions en matière d'injonction de payer, de saisie-arrêt et placement sous protection judiciaire (tutelle ou curatelle).

**Le tribunal de grande instance a vocation à intervenir sur l'ensemble du département.**

## Huissiers de justice

**Compétences** : les huissiers de justice :

- participent au fonctionnement de la justice (notifient et exécutent les décisions des cours et tribunaux, accomplissent les formalités nécessaires au bon déroulement d'un procès),
- recherchent des solutions aux litiges entre créanciers et débiteurs,
- constatent pour éviter que l'on ne conteste,
- pratiquent les saisies.

Le périmètre de compétence de l'huissier correspond à son arrondissement.

# Tribunal de commerce Conseils de Prud'hommes



## Tribunal de commerce

**Date :** ordonnance royale du 6 août 1791, l'origine des Tribunaux de Commerce remonte au Moyen-Age.

### Compétences :

- le contentieux général : concerne les litiges entre les entreprises, ceux relatifs aux actes de commerce en général, les contestations entre les associés d'entreprises commerciales,
- les procédures collectives : le Tribunal de Commerce ouvre cette procédure sur la constatation de l'état de cessation des paiements, et selon la situation globale de l'entreprise tente un redressement ou décide la liquidation judiciaire,
- la prévention des difficultés des entreprises : en vue d'assister le dirigeant pour l'étalement ou la consolidation de tout ou partie de ses dettes.

**Les services du greffe sont regroupés au tribunal de commerce de Blois.**

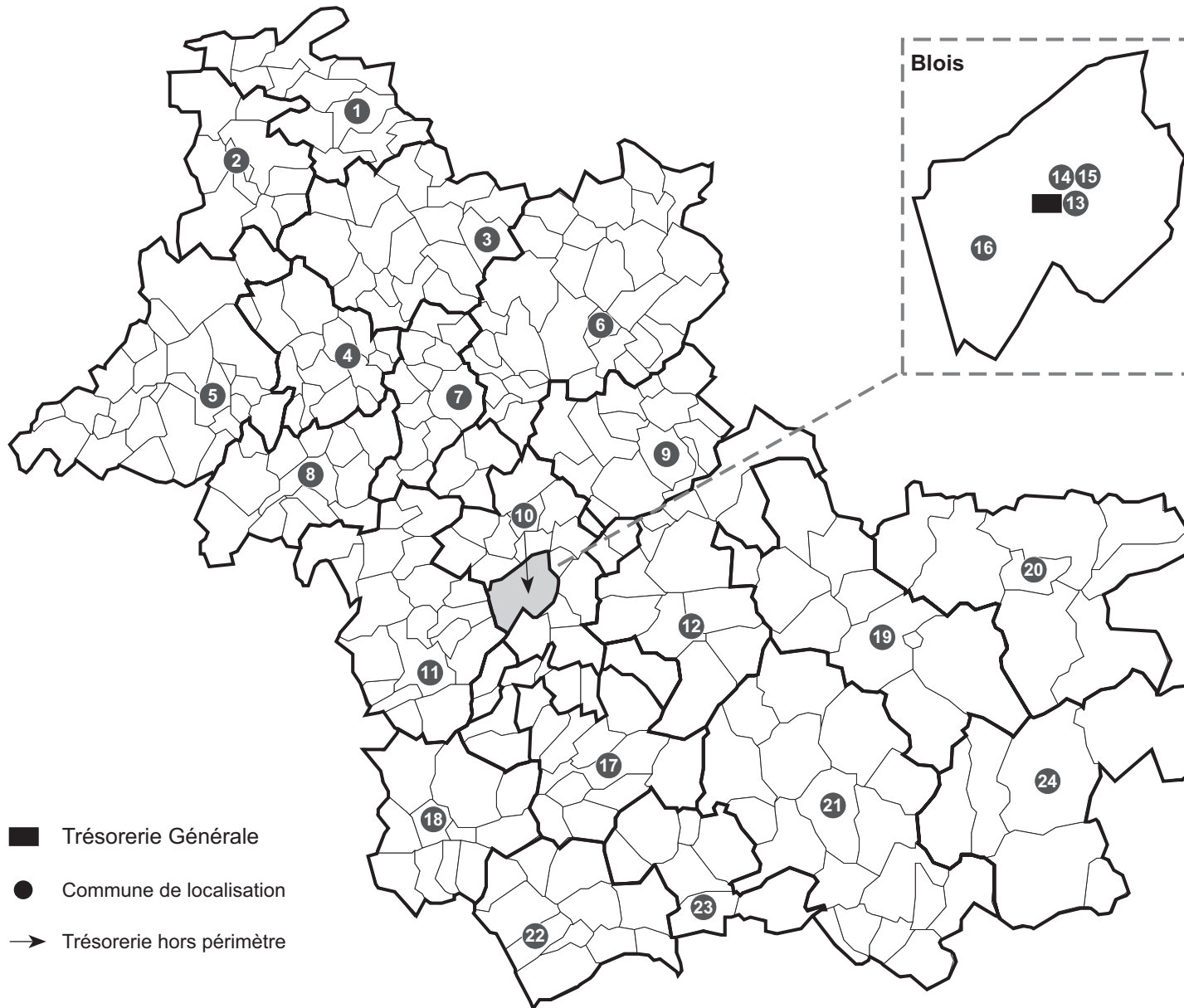
## Conseils de Prud'hommes

**Date :** l'ancêtre du Conseil de Prud'hommes est né à Lyon sous l'Ancien Régime pour régler les problèmes entre les canuts et leurs employeurs. Réapparue en 1806 à Lyon, étendue à 75 villes manufacturières, puis réformée d'abord en 1907, la juridiction du Travail a trouvé son statut actuel en 1979.

**Compétences :** litiges individuels nés entre les employeurs et les salariés.



# Trésorerie générale



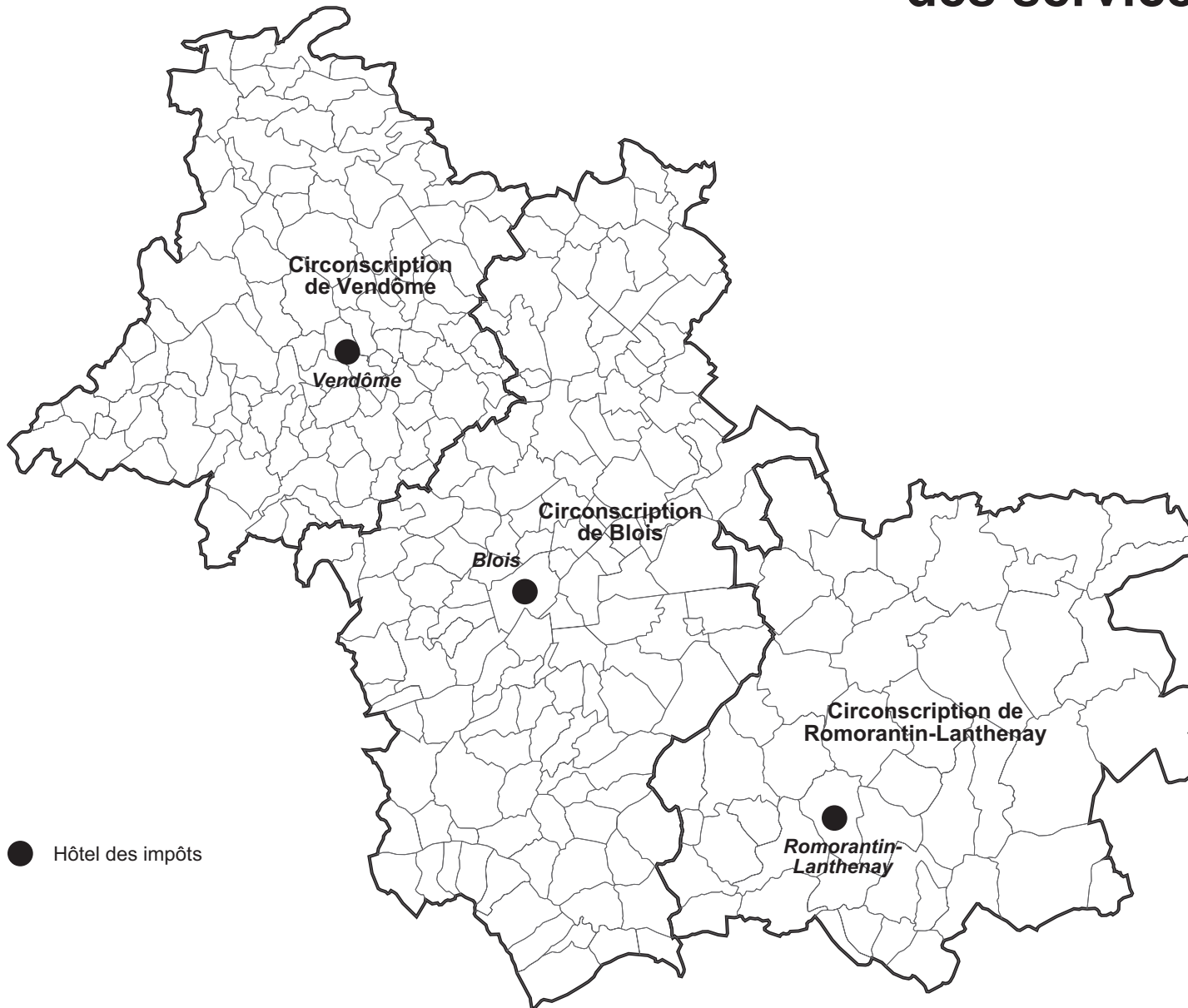
- 1 : Trésorerie de Droué
- 2 : Trésorerie de Mondoubleau
- 3 : Trésorerie de Morée
- 4 : Trésorerie de Vendôme
- 5 : Trésorerie de Montoire-sur-le-Loir - Savigny-sur-Braye
- 6 : Trésorerie de Marchenoir
- 7 : Trésorerie de Selommes
- 8 : Trésorerie de St-Amand-Longpré
- 9 : Trésorerie de Mer
- 10 : Trésorerie de Blois-Banlieue
- 11 : Trésorerie d'Onzain - Herbault
- 12 : Trésorerie de Bracieux
- 13 : Trésorerie de Blois-Municipale
- 14 : Trésorerie de Blois-Ville
- 15 : Trésorerie de la Paierie Départementale
- 16 : Trésorerie de l'OPAC
- 17 : Trésorerie de Contres
- 18 : Trésorerie de Montrichard
- 19 : Trésorerie de Neung-sur-Beuvron
- 20 : Trésorerie de Lamotte-Beuvron
- 21 : Trésorerie de Romorantin-Lanthenay - Mennetou-sur-Cher
- 22 : Trésorerie de St-Aignan
- 23 : Trésorerie de Selles-sur-Cher
- 24 : Trésorerie de Salbris

**Initiateur :** Trésorerie Générale de Loir-et-Cher.

**Date :** 1862.

Il existait initialement un poste comptable par canton. Des modifications partielles ont été apportées par arrêtés ministériels.

# Compétences territoriales des services fiscaux et fonciers



**Initiateur** : Direction Départementale des Services Fiscaux en accord avec la Préfecture.

**Objectif** : équilibrer le territoire en fonction de l'importance des villes et être plus proche du contribuable.

Le périmètre respecte les limites des arrondissements. Au sein de chaque circonscription se trouvent un centre des impôts, une recette principale (sauf celle de Blois qui est une recette divisionnaire élargie), un centre des impôts fonciers et une conservation des hypothèques. Tous les services sont centralisés à l'Hôtel des Impôts de chaque circonscription.



# Unités et les référents territoriaux de la Direction Départementale de l'Équipement



**Les unités territoriales de la DDE : services de proximité.**

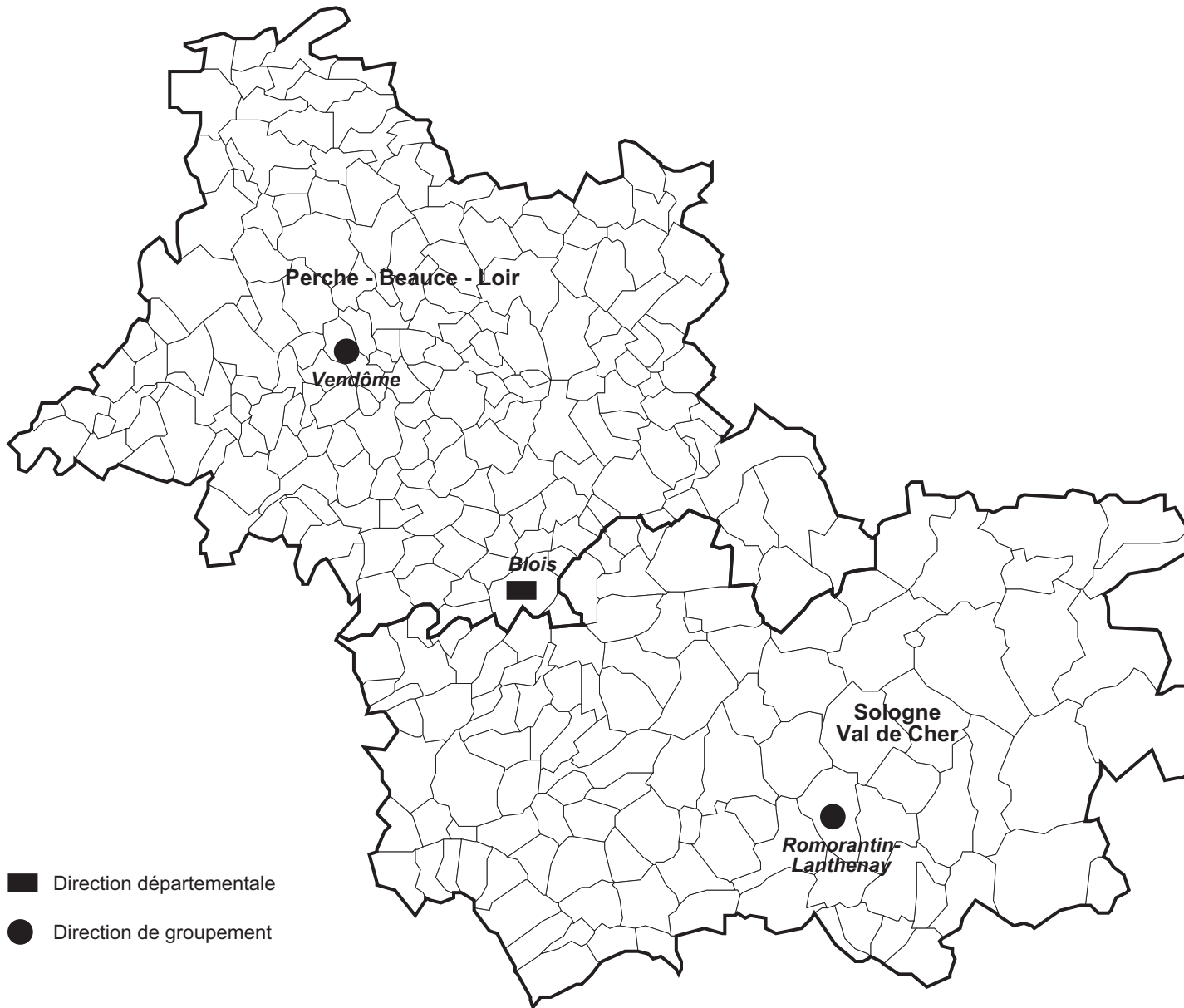
Proposer aux collectivités locales et usagers l'ensemble des services de la DDE sur chacun des territoires.

**Les missions essentielles :**

- Habitat, logement, politique de la ville, constructions publiques,
- Aménagement, planification et urbanisme (instruction des permis de construire et ingénierie d'appui territorial),
- Environnement et risques,
- Transports et leur sécurité, sécurité routière.

**A compter du 01/01/2007 les compétences en matière d'organisation routière relèvent du Conseil Général de Loir-et-Cher.**

# Groupements de La Poste



**Initiateur :** La Poste.

**Date :** mise en place des groupements en 1990 (lorsque La Poste acquiert son statut d'entreprise publique), révisés depuis.

**Objectif :** mise en place d'une nouvelle entité compétente sur une zone géographique de taille intermédiaire (au niveau infradépartemental) autorisant ainsi une gestion plus rapide des problèmes (notamment de proximité) ainsi qu'une communication plus appropriée.

Chaque entité est gérée par un directeur de groupement faisant la liaison entre la direction départementale, les élus et la population et a aussi par ailleurs un rôle prépondérant dans l'animation et le développement des services courriers et financiers.



**Initiateur :** La Poste.

**Date :** 1969.

**Objectif :** mécanisation du courrier.

Mise en place d'un système permettant au courrier d'être trié par des machines à codes à cinq chiffres. Le découpage correspond à des zones de distribution avec un centre principal appelé "centre de distribution motorisé", puis "bureau distributeur". Il s'agit le plus souvent du chef-lieu de canton. Un code a été attribué par centre ; il s'applique à tous les bureaux qui lui sont rattachés.

# Sectorisation des agences EDF - Gaz de France distribution Loir-et-Cher



**Initiateur** : EDF - Gaz de France distribution Loir-et-Cher.

**Objectif** : améliorer au quotidien la qualité de services, l'accueil et le dépannage des professionnels, particuliers, entreprises et collectivités locales.

# Circonscriptions tarifaires de France Télécom

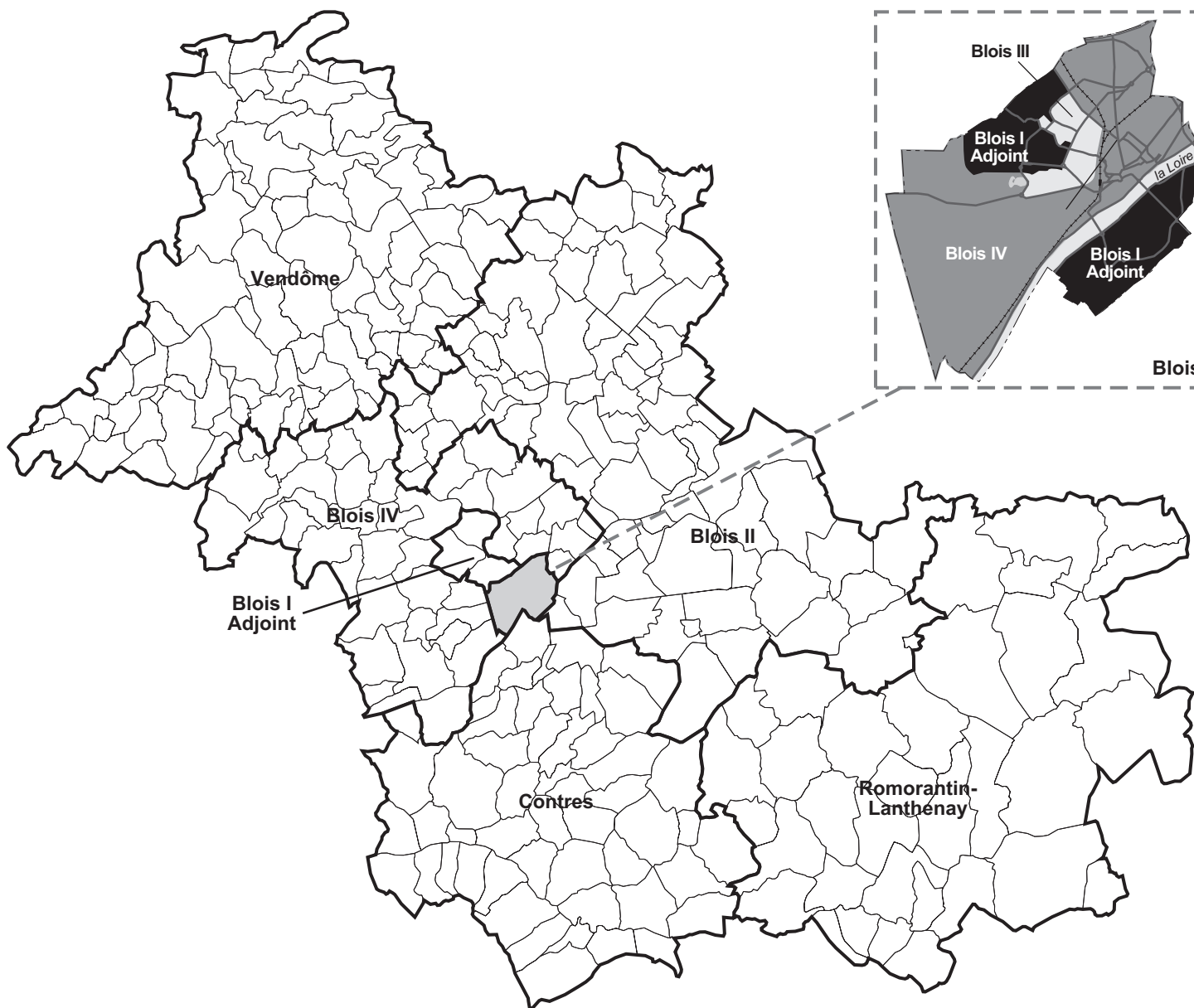


**Initiateur** : France Télécom.

**Date** : 15 janvier 1994, mise en place des " zones locales élargies glissantes ". Elles s'appuient sur un découpage établi au milieu des années 50 en raison des lieux d'implantation des centraux téléphoniques et des contraintes techniques de l'époque.

**Objectif** : appliquer au sein du périmètre et des zones limitrophes (y compris celles extérieures au département) un tarif réduit dit " tarif local " .

# Circonscriptions de l'enseignement du Premier degré



**Initiateur :** Inspection Académique de Loir-et-Cher.

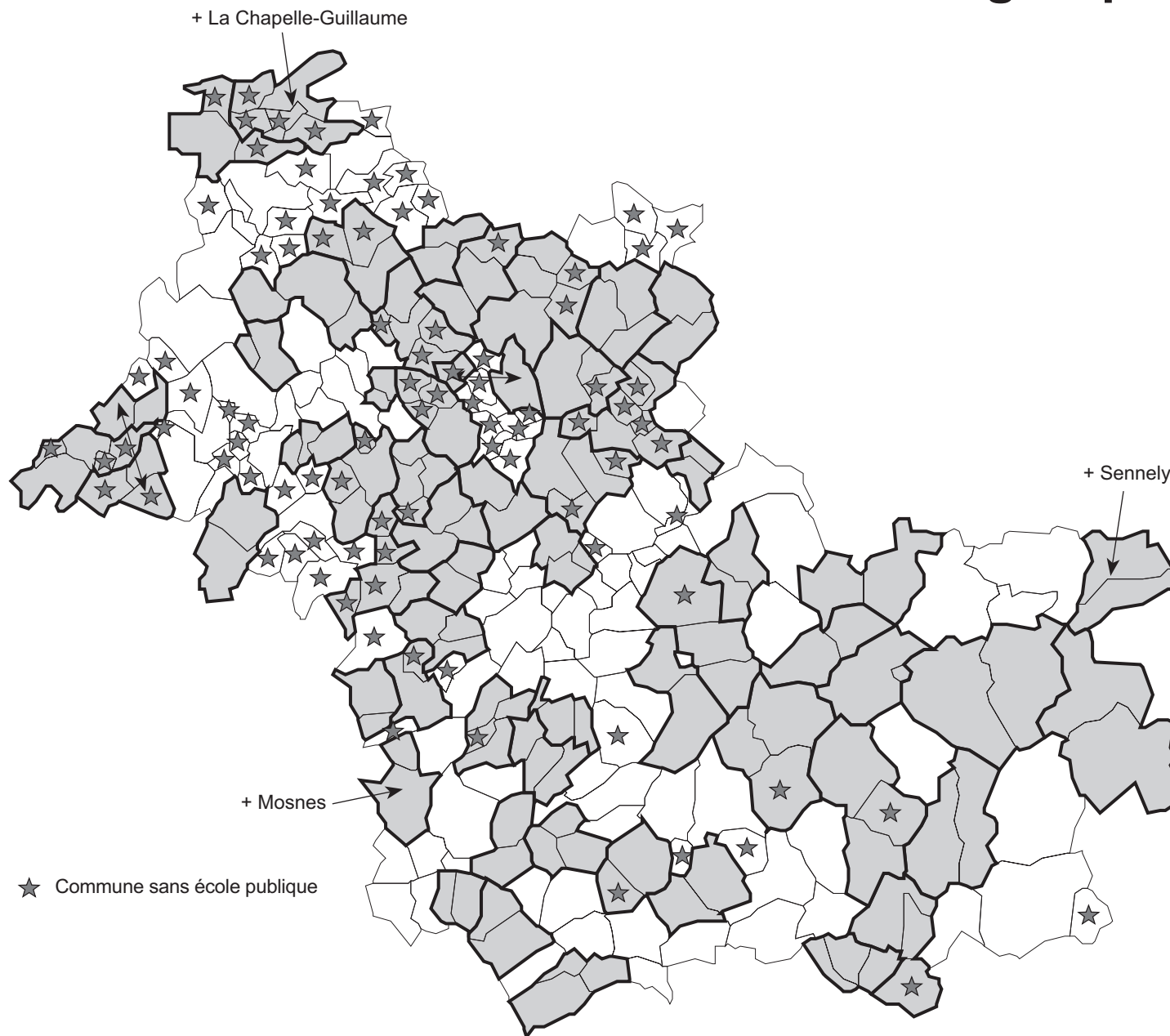
**Objectif :** purement administratif.

Le nombre de circonscriptions est fonction du nombre de postes d'inspecteurs qui lui même dépend du nombre d'enseignants, de classes et d'élèves. La délimitation de chaque circonscription peut varier ponctuellement en fonction des critères précédents.

Ce découpage concerne l'ensemble de l'enseignement du 1er degré public et privé.



# Regroupements pédagogiques intercommunaux



+ La Chapelle-Guillaume

+ Sennely

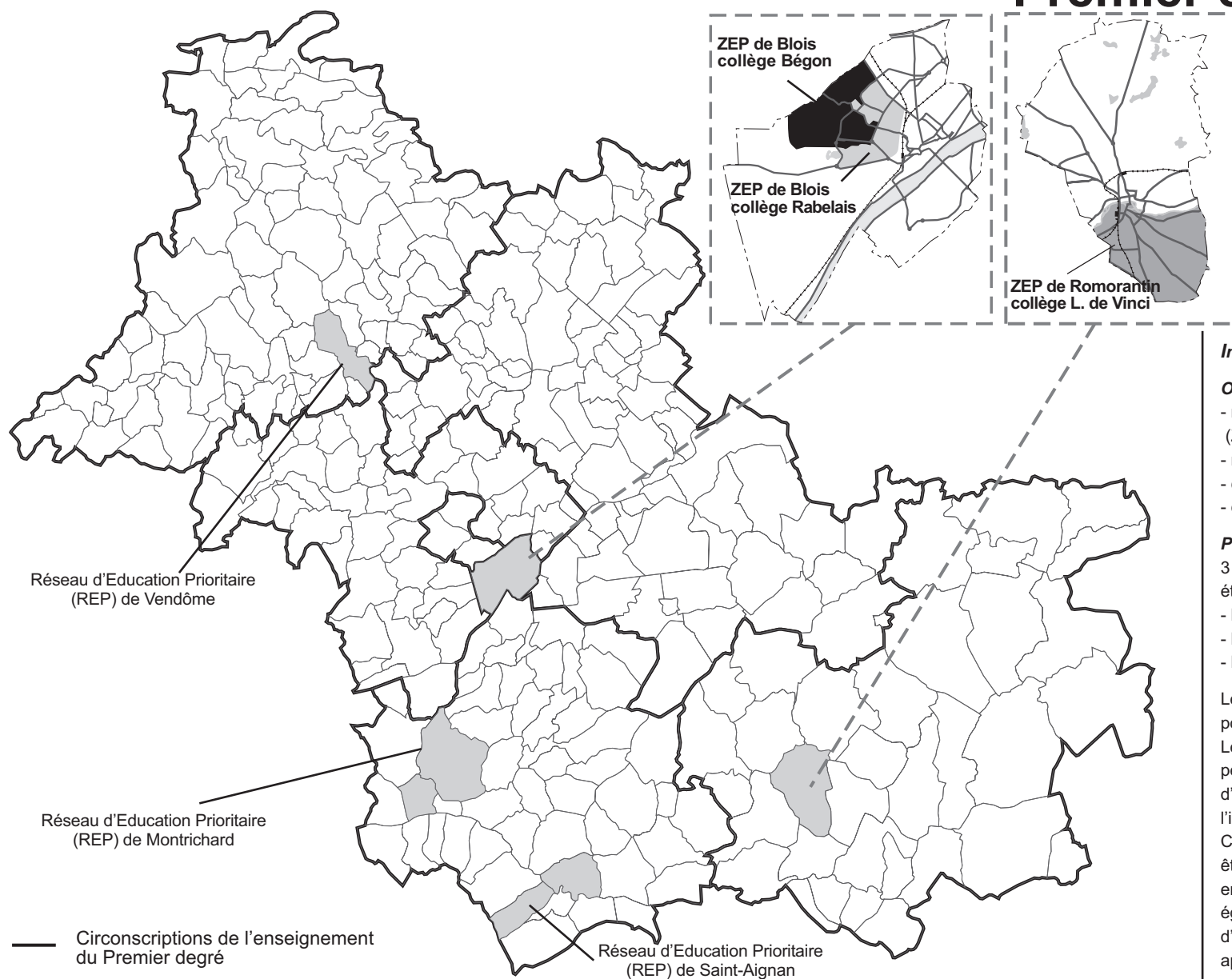
+ Mosnes

★ Commune sans école publique

**Initiateur** : initiative commune entre l'Inspection Académique et les communes.

**Objectif** : préserver le service public dans les communes. Conserver des écoles qui seraient non-viables.

# Réseaux et zones d'éducation prioritaire Premier et Second degrés



**Initiateur :** Inspection Académique de Loir-et-Cher.

**Objectif :**

- redynamisation des Zones d'Education Prioritaire (ZEP) existantes,
- révision de la carte des ZEP,
- création des Réseaux d'Education Prioritaire (REP),
- élaboration de contrats de réussite.

**Principe :** la carte des ZEP est élaborée à partir de 3 critères objectifs permettant de cerner les établissements concentrant les plus fortes difficultés :

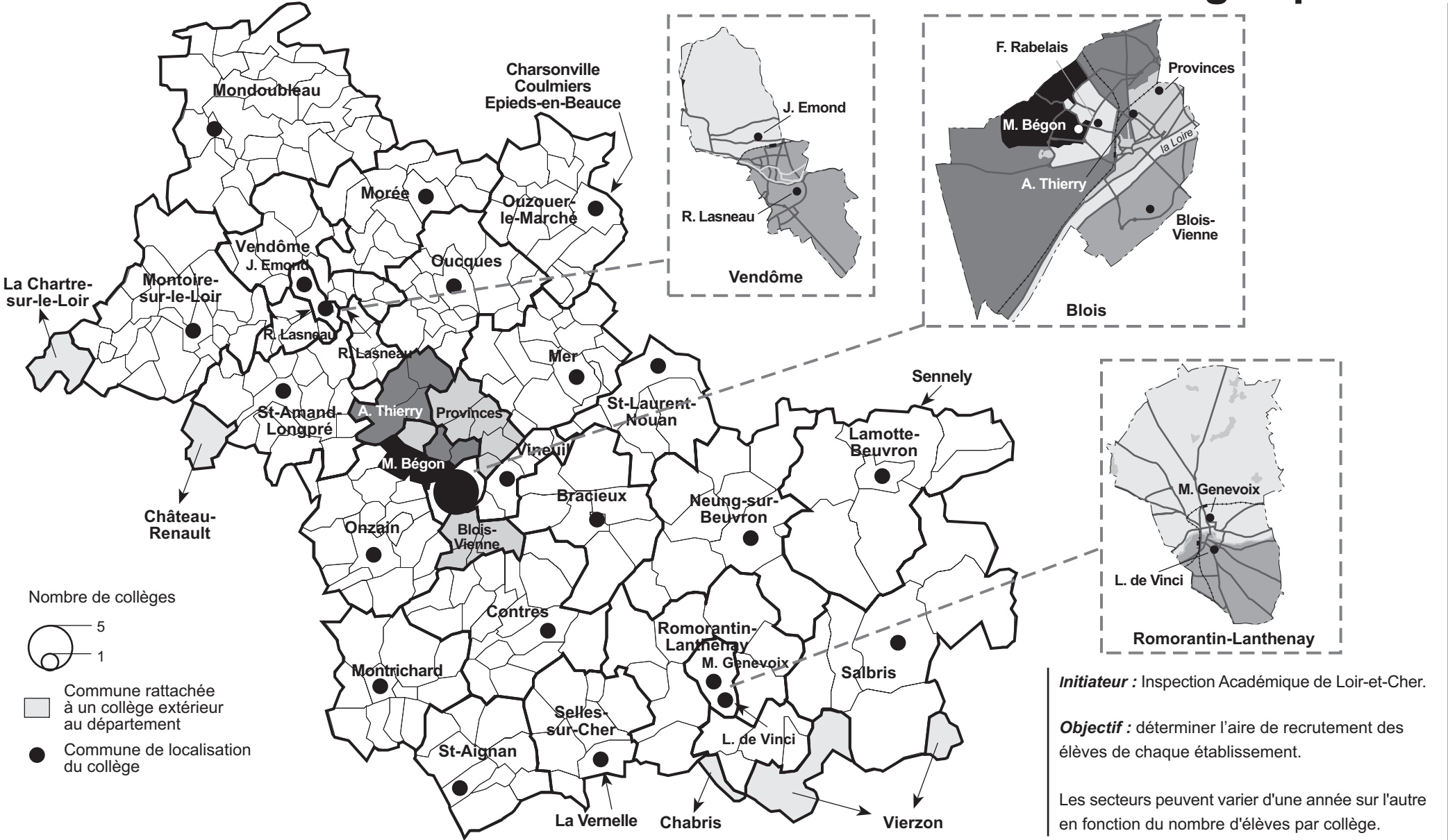
- la proportion de catégories sociales défavorisées,
- les résultats de l'évaluation en français en 6ème,
- la proportion de familles de 3 enfants et plus.

Les ZEP bénéficient de moyens accrus en terme de postes, d'heures et de crédits.

Les REP ont été mis en place autour des ZEP pour permettre la mise en commun de ressources, afin d'éviter le cloisonnement de certaines ZEP et/ou l'isolement de certaines écoles ou établissements. Chaque collège classé en ZEP ou ayant vocation à y être classé devient tête de réseau pour les écoles qui en relèvent et éventuellement le lycée. Un REP permet également d'associer à des établissements en ZEP d'autres écoles, collèges ou éventuellement lycées appartenant au même bassin de formation, au même secteur scolaire ou situés en zone rurale, et de compenser leur isolement.



# Secteurs de recrutement des collèges publics

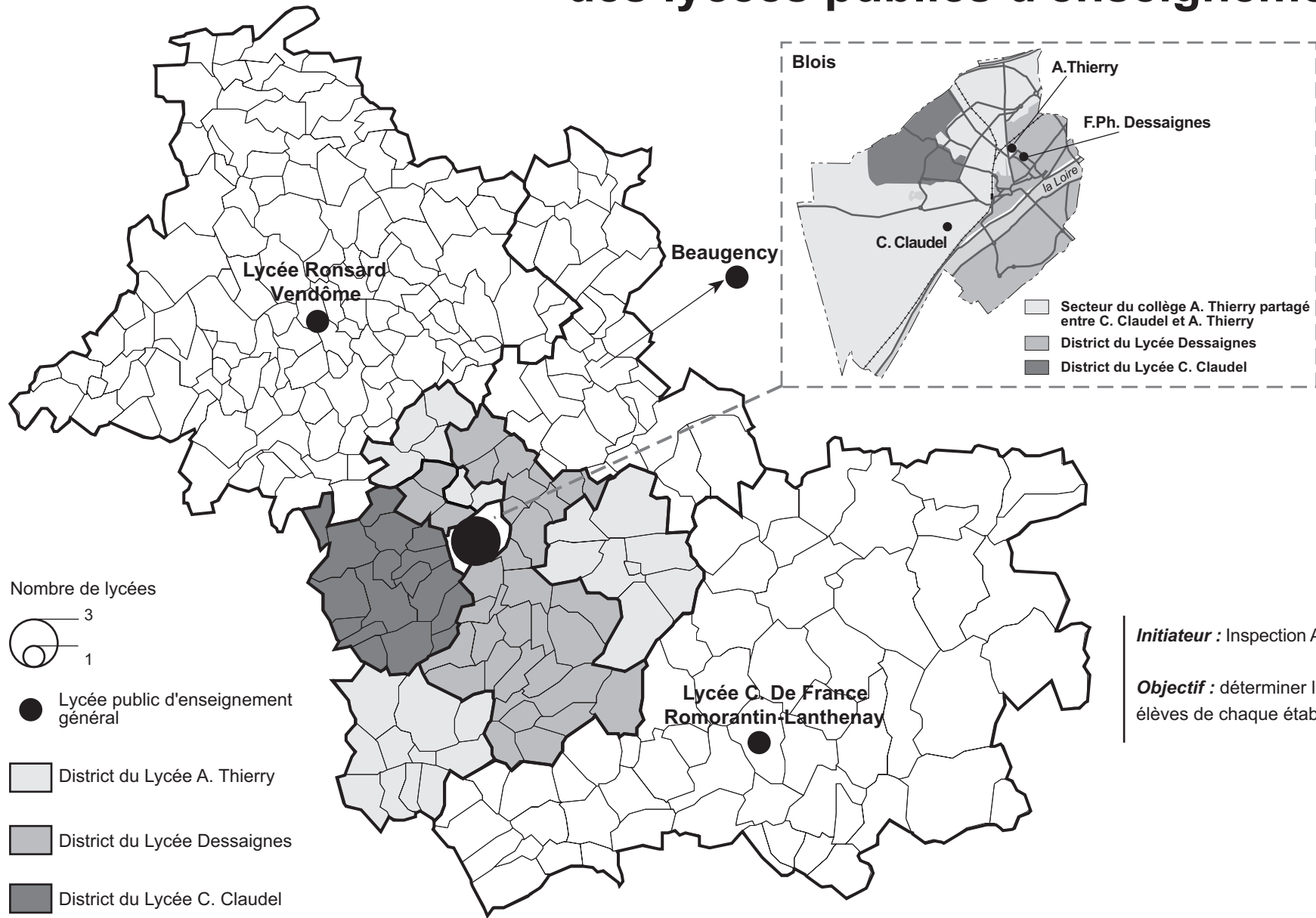


**Initiateur :** Inspection Académique de Loir-et-Cher.

**Objectif :** déterminer l'aire de recrutement des élèves de chaque établissement.

Les secteurs peuvent varier d'une année sur l'autre en fonction du nombre d'élèves par collège.

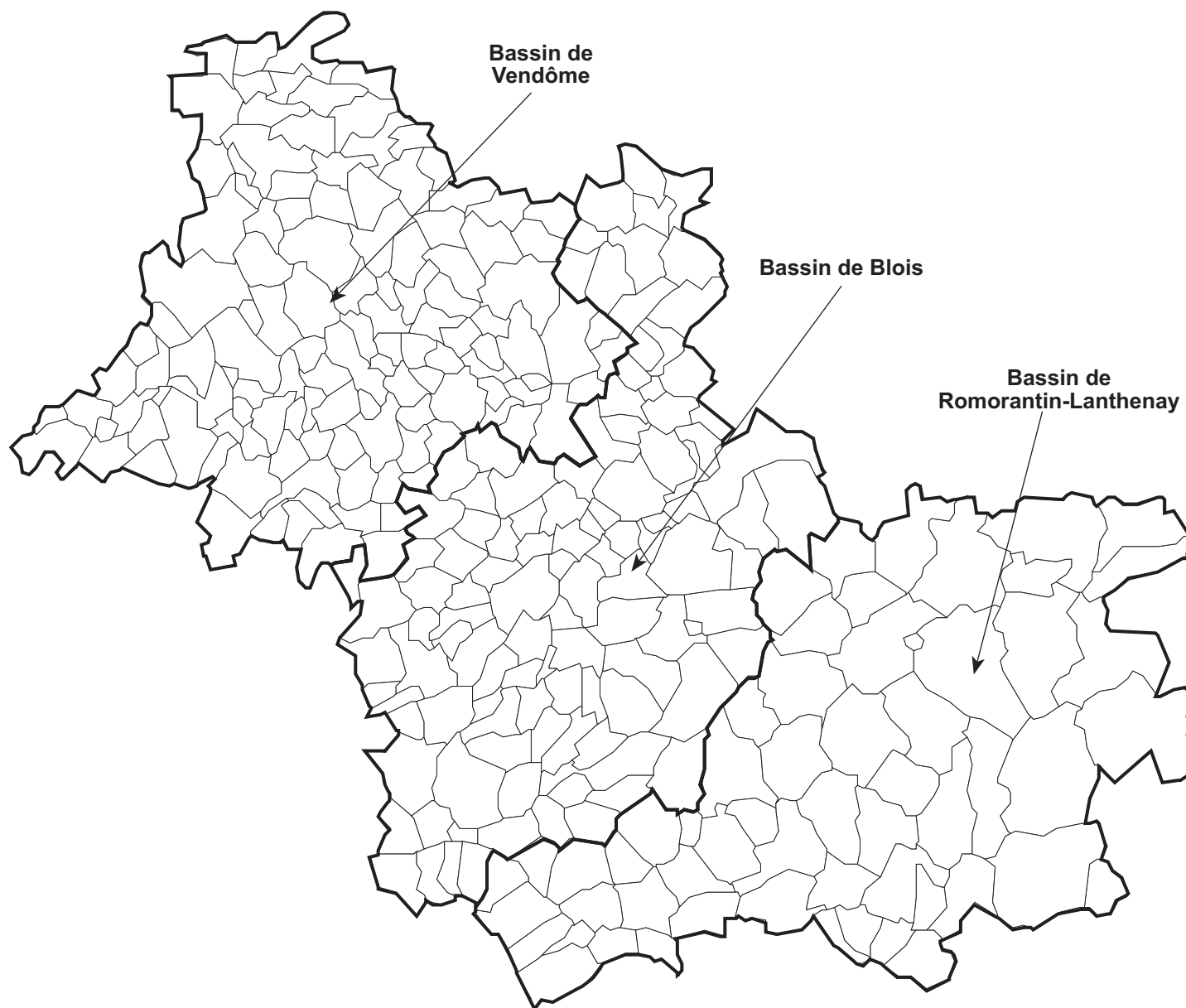
# Districts de recrutement des lycées publics d'enseignement général



**Initiateur :** Inspection Académique de Loir-et-Cher.

**Objectif :** déterminer l'aire de recrutement des élèves de chaque établissement.

# Bassins de formation du Second degré



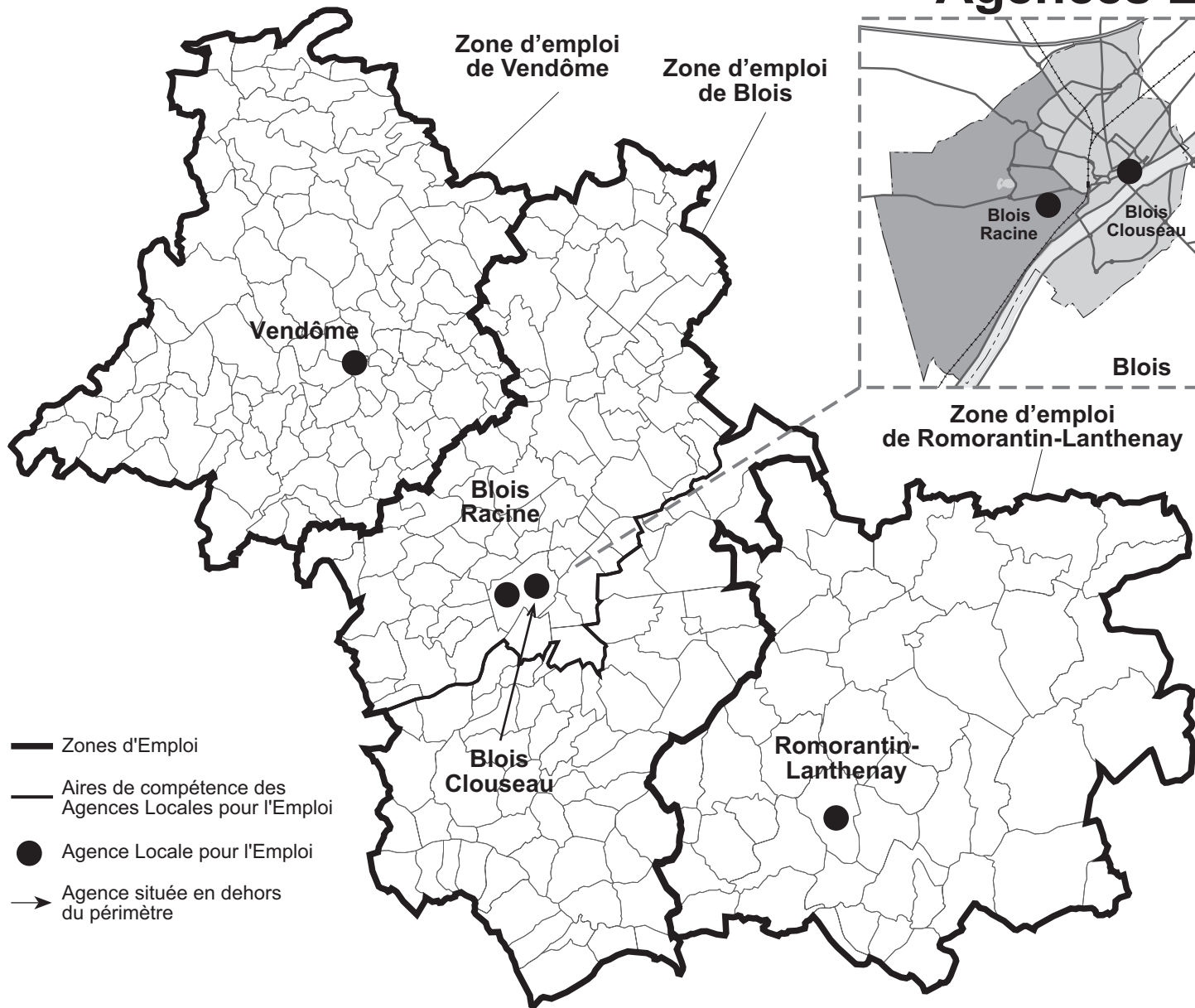
**Initiateur :** Inspection Académique de Loir-et-Cher.

**Date :** rentrée 2001.

**Objectif :** rendre le service public d'éducation plus dynamique, plus novateur, mieux en phase avec les réalités locales, et donc plus efficace. Il permet également la mise en réseau des écoles, des établissements, des services et des acteurs les plus divers, le bassin étant un lieu d'information, de coopération, d'animation et de préparation efficace des projets communs.

**Principe :** les activités du bassin relèvent de nombreux domaines, parmi lesquels la contribution à la préparation de l'offre d'enseignement et de formation (carte scolaire, schéma des formations, carte des langues et des options, dispositifs d'insertion...). Le zonage retenu est fonction des parcours de formation des élèves, des caractéristiques des territoires et des données locales en lien avec l'éducation. Il tient compte des "zonages" scolaires et économiques.

# Zones d'emploi Agences Locales pour l'Emploi



## Zones d'emploi.

**Initiateur :** INSEE et Services Statistiques du Ministère du Travail.

**Date :** 1983.

**Objectif :** constituer un cadre géographique adapté aux études locales sur l'emploi et son environnement. Ce découpage respecte certains critères comme les relations domicile-travail, les limites administratives...

En Loir-et-Cher, les zones d'emploi correspondent aux arrondissements.

## Agences Locales pour l'Emploi (ALE).

**Initiateur :** ANPE.

**Date :** de 1972 à 1974, création des trois agences de Blois, Romorantin et Vendôme. Ouverture d'une seconde agence sur Blois (Blois-Racine) en 2002.

**Objectif :** être au plus près des demandeurs d'emploi et des entreprises.

## Rôle :

- assister les personnes à la recherche d'un emploi, d'une formation ou d'un conseil professionnel,
- assister les employeurs pour l'embauche et le reclassement de leurs salariés,
- mettre en œuvre des programmes en faveur d'actifs salariés ou de demandeurs d'emploi,
- apporter son soutien aux travailleurs handicapés, aux détenus, aux jeunes, aux bénéficiaires du RMI.

# Commissions Locales d'Insertion (CLI)



**Initiateurs** : Conseil Général (depuis la loi de 2003 portant décentralisation du RMI).

**Date** : 1988 révisé en 1995 puis 2003 (suite aux lois de 1988, 1992 et 2003 relatives au R.M.I.).

**Composition** :

Présidée par un Conseiller Général désigné par le Président du Conseil Général, une CLI est composée de représentants des services de l'Etat, de collectivités territoriales, de responsables économiques, de représentants de services sociaux et des associations.

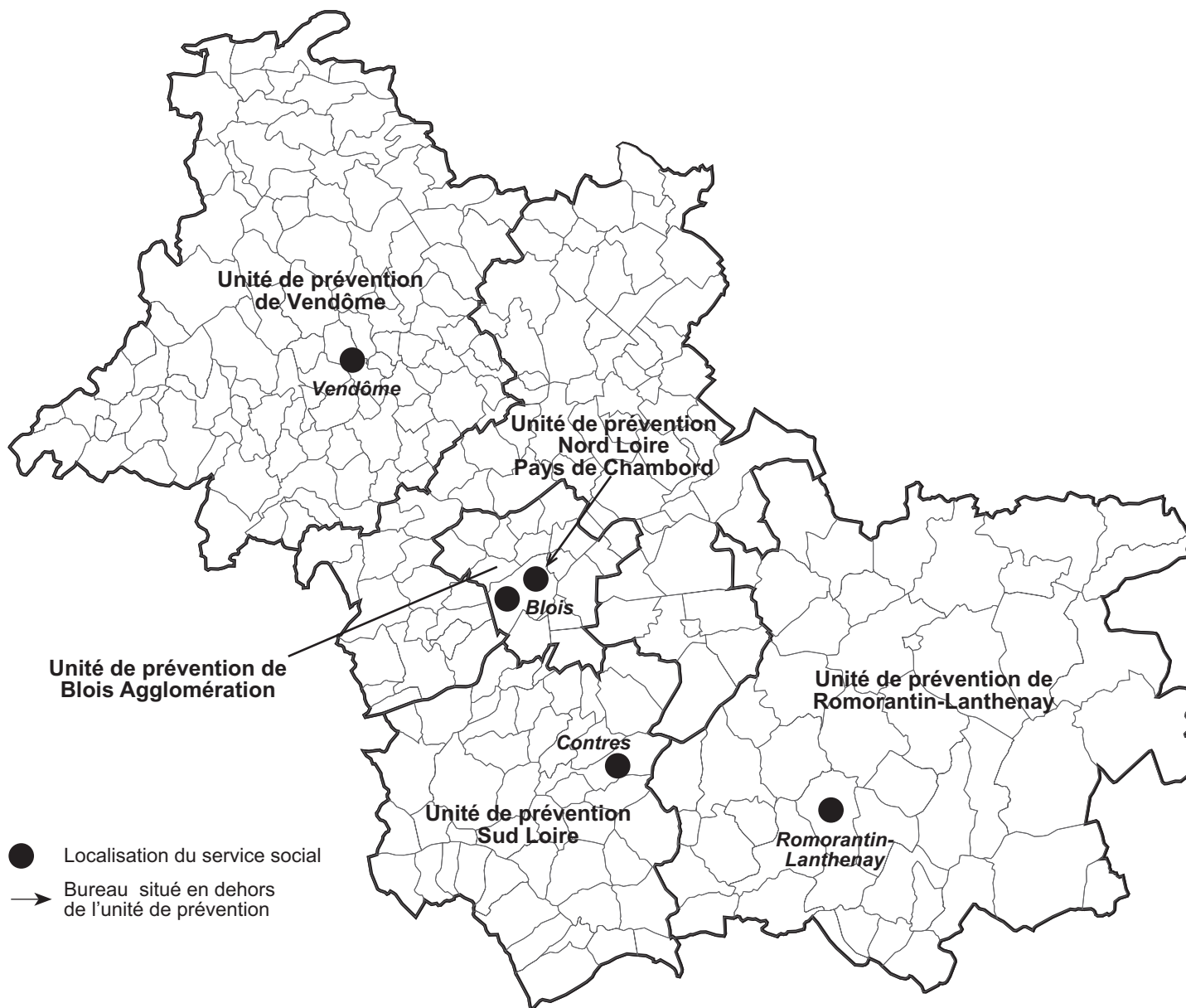
**Rôle** :

- Elaborer un programme local d'insertion,
- Animer la politique locale en ce domaine,
- Donner un avis sur les suspensions de versement de l'allocation RMI.

Les sièges et secrétariats de CLI sont localisés au Conseil Général de Loir-et-Cher.



# Unités de Prévention et d'Action Sociale du Conseil Général



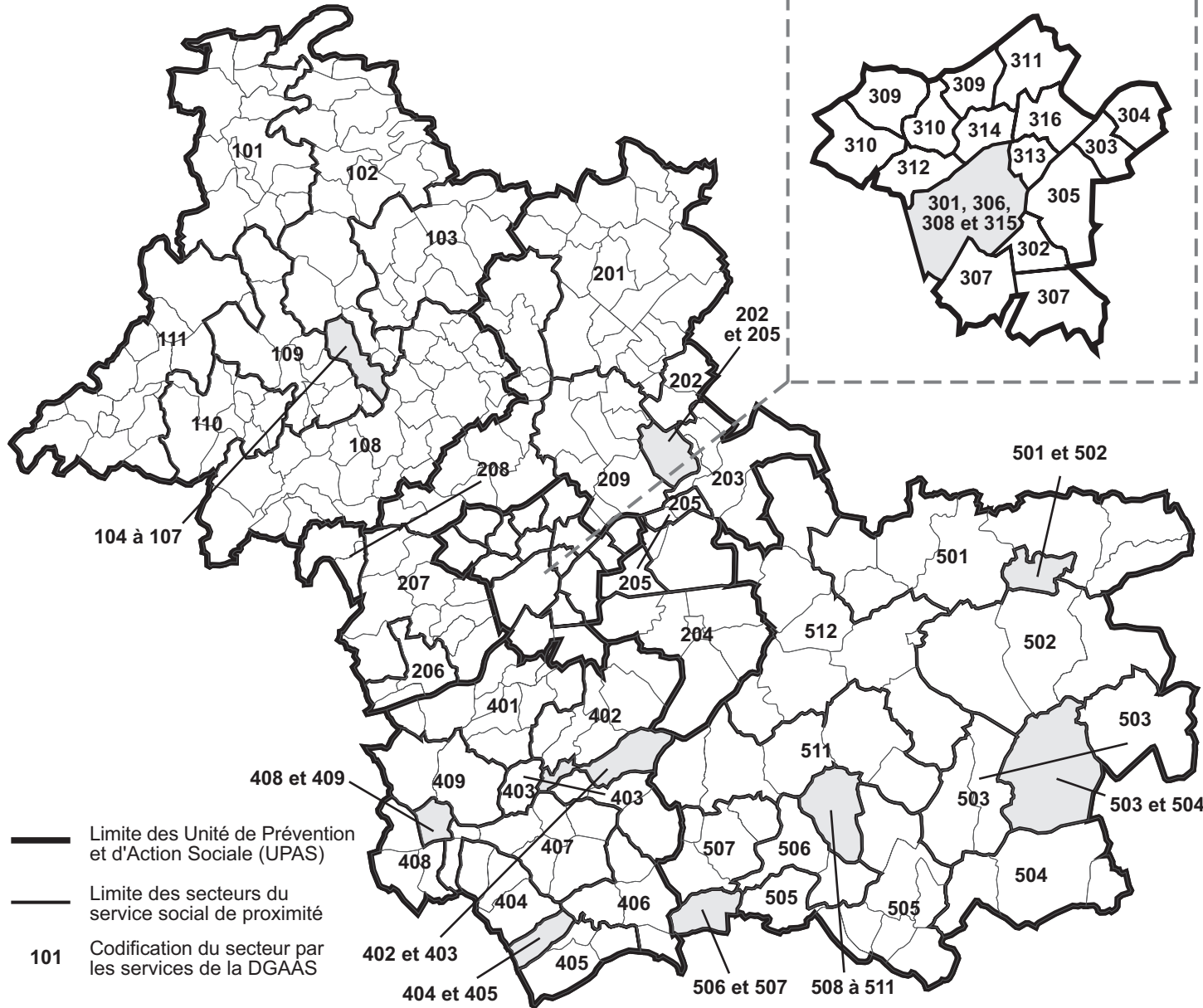
**Initiateur** : Conseil Général - Direction Générale Adjointe à l'Action Sociale (D.G.A.A.S.).

**Date** : le découpage actuel a été établi en 1994, dans le cadre du schéma départemental de la Protection de l'Enfance, des services sociaux et médico-sociaux.

**Rôle** : chaque unité de prévention sert de cadrage géographique aux missions :

- service social de proximité (accès aux prestations et aux dispositifs sociaux, prévention dans le cadre de la protection de l'enfance, orientation et accueil du public),
- insertion (réfèrent de parcours des bénéficiaires du RMI),
- enfance (suivi des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance, agrément des candidats à l'adoption),
- PMI : Protection Maternelle et Infantile (prévention pré et postnatale, agrément et suivi des assistantes maternelles).

# Sectorisation du service social de proximité



**Initiateur :** Conseil Général - Direction Générale Adjointe à l'Action Sociale (D.G.A.A.S.).

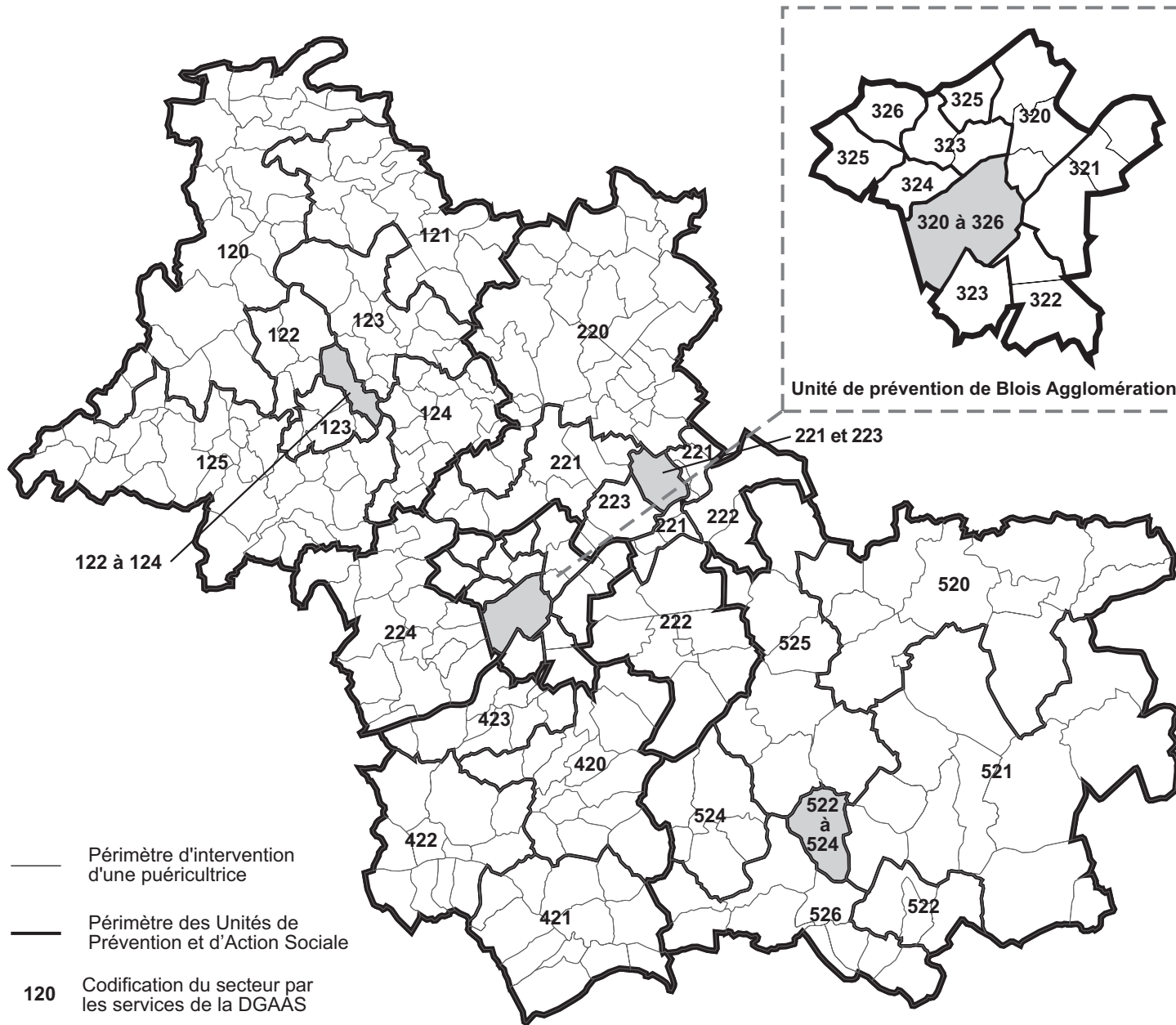
**Date :** 2002.

**Objectif :** établir un maillage des acteurs sociaux au sein de chacune des Unités de Prévention et d'Action Sociale.

Cette mission est composée majoritairement d'assistantes sociales dont l'activité est sectorisée géographiquement. Un éducateur spécialisé et une conseillère en Economie Sociale et Familiale (E.S.F.) complètent l'équipe de cette mission. Leur activité coïncide avec les limites de leur Unité de rattachement.

**Les périmètres des secteurs du service social de proximité sont susceptibles d'être modifiés prochainement. La mise à jour sera consultable sur [www.observatoire41.com](http://www.observatoire41.com)**

# Secteurs des puéricultrices



Unité de prévention de Blois Agglomération

**Initiateur :** Conseil Général - Direction Générale Adjointe à l'Action Sociale (D.G.A.A.S.).

**Date :** Octobre 2000.

**Objectif :** définir le périmètre d'intervention des puéricultrices au sein de chacune des Unités de Prévention et d'Action Sociale.

**Rôle :**

- réaliser les agréments des assistantes maternelles à titre non permanent,
- assurer les visites postnatales,
- concourir à la protection de l'enfance en danger,
- participer aux consultations de nourrissons,
- participer aux bilans médicaux des enfants de 3 ans en écoles maternelles,
- animer des groupes d'éveil mères / enfants.



# Sectorisation de la mission “santé - insertion professionnelle” de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie



**Initiateur** : Caisse Régionale d'Assurance Maladie - CRAM.

**Date** : 2002.

**Objectifs** : définir le périmètre d'intervention des assistantes sociales dans le cadre des actions conduites auprès des assurés sociaux en vue

- d'accompagner les assurés atteints d'affections graves pour prévenir la précarité sociale et économique,
- de favoriser leur accès aux soins tout en leur apportant un soutien dans la durée,
- de les préparer au retour à la vie professionnelle en évitant la rupture du contrat de travail et/ou aider à l'élaboration d'un nouveau projet professionnel.

**Bénéficiaires** : les assurés sociaux touchés par des problèmes de santé (maladie, accident, invalidité) indemnisés par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM).

# Sectorisation de la mission “personnes âgées” de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie



- Secteur d'intervention des assistantes sociales
- Antenne du service social de la CRAM

**Initiateur :** Caisse Régionale d'Assurance Maladie - CRAM.

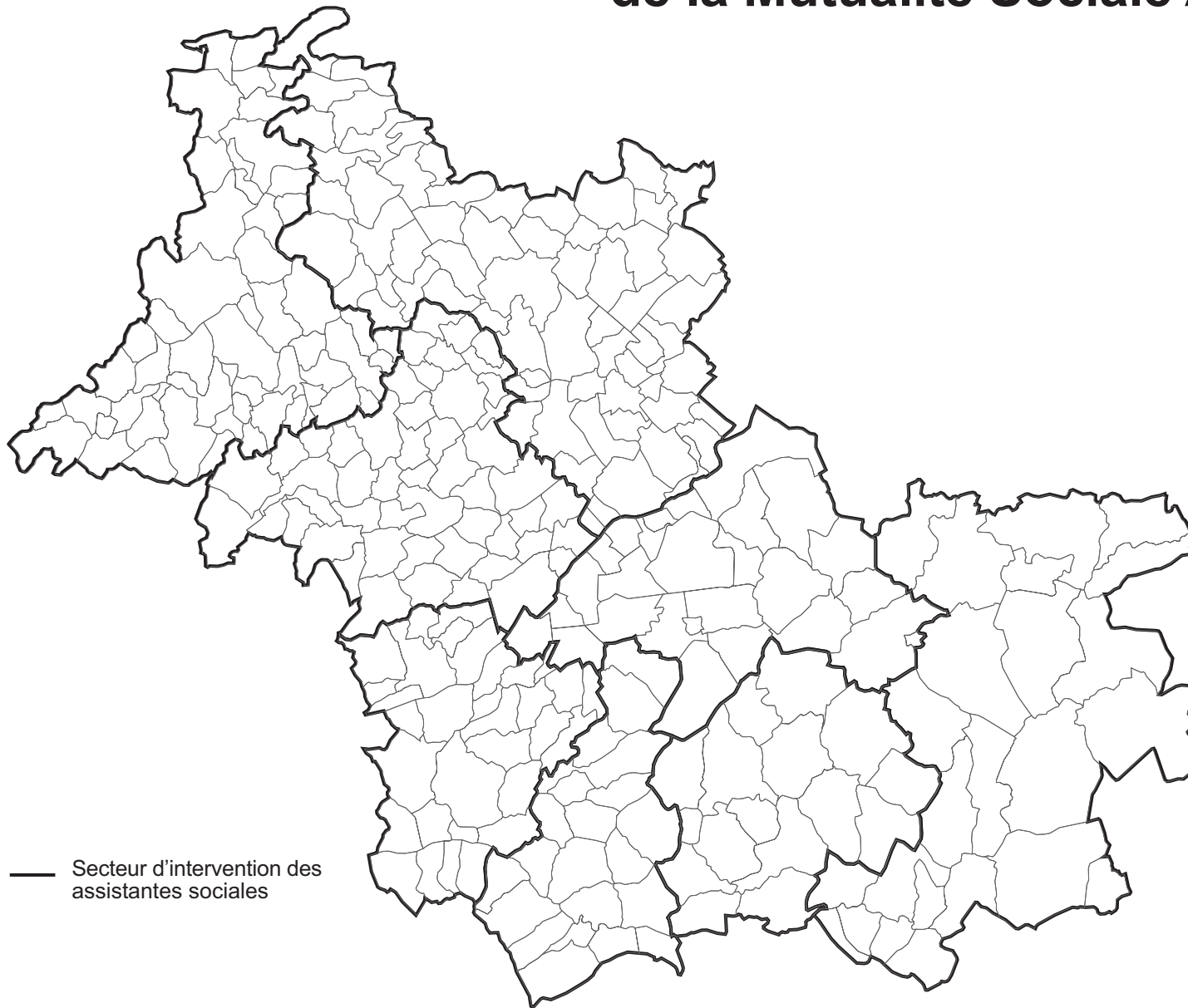
**Date :** 2002.

**Objectif :** définir le périmètre d'intervention des assistantes sociales dans le cadre des actions conduites auprès des personnes âgées en vue de favoriser leur maintien à domicile.

**Bénéficiaires :**

- les personnes retraitées du régime général en perte d'autonomie, mais ne relevant pas de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), bénéficiant de prestations sociales de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie (aide ménagère, prestation de garde à domicile, adaptation de l'habitat...),
- les personnes ayant demandé l'Allocation Personnalisée d'Autonomie, quelque soit leur régime de retraite (sauf les ressortissants de la Mutualité Sociale Agricole) et demeurant sur les cantons de Blois IV, et V (dans le cadre d'une convention CRAM - Conseil Général). (Cf : carte sur les organismes assurant l'instruction médico-sociale de l'A.P.A. à domicile carte 51).

# Secteurs d'intervention du service social de la Mutualité Sociale Agricole de Touraine



**Initiateur** : Mutualité Sociale Agricole (MSA).

**Date du découpage** : février 2001.

**Objectif** : développer une action sanitaire et sociale innovante et adaptée aux besoins de ses adhérents et de l'environnement local.

**Les périmètres des secteurs d'intervention du service social de la MSA devraient être modifiés prochainement. La mise à jour sera consultable sur [www.observatoire41.com](http://www.observatoire41.com)**

# Services de Soins Infirmiers A Domicile (S.S.I.A.D.)




Les services de soins infirmiers à domicile se sont mis en place à la suite d'initiatives locales, relayées par des associations gestionnaires ou des hôpitaux, et en concertation avec la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS). Cette dernière instruit les demandes, propose la création ou l'extension d'un service ainsi que sa tarification et a un rôle de contrôle.

Au siège de chaque S.S.I.A.D. se trouve un point secrétariat avec à sa tête une infirmière coordinatrice chargée de gérer les demandes.

L'ouverture du premier S.S.I.A.D. en Loir-et-Cher date de 1982, à Blois suivie par Montrichard en 1984.

# Zones Urbaines Sensibles (ZUS)

 3.- Territoires aidés carte 66  
Zone Franche Urbaine carte 67

**Initiateur :** Etat.

**Date :** La loi du 13 juillet 1991 précise le cadre dans lequel s'inscriront les ZUS (définies par décret le 5 février 1993) et supprime les ZUP (Zones à Urbaniser en Priorité) mises en place en 1958. L'usage du sigle ZUP est cependant resté dans le langage courant. Les lois du 4 février 1995 et du 14 novembre 1996 instituent les ZUS, cible prioritaire de la politique de la ville, et les dispositifs ZRU et ZFU.

**Objectif :**

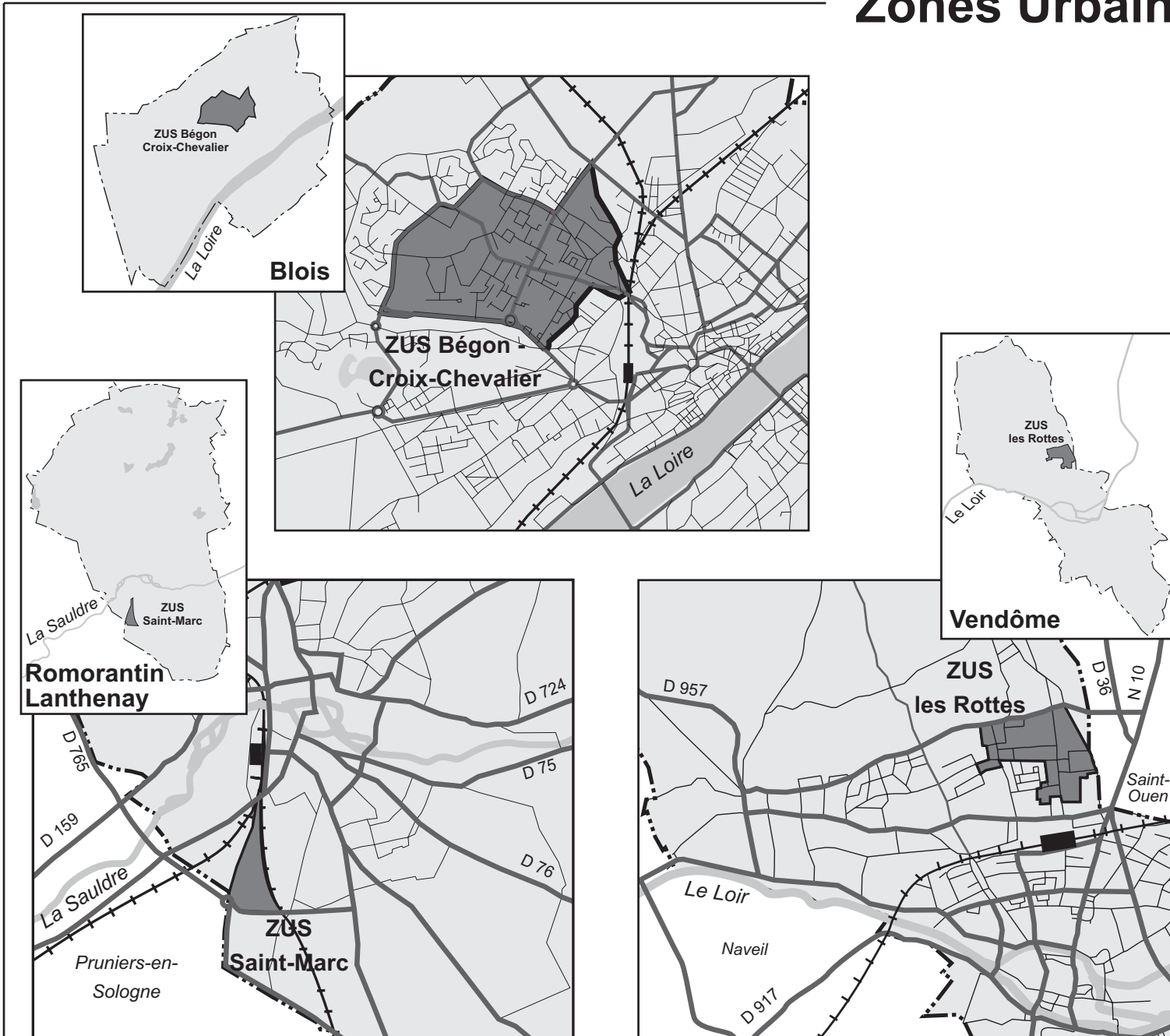
Compenser les handicaps économiques et sociaux dans les quartiers urbains sensibles.

**Principe :**

Les zones urbaines sensibles sont caractérisées par la présence de grands ensembles ou de quartiers d'habitat dégradé et par un déséquilibre accentué entre l'habitat et l'emploi. Elles comprennent les zones de redynamisation urbaine (ZRU) et les zones franches urbaines (ZFU).

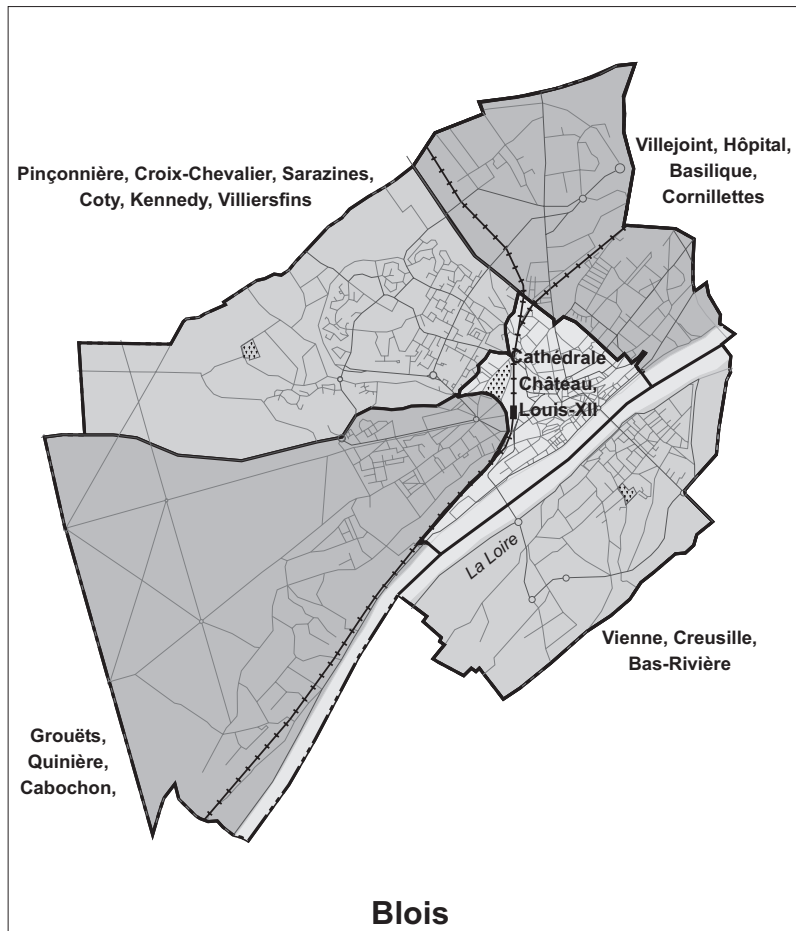
Ces zones bénéficient notamment d'incitations particulières à la création d'entreprises ou d'activités (cf. cartes 68 et 69)

S'inscrivant dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, du 1er Août 2003, le **Projet de Rénovation Urbaine (PRU)**, a pour objectif de restructurer les quartiers en Zones Urbaines Sensibles (**ZUS**). Pour ce faire, le programme prévoit pour la période 2004-2008 la réhabilitation, la résidentialisation, la démolition ou la construction de logements sociaux.





# Périmètres des quartiers créés par les municipalités



**Initiateur :** Ville de Blois et de Vendôme.

**Date :**

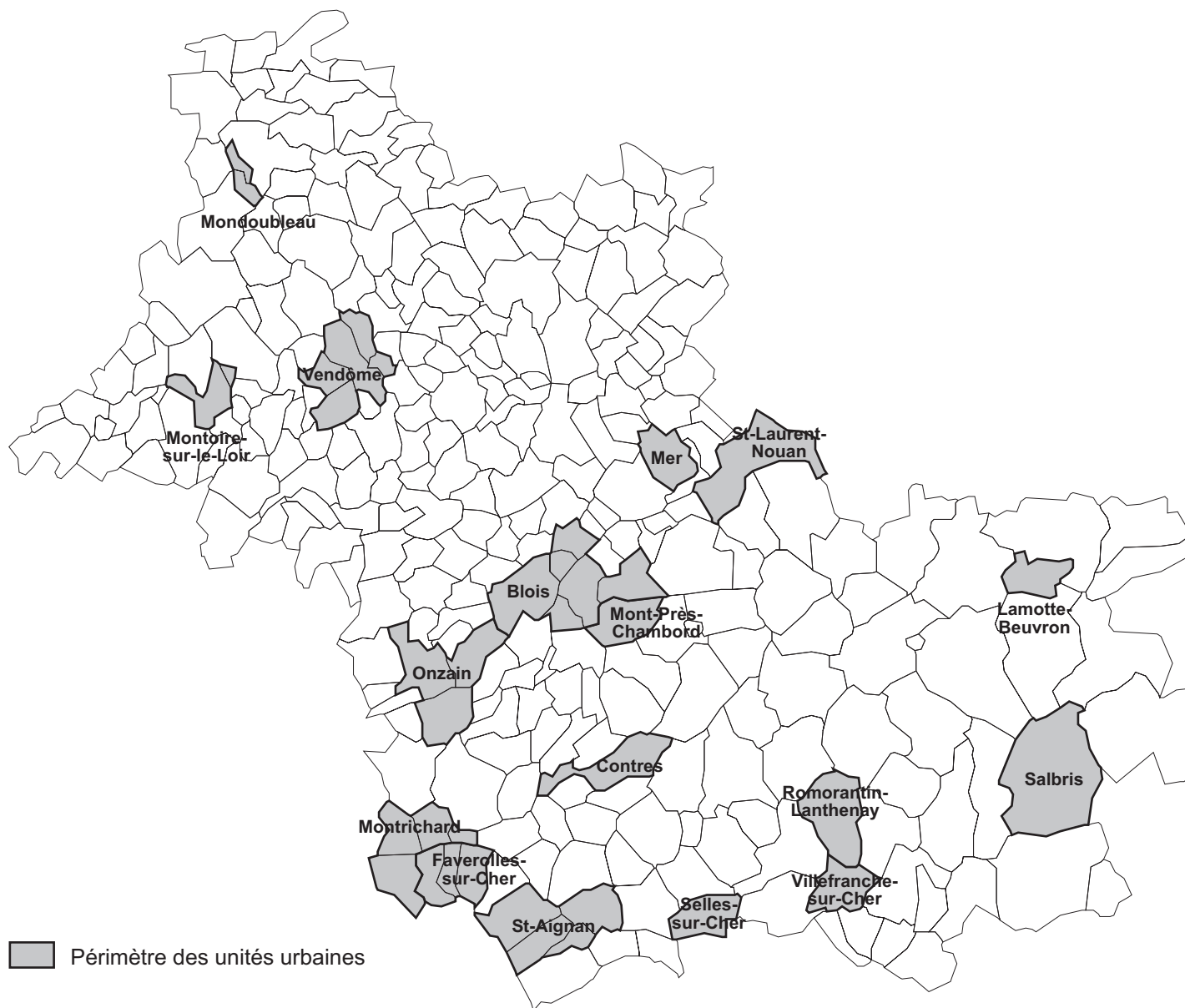
- Blois : mis en place en 2002, modifiés en 2006.
- Vendôme : octobre 2004.

**Objectifs :**

- engager une démarche participative,
- déterminer des zones de compétences des conseils de quartier.

**Principe :** favoriser l'implication des citoyens dans la vie locale, leur offrir la possibilité de donner leur avis sur les sujets concernant leur vie quotidienne à travers la mise en place de conseils de quartier.

# Unités urbaines



**Initiateur :** INSEE

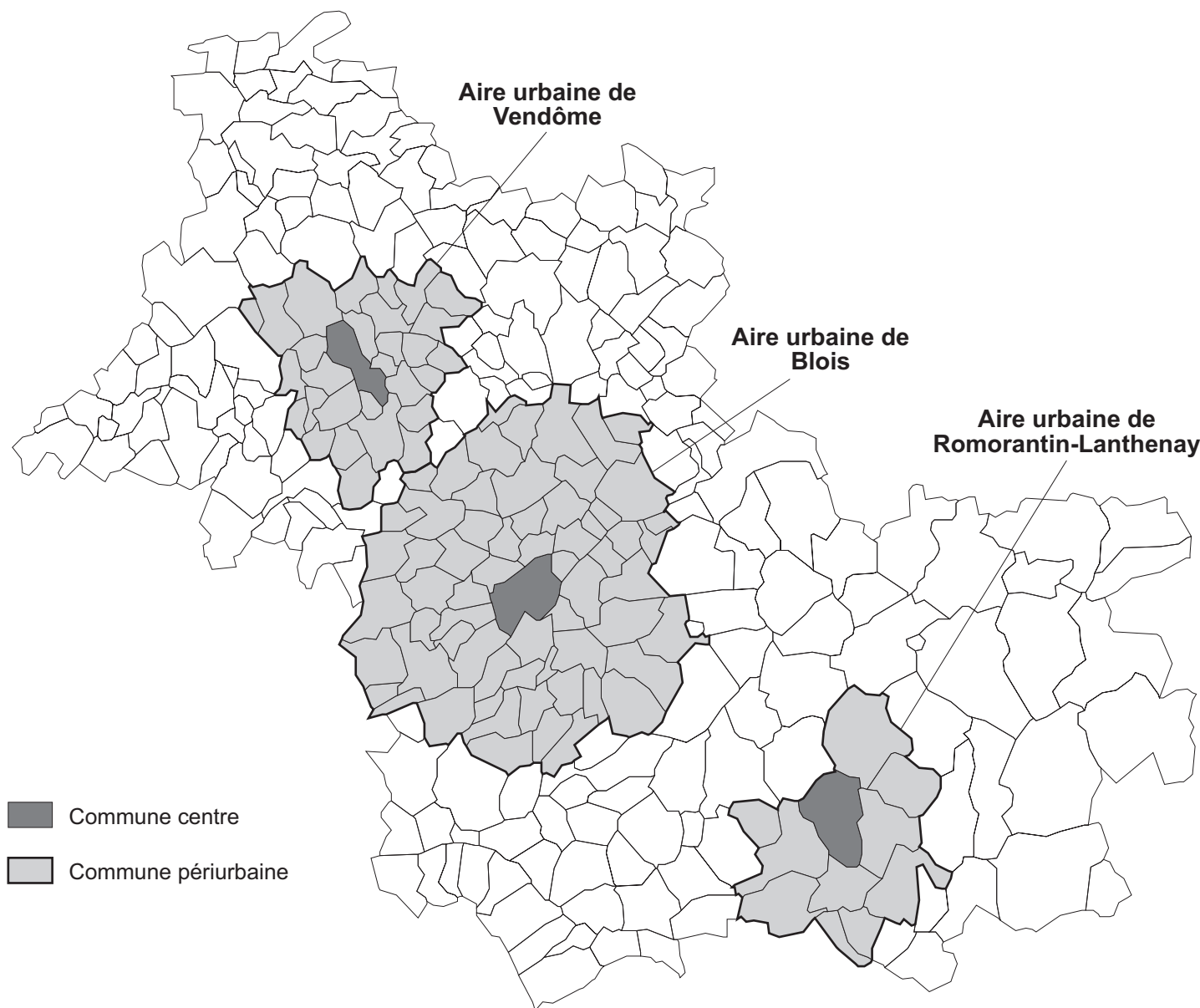
**Date :** Périmètre modifié suite au recensement de la population de 1999

**Définition :**

L'unité urbaine est une commune ou un ensemble de communes qui comporte sur son territoire une zone bâtie d'au moins 2 000 habitants où aucune habitation n'est séparée de la plus proche de plus de 200 mètres. En outre, chaque commune concernée possède plus de la moitié de sa population dans cette zone bâtie. Si l'unité urbaine s'étend sur plusieurs communes, l'ensemble de ces communes forme une agglomération multicommunale ou agglomération urbaine. Si l'unité urbaine s'étend sur une seule commune, elle est dénommée ville isolée.

**Remarque :**

Ces seuils, 200 mètres pour la continuité de l'habitat et 2 000 habitants pour la population, résultent de recommandations adoptées au niveau international.



**Initiateur :** INSEE

**Date :** Périmètre modifié suite au recensement de la population de 1999

**Définition :**

Une aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Le zonage des aires urbaines est construit à partir des unités urbaines et des déplacements domicile-travail.

**Objectif :**

- Mesurer l'influence des villes et distinguer l'espace à dominante urbaine de l'espace à dominante rural.
- Prendre en compte le phénomène de périurbanisation en s'appuyant sur l'attractivité en termes d'emploi.





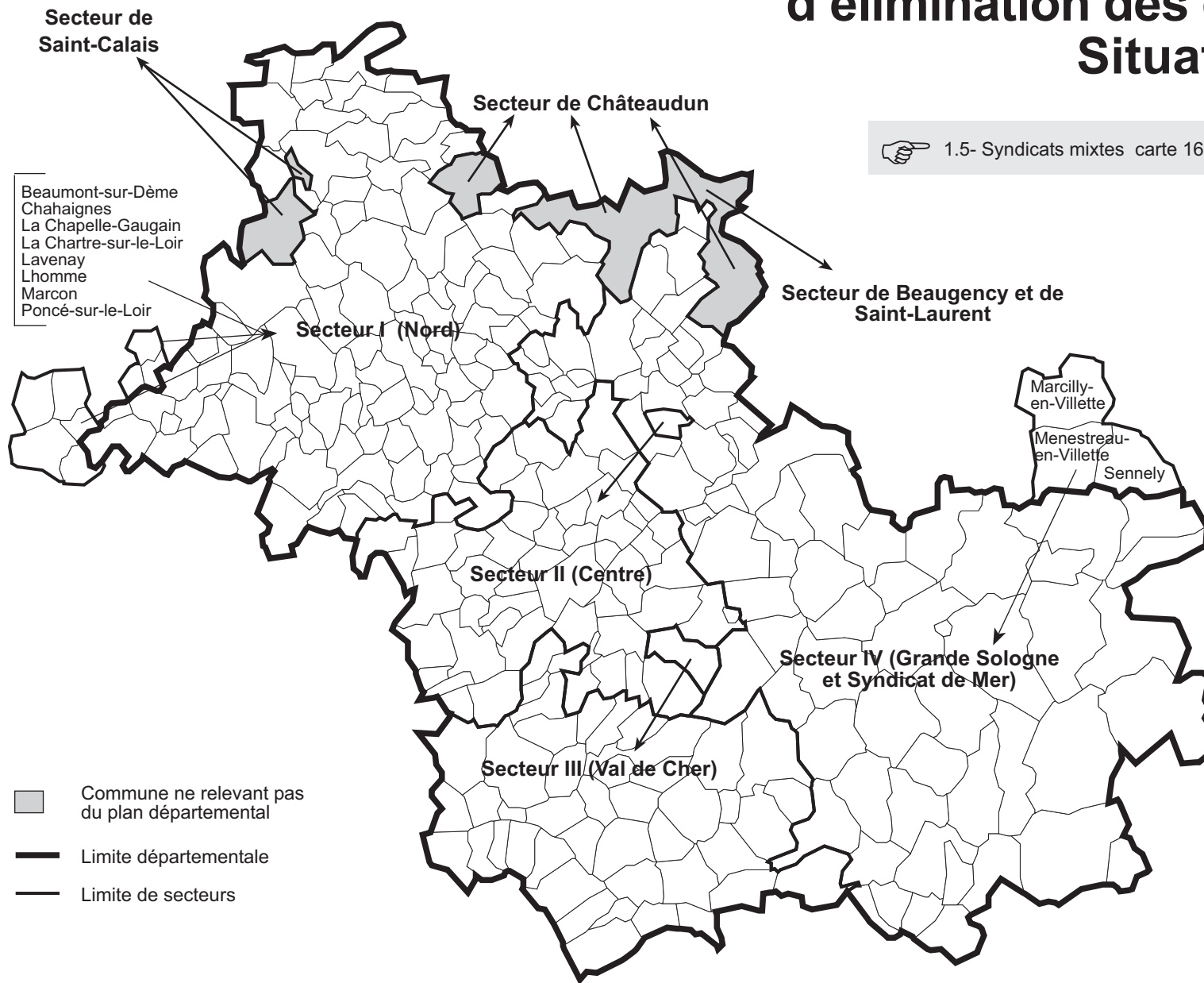
**Initiateur :** INSEE.

**Date :** 1999

**Définition :** le bassin de vie est le plus petit territoire dans lequel peut s'accomplir la majorité des actes "courants" ; il s'agit de l'accès aux services privés ou publics fréquentés assez souvent, et de l'accès à l'emploi.

# Secteurs du plan départemental d'élimination des déchets ménagers

## Situation au 01/01/2006



**Initiateur :** Préfecture de Loir-et-Cher.

**Date :** juillet 1995, révisé en 2000 et approuvé en 2001. La durée du plan est de 10 ans.

Depuis le 1er janvier 2005, la compétence du Plan départemental est transférée au Conseil Général avec l'entrée en vigueur de la loi de décentralisation du 13 août 2004.

Le périmètre des secteurs défini dans le Plan départemental évolue avec les modifications de périmètre des établissements intercommunaux.

**Objectif :**

- dresser la typologie quantifiée des déchets à éliminer,
- recenser les orientations et les programmes des personnes publiques ou de leurs concessionnaires dans le domaine des déchets,
- définir les priorités à retenir pour la création d'installations nouvelles, pour la collecte, le tri et le traitement des déchets, afin de garantir un niveau élevé de protection de l'environnement.

**Territoire :** la zone du plan regroupe 4 secteurs recouvrant le département à l'exception des communes ayant transféré leur compétence en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers à des structures intercommunales dont le siège social est situé dans un autre département. Les communes des départements limitrophes adhérant à une structure de collecte et de traitement, dont le siège social est situé en Loir-et-Cher sont intégrées dans la zone du présent plan.

# Petites régions agricoles



*Initiateur* : INSEE.

*Date* : 1946.

*Objectif* : - rendre compte de la diversité agricole du territoire,  
- mieux appréhender les particularismes locaux.

Ce découpage sert de cadre à l'établissement des statistiques agricoles.

# Groupements de Développement Agricole (GDA)



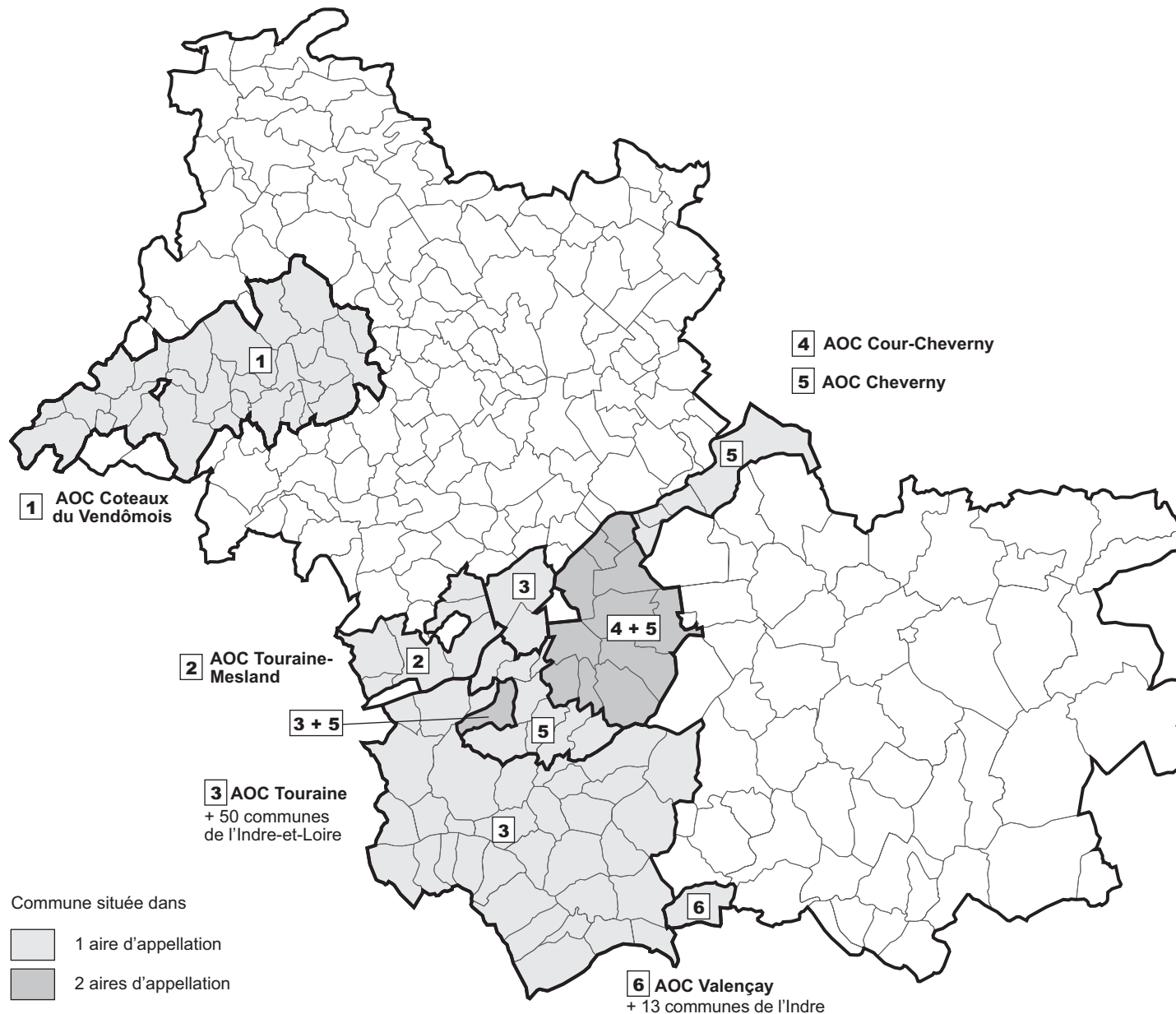
**Initiateurs** : groupes d'agriculteurs volontaires.

**Date** : création de la plupart des groupes de développement dans les années 60-70, suite à la loi de 1962 portant sur le développement agricole.

**Rôle** : regroupement volontaire d'agriculteurs d'un secteur dont le but est d'apporter aux adhérents un appui à la conduite de leur entreprise agricole par des activités de groupes et par l'émergence de projets collectifs.

Les adhérents du secteur de Contres se rapprochent des GDA voisins

# Appellations viticoles AOC



**Initiateur :** Etat.

**Date :** Loi du 30 juillet 1935.

**Objectifs :**

- identifier un produit qui tire son authenticité et sa typicité de son origine géographique,
- garantir un lien intime entre le produit et son terroir, c'est-à-dire une zone géographique bien circonscrite avec ses caractéristiques géologiques, agronomiques, climatiques, etc.
- garantir des disciplines particulières que se sont imposées les hommes pour tirer le meilleur parti du terroir,
- protéger une notoriété acquise de longue date.

**Fonctionnement :**

Les vins AOC (Appellation d'Origine Contrôlée) doivent répondre à un certain nombre de conditions de production fixées par arrêté. Les aires d'appellations sont caractérisées par une délimitation parcellaire. Elles sont officiellement agréées par l'INAO.

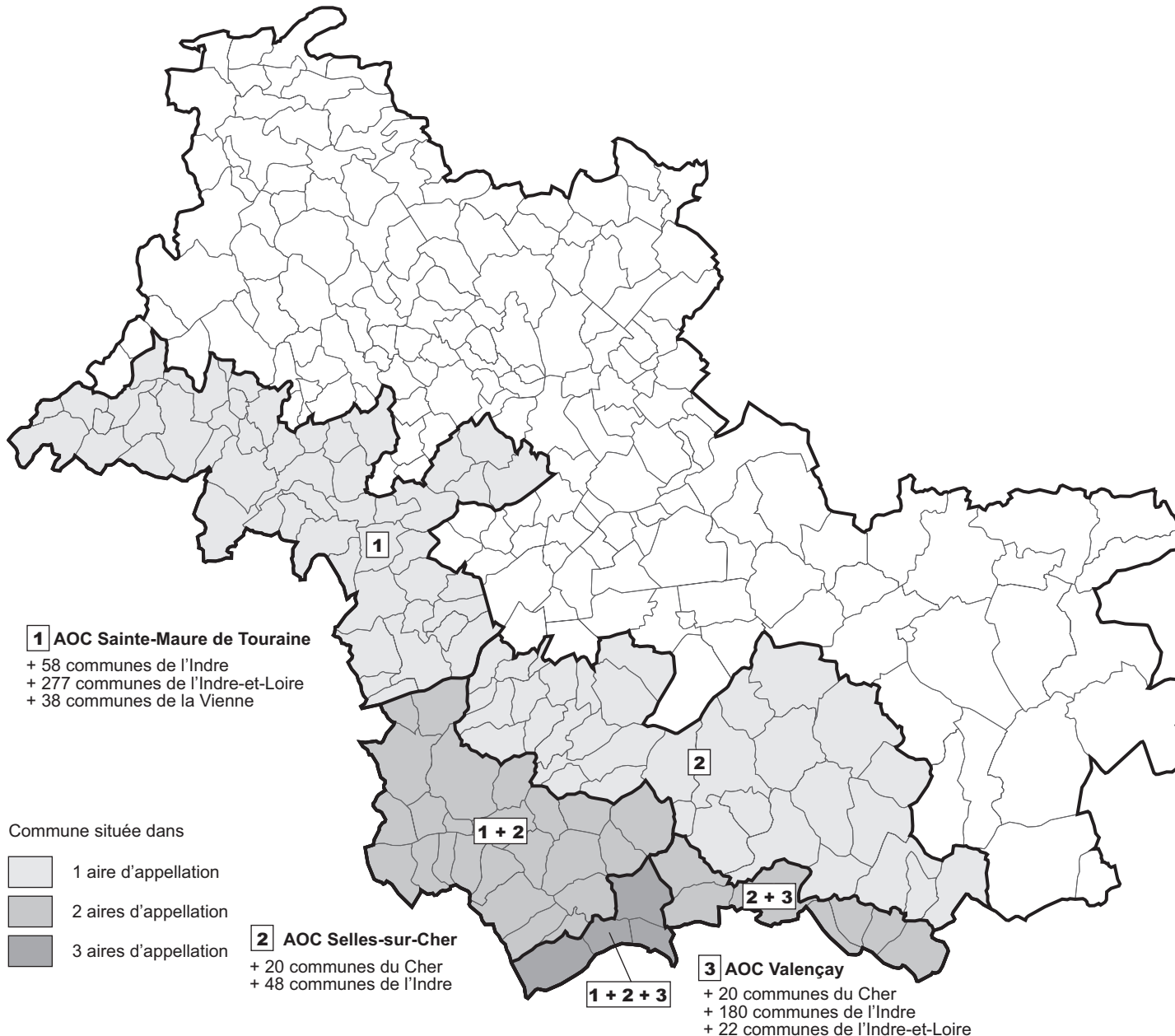
L'Institut National des Appellations d'Origine (INAO)

- propose au gouvernement la reconnaissance des appellations d'origine en élaborant la réglementation correspondante,
- veille à leur contrôle et à leur protection au plan national et international.

**Dates de reconnaissance des AOC :**

AOC Touraine	Décembre 1939
AOC Touraine-Mesland	Décembre 1939
AOC Cour-Cheverny	Avril 1962
AOC Cheverny	Mars 1993
AOC Coteaux du Vendômois	Mai 2001
AOC Valençay	Mars 2004

# Appellations caprines AOC



**Initiateur :** Etat.

**Date :** Lois du 28 novembre 1955 et du 2 juillet 1990.

**Fonctionnement :**

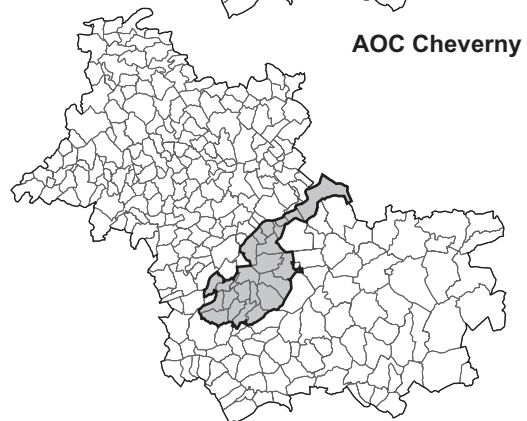
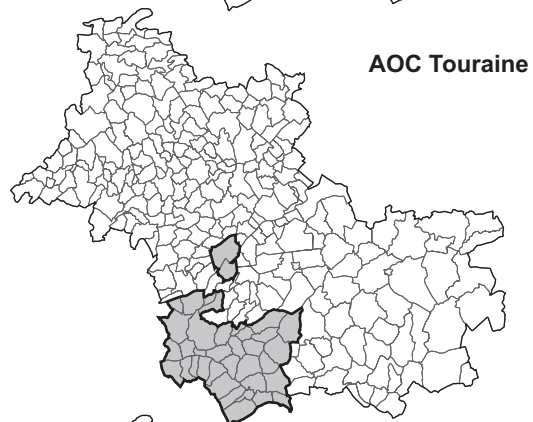
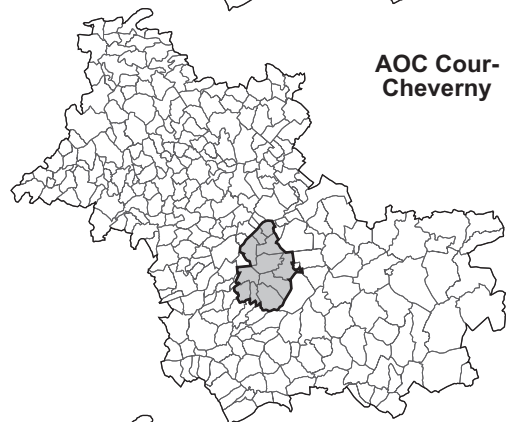
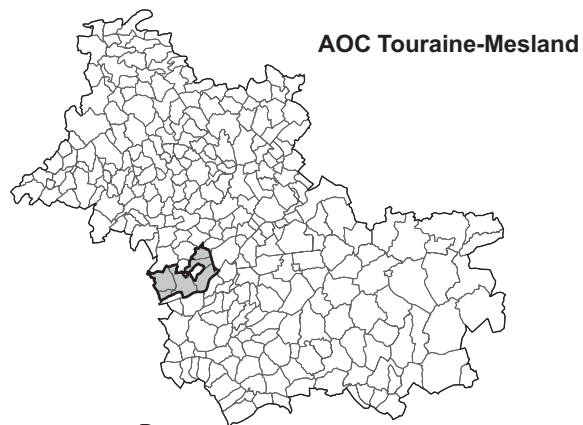
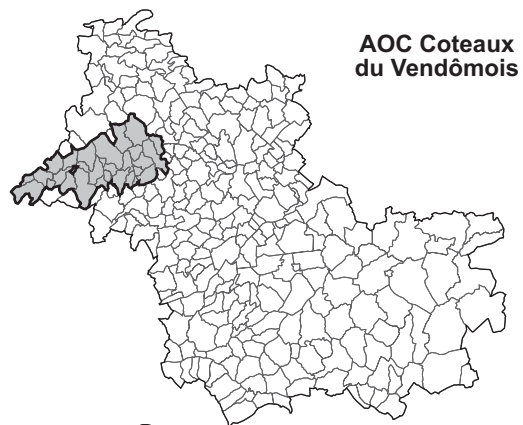
Les fromages AOC (Appellation d'Origine Contrôlée) doivent répondre à un certain nombre de conditions de production fixées par arrêté. Ils sont officiellement agréés par l'INAO.

**Dates de reconnaissance des AOC caprines :**

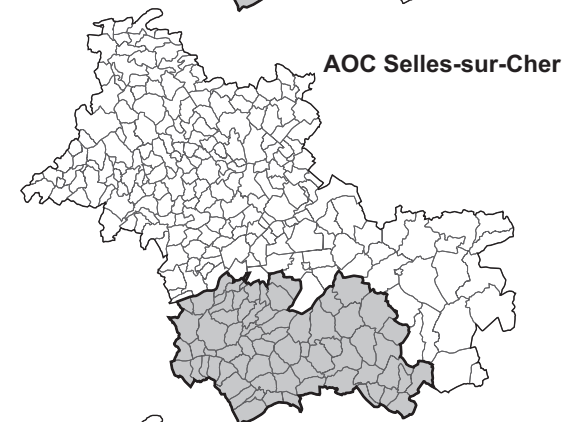
AOC Selles-sur-Cher	Décembre 1986
AOC Sainte-Maure de Touraine	Juin 1990
AOC Valençay	Juillet 1998



## Appellations viticoles

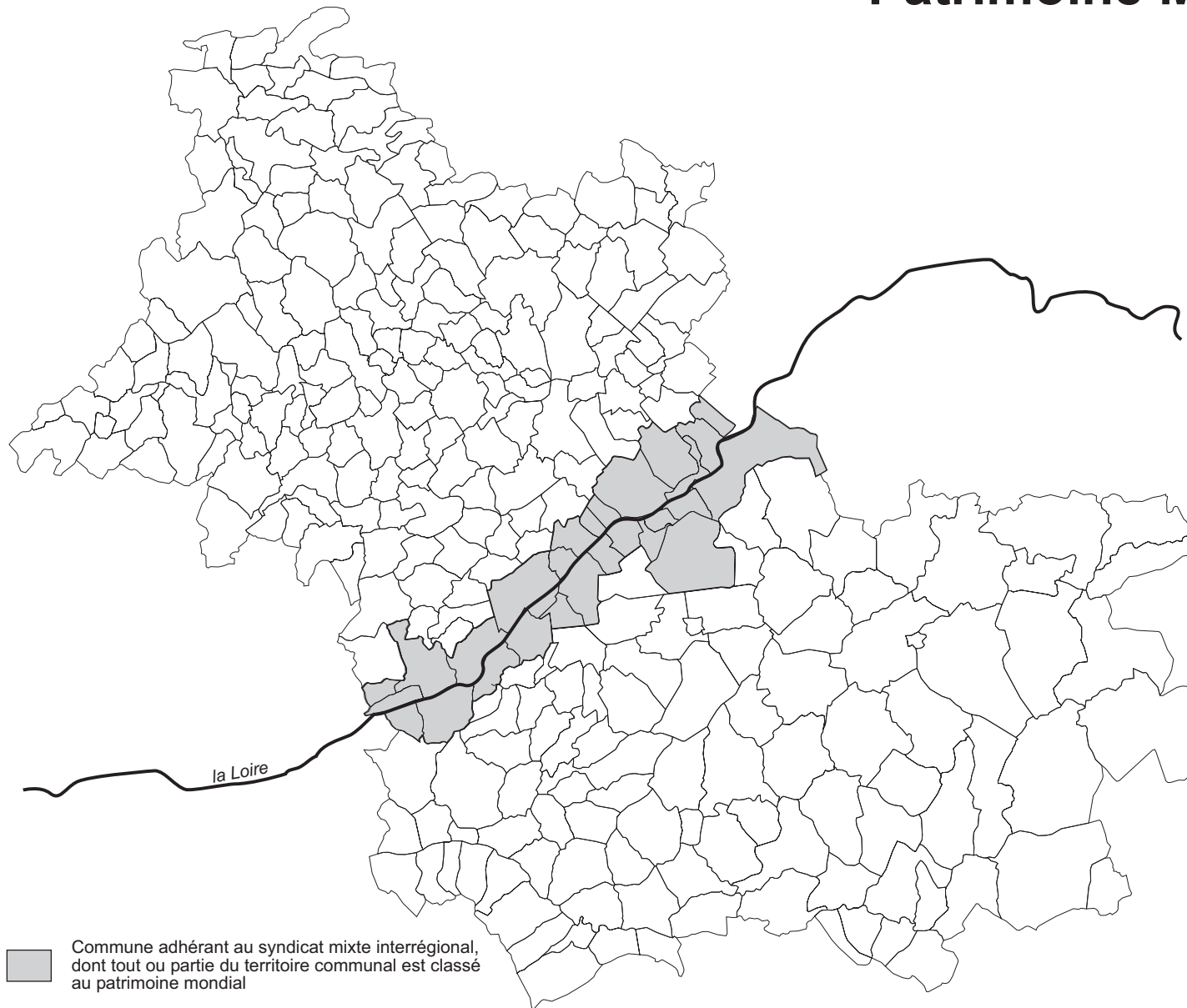


## Appellations caprines



# Le Val de Loire

## Patrimoine Mondial de l'UNESCO



**Initiateur :** UNESCO (United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization).

**Date :** 30 Novembre 2000.

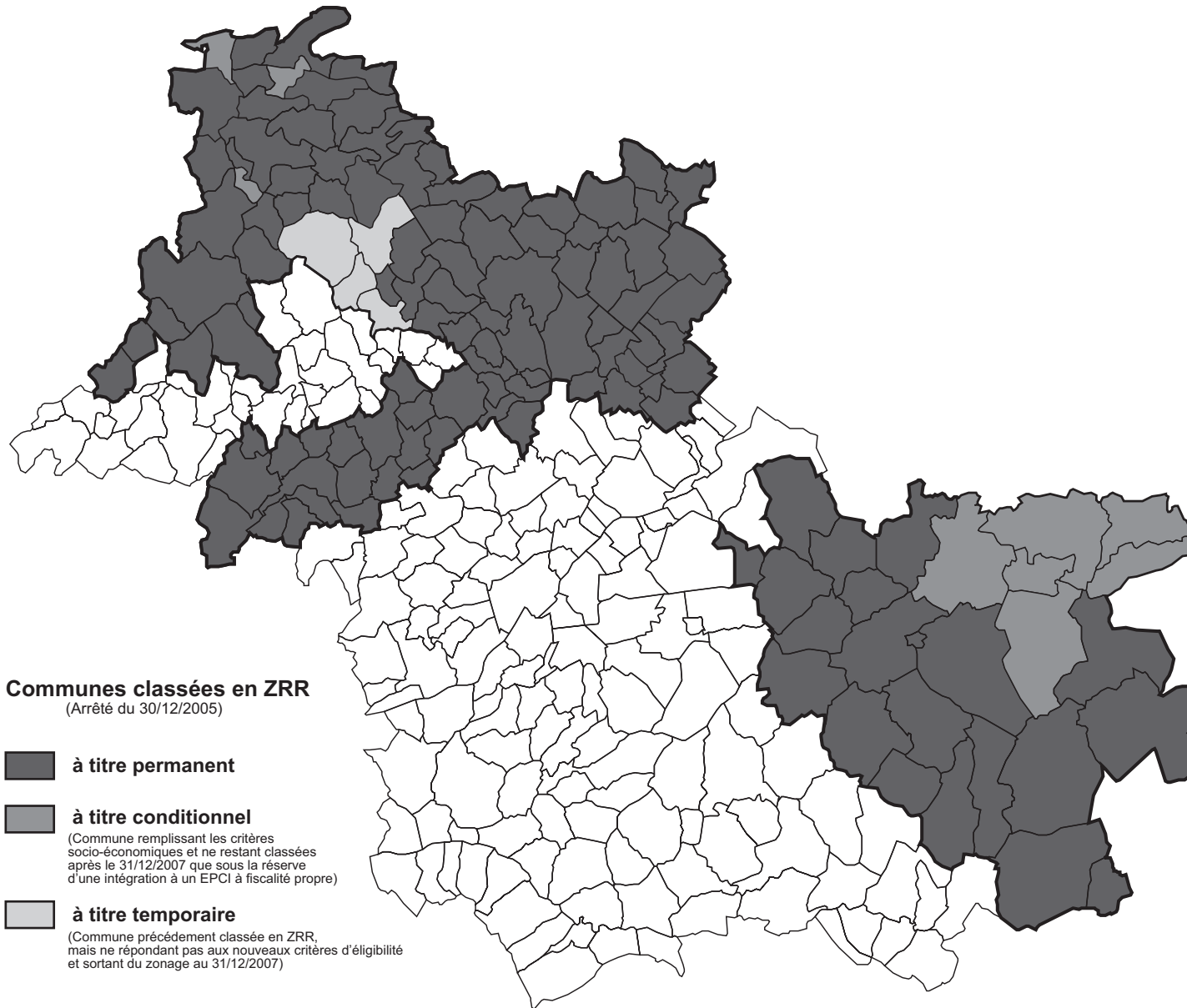
**Objectifs :**

- valoriser le Val de Loire dans le respect de l'intégrité de ses paysages culturels vivants,
- renforcer l'attractivité du site grâce à des interventions en matière de préservation du patrimoine paysager, naturel et bâti, de développement économique et social du territoire et d'accueil résidentiel et touristique,
- utiliser le label Unesco selon les modalités du cahier des charges validé par la Conférence territoriale,
- instaurer un échange permanent d'informations avec les partenaires institutionnels, privés et publics sur leurs initiatives en matière de valorisation du paysage culturel ligérien,
- coopérer avec les collectivités territoriales des sites inscrits au Patrimoine mondial de l'Unesco,
- développer des programmes d'actions et de mise en valeur.



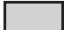
**Structure :** la Mission Val de Loire est un syndicat mixte interrégional créé par les régions Centre et Pays de Loire en partenariat avec l'Etat et les principales collectivités publiques du périmètre inscrit. Elle coordonne et participe à la mise en oeuvre des actions de valorisation du Val de Loire sur les 280 kilomètres et les 161 communes concernées.



# Zones de Revitalisation Rurale ZRR



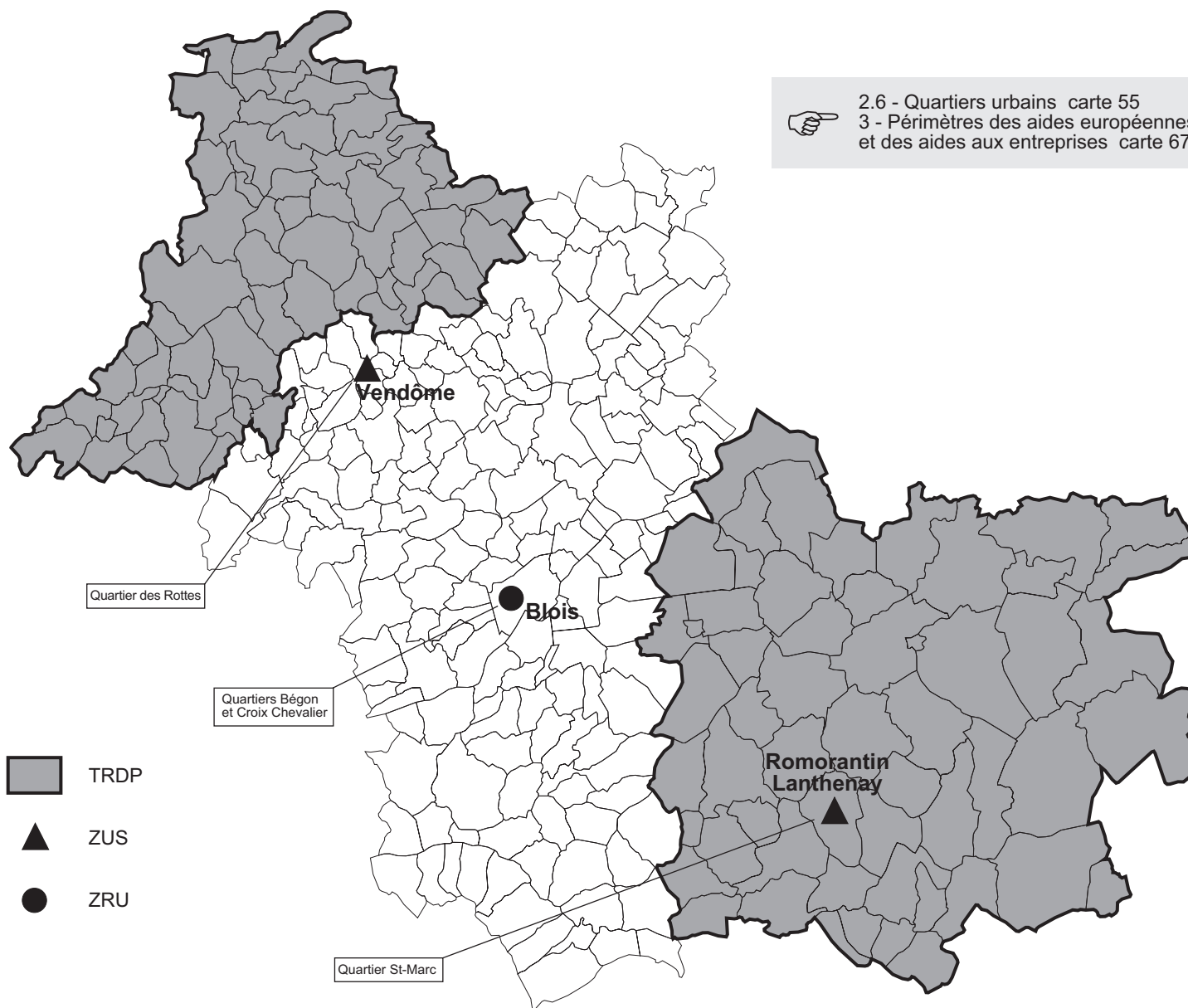
## Communes classées en ZRR (Arrêté du 30/12/2005)

-  **à titre permanent**
-  **à titre conditionnel**  
(Commune remplissant les critères socio-économiques et ne restant classées après le 31/12/2007 que sous la réserve d'une intégration à un EPCI à fiscalité propre)
-  **à titre temporaire**  
(Commune précédemment classée en ZRR, mais ne répondant pas aux nouveaux critères d'éligibilité et sortant du zonage au 31/12/2007)

**Initiateur :** Etat.

**Date :** les zones de revitalisation rurale ont été créées par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire du 4 février 1995. Redéfinition des ZRR par le décret du 30 décembre 2005.

**Définition :** zones défavorisées caractérisées par leur faible niveau de développement économique. Les ZRR sont les plus fragiles et les moins peuplées des Territoires Ruraux de Développement Prioritaire (TRDP), répondant à l'un des trois critères suivants : déclin de la population totale, déclin de la population active ou taux de population active agricole supérieur au double de la moyenne nationale.



2.6 - Quartiers urbains carte 55  
 3 - Périmètres des aides européennes et des aides aux entreprises carte 67

**Initiateur :** Etat.

**TRDP : Territoires Ruraux de Développement Prioritaire.**

**Date :** créés par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire du 4 février 1995.

**Définition :** zones défavorisées caractérisées par leur faible niveau de développement économique.

**ZUS : Zone Urbaine Sensible.**

**ZRU : Zone de Redynamisation Urbaine.**

**Date :** les ZUS ont été créées par la loi d'orientation sur la ville (du 13 juillet 1991), le premier décret datant du 5 février 1993. La loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (du 4 février 1995) a créé les ZRU. Le décret du 26 décembre 1996 redéfinit les ZUS et ZRU.

**Définition :** zones caractérisées par la présence de grands ensembles ou de quartiers d'habitat dégradés et par un déséquilibre accentué entre l'habitat et l'emploi. Les ZRU correspondent aux ZUS qui sont confrontées à des difficultés particulières, appréciées en fonction de leur situation dans l'agglomération et d'un indice synthétique dont les composantes sont le chômage, la proportion de jeunes de moins de 25 ans, la proportion de personnes sans diplôme et le potentiel fiscal par habitant.

**Finalité de ces zones aidées :** inciter les entreprises à venir s'installer à l'aide de mesures fiscales spécifiques. Les ZRR et ZRU bénéficient de mesures fiscales supplémentaires.

# Zone Franche Urbaine (ZFU)



2.6 - Quartiers urbains carte 55  
3 - Périmètres des aides européennes  
et des aides aux entreprises carte 66

**Initiateur** : Ministère de la ville.

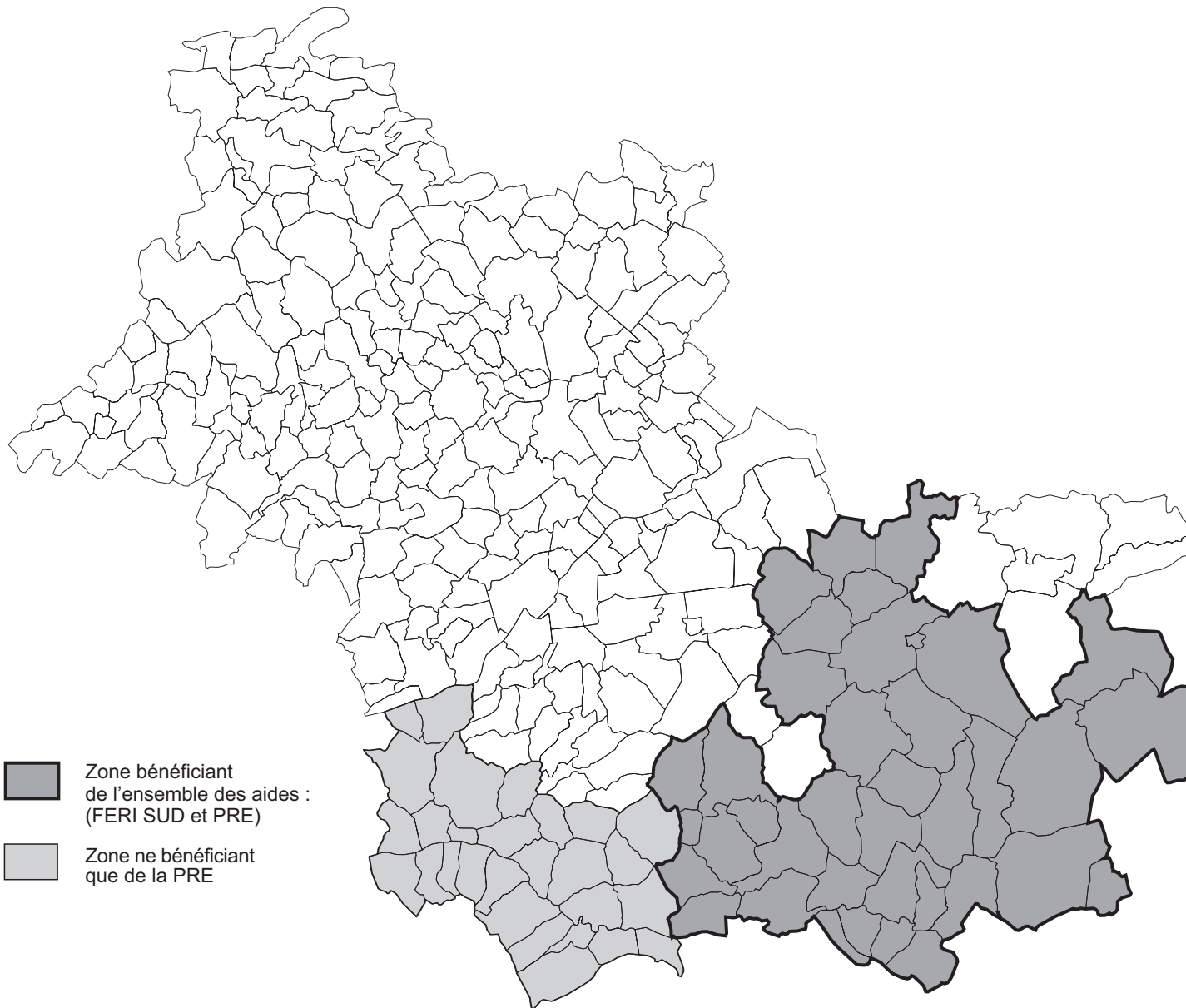
**Date** : 2004.

**Périmètre retenu** : quartiers Bégon et Croix-Chevalier.

**Objectif** : aider les petites entreprises (moins de 50 salariés) déjà installées et encourager l'implantation d'entreprises de moins de 150 salariés, commerces et services, dans des quartiers dits "sensibles" et à l'économie fragile.

**Durée du programme** : 5 ans.

# Fonds de Développement du Sud



**Initiateur** : Conseil Régional du Centre.

**Date** : 1993.

**2 types d'aides** :

- Le Fonds Economique Régional d'Intervention (FERI SUD).
- La Prime Régionale à l'Emploi (PRE).

**FERI SUD** :

**Objectif** : renforcer l'attractivité de la région Centre pour des projets d'implantation et de développement d'entreprises dans le périmètre du Fonds de Développement du Sud (compris dans le zonage de la PAT Industrie).

**Bénéficiaires** : entreprises du secteur industriel ou des services à l'industrie et les activités artisanales de production. Ouverture possible à des activités tertiaires pour des projets d'intérêt régional.

**Principe** : l'entreprise doit présenter un programme d'investissements de 456 650 euros ou plus, générant la création d'au moins 10 emplois sur 3 ans, être à jour de ses obligations fiscales et sociales et en règle de ses obligations en matière d'environnement.

**PRE** :

**Objectif** : soutenir la création d'emploi dans les petites et moyennes entreprises.

**Bénéficiaires** : entreprises exerçant leur activité dans le domaine de l'industrie (y compris industries agro-alimentaires), de l'artisanat, du commerce (à l'exception de la grande distribution succursaliste), des services aux entreprises (hors activités d'assurances, bancaires et de publicité) ainsi que les services aux particuliers.

**Principe** : les entreprises de moins de 40 salariés doivent s'engager à créer au moins 4 emplois en CDI, sur les 3 ans à venir. Les entreprises de plus de 40 salariés doivent s'engager à augmenter leur effectif d'au moins 10 %, par le recrutement de salariés en CDI, sur les 3 ans à venir.